SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
du
Protestantisme français
reconnue d'utilité publique par décret du 13 Juillet 1870

Bulletin

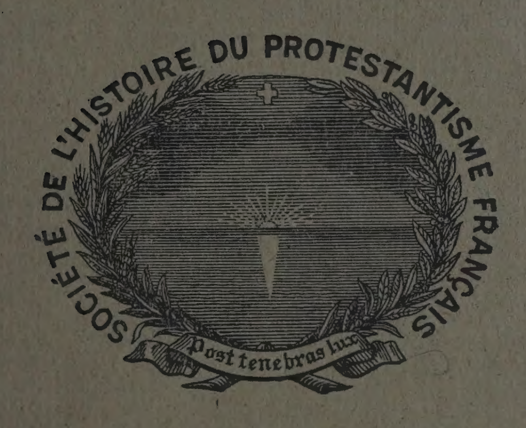
PARAISSANT TOUS LES TROIS MOIS

Études, Documents, Chronique littéraire

LXXXVe ANNÉE

NEUVIÈME DE LA 6e SÉRIE

Avril-Juin 1936



PARIS

Au siège de la Société

54, Rue des Saints-Pères (VIIe)

1936

BULLETIN

de la Société de l'Histoire du Protestantisme

SOMMAIRE du N° d'AVRIL-JUIN 1936

ABONNEMENTS AU BULLETIN

Compte chèques postaux : Paris 407-83 (Société d'Histoire du Protestantisme)

France et Colonies : **30** fr. (pasteurs et professeurs : **15** fr.)
Etranger : **40** fr. (pasteurs : **30** fr.).

Les abonnés étrangers sont priés d'inscrire sur leurs mandats internationaux les mots : **chèques postaux Paris 407-83 (Société d'Histoire).**

Les abonnés français sont priés de verser directement, de préférence à ce compte plutôt qu'aux librairies.

Le « Bulletin » paraît tous les trois mois, en cahiers in-8° de 64 à 140 pages avec illustrations. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

Les abonnements datent du 1er janvier et doivent être soldés à cette époque.

En cas de changement d'adresse, il est dû 2 fr. pour nouvelle bande.

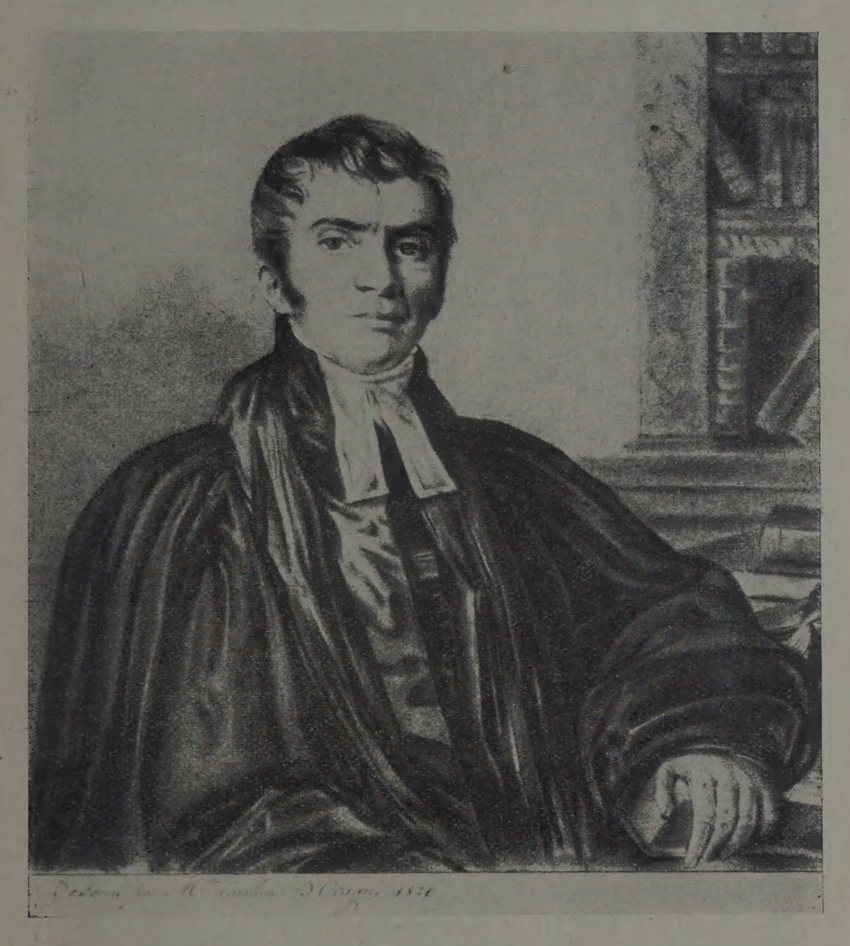
Prix d'un numéro : avant 1913, **4** fr. ; après 1914, **9** fr. (port en sus).

RÉDACTION

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé au Secrétaire de la Société, 54, rue des Saints-Pères, Paris (7e).

Il sera rendu compte de tout ouvrage intéressant notre histoire, dont deux exemplaires seront déposés à cette adresse. Un seul exemplaire donne droit à une annonce sous la rubrique « Livres donnés ».

CENTENAIRE DE JEAN MONOD



JEAN MONOD
Gravure d'après un dessin de Mlle Caroline d'Ocagne, 1826.

Légende :

De l'Evangile un Ministre fidèle,
Paris, dans ton Eglise, un Pasteur plein de zèle ;
Un modeste savant, bon père, bon époux,
Tel vous voyez celui que nous chérissons tous.
Que le Ciel, à nos vœux propice,
Et le conserve et le bénisse !

(Bibliothèque du protestantisme français)

Centenaire de Jean Monod

L'un des premiers pasteurs de l'Eglise réformée de Paris, après sa réorganisation, au XIXe siècle, fut Jean Monod. A l'occasion du centenaire de sa mort (le 23 avril 1836), diverses cérémonies ont été organisées en avril 1936. Elles n'ont pas seulement intéressé de nombreux descendants de Jean Monod (il y en a eu 896 jusqu'au 31 décembre 1935), mais beaucoup d'autres membres des Eglises de Paris.

Le 21 avril, dans la Bibliothèque du protestantisme français, inauguration de l'exposition de souvenirs concernant Jean Monod et ses trois fils : Frédéric, Guillaume et Adolphe. Le catalogue comprenait 145 numéros. Le plus ancien document était les thèses de Gaspard-Joël Monod, père de Jean, soutenues en 1740 (Bibliothèque de Genève).

Le beau-père de Jean, Frédéric de Coninck, était représenté, ainsi que sa femme Marie de Joncourt, par de charmants portraits (estampes, silhouettes, lithographies). D'autres figuraient Mme de Coninck, née Rapin de Thoyras, grand'mère de Mme Jean Monod. De la belle propriété de Dronningaard près Copenhague, appartenant à F. de Coninck, il y avait de belles aquarelles, des lithographies, et... une feuille d'érable cueillie en 1789. L'Eglise réformée française de Copenhague, dont Jean Monod fut d'abord pasteur de 1794 à 1808, avait envoyé un cordial message, et de belles photographies du temple construit en 1731 sur le modèle de celui de Charenton. (Dans le presbytère naquit Adolphe Monod.)

Aux livres et portraits provenant de la Bibliothèque du protestantisme (1) étaient joints ceux tirés des collections de MM. W.-F., Julien-P. et André Monod, Mme Fréd. Monod, M. Eggimann et Mme (née Bouvier-Monod), etc. : Bible de famille de F. de Coninck (né à La Haye en 1740) ; journal

(1) Note sur l'auteur du portrait reproduit ci-contre : La famille d'Ocagne était devenue protestante au XVIe siècle. Une branche est revenue au catholicisme ; (son chef actuel est M. Maurice d'Ocagne, membre de l'Institut). Au début du XIXe siècle la famille était représentée par deux frères : *Benjamin* (arrière-grand-père de M. Maurice d'Ocagne), et *Auguste*, père de Caroline, qui épousa M. Poux-Franklin. Son fils Alfred fut conservateur de la Bibliothèque Mazarine, grand ami de notre Société et collaborateur du *Bulletin*. Les deux sœurs de Caroline épousèrent, l'une le pasteur Montandon, l'autre M. Garrisson.

de Mme Frédéric Monod, écrit à Paris de 1822 à 1837 ; serment de fidélité à l'empereur prêté par Jean Monod après sa nomination comme pasteur à Paris en 1808 (Archives consistoriales) ; vues de l'église Saint-Louis du Louvre et de l'Oratoire du Louvre, où il prêcha avant et après 1811 ; cimetière du Père Lachaise au temps de J. Monod ; *Archives du Christianisme* du 30 avril 1836, relatant la mort de J. Monod (pendant les assemblées religieuses annuelles), et ses funérailles ; condoléances adressées au Consistoire par le Garde des Sceaux, etc.

Dans la seconde section, relative à *Frédéric Monod,* on voyait l'ordonnance de Louis XVIII le nommant pasteur adjoint (1820), celle de Louis-Philippe le nommant pasteur titulaire (1831) ; puis les plus anciens registres de l' « Eglise réformée évangélique » (aujourd'hui Eglise libre de la rive droite) : procès-verbal de la première séance (15 mai 1849), premier mariage (Jean Monod et M.-L. Babut) ; spécimens des centaines de brochures, livres et périodiques, constituant la belle bibliothèque de Frédéric Monod, et donnés en 1867, après sa mort à la Société de l'Histoire du protestantisme français, dont il avait été l'un des premiers membres en 1852 ; autographes de lui et de Guillaume Monod (lettre de celui-ci à une « chère fille en Dieu » sur le don de prophétie, etc.).

IIIe section : Portraits de *Guillaume Monod* vers 1820, 1845, 1875, 1885. « Mémoires d'un homme enfermé comme aliéné » (1838) ; autorisation à M. G. Monod, pasteur-suffragant à Paris, de siéger au Consistoire (1855).

IVe section : *Adolphe Monod.* Portraits vers 1820, 1831, 1844, 1850, et sur son lit de mort (1856) ; diplôme de bachelier ès-lettres (1820), signé de G. Cuvier; première « proposition » à Genève (1821) ; certificat de licencié en théologie (1827), signé du recteur de l'Académie de Genève, Chenevière ; acte de mariage à Lyon (1829) ; sermon (« Qui doit communier ? ») prononcé à Lyon en 1831, à la suite duquel Ad. Monod fut destitué ; mémoire adressé à ce sujet au Ministre des cultes ; lettre du préfet du Rhône ; appel aux chrétiens en faveur de l'Eglise de Lyon (1833) ; sermon sur le « salut gratuit » publié à Paris, en 1836; nomination « provisoire » à la chaire de morale, à la Faculté de Montauban, signée Pelet de la Lozère (18 août 1836) ; installation le 17 novembre; texte du cours lithographié à Montauban en 1839; lettres adressées à Ad. Monod par Vinet, Guizot, Schérer, l'amiral Ver Huell, MM. de Gasparin, d'Haussonville, H.

Baudrillart ; aquarelle représentant le cabinet de travail (38, rue de la Tour-d'Auvergne, à Paris) précédemment occupé par Victor Hugo ; la petite croix de métal toujours posée là sur la table ; plaque de cuivre qui était sur la porte de cet appartement ; service qu'employait Ad. Monod pour faire communier les malades : c'est dans un étui, un gobelet, un flacon, un plat minuscule sur lequel sont gravés les mots : *Prenez, mangez* ; notes et souvenirs sur la dernière maladie d'Ad. Monod (sept. 1855-avril 1856), manuscrit de sa fille Sarah (née en 1836) ; liste des « veilleurs » (parents et amis) ; un des douze exemplaires de la Bible portant les signatures des douze enfants de Jean Monod lors de leur dernière réunion autour du lit du mourant ; faire-part de décès...

L'exposition fut close le dimanche 26 après avoir reçu de nombreux visiteurs.

*
* *

Le 23 avril, jour anniversaire du décès de Jean Monod en 1836, quelques membres de la famille se rendirent au Père-Lachaise ; il y eut une prière, quelques paroles de M. le pasteur André Monod, quelques instants de recueillement auprès du monument élevé sur le terrain acheté en 1836 par le Consistoire après la mort de Jean Monod (75e section, près la porte de l'est, rue de la Réunion).

Le soir, dans la salle Adolphe Monod, à la maison presbytérale de la rue de l'Oratoire, une réunion nombreuse fut présidée par M. le pasteur A.-N. Bertrand. On chanta l'un des cantiques composé par Ad. Monod : « Que ne puis-je, ô mon Dieu », etc. M. Julien-P. Monod retraça quelques épisodes de la vie de Jean Monod ; M. le professeur Wilfred Monod parla d'Adolphe Monod, professeur à Montauban. On trouvera plus loin ces deux notices.

M. le pasteur Pannier conclut en faisant remarquer combien il était naturel que l'Eglise de l'Oratoire, la Société d'histoire et la famille Monod, aient organisé en commun ces réunions commémoratives. A. Monod, sur son lit de mort, disait : « Au point de vue humain et intellectuel, chré-
» tien et spirituel, l'étude de l'histoire est magnifique,
» magnifique !... (Il faut) lire beaucoup, surtout bien lire,
» en commun..., des ouvrages bien écrits, bien pensés, ayant
» pour objet l'histoire plus encore que la littérature ; et la
» meilleure littérature est celle qui est mise au service de
» l'histoire. »

J. P.

Jean MONOD
(1765-1836) (1)

Si je ne me suis pas dérobé au devoir un peu redoutable de vous dire ce soir quelques mots sur Jean Monod, pasteur de l'Eglise réformée de Paris de 1806 à 1836, et qui a quitté ce monde il y a aujourd'hui même cent ans, c'est qu'ayant depuis quelques années beaucoup fréquenté son souvenir, il m'a paru qu'il avait été peut-être un peu injustement éclipsé par celui d'un de ses fils qui a été lui-même aussi pasteur de cette Eglise de l'Oratoire, de 1847 à 1856, et dont la grande voix a peut-être trop relégué dans l'ombre celle de son père.

Si Jean Monod s'était borné à être un parfait galant homme, un humaniste délicat et érudit, le mari d'une femme charmante et le père de douze enfants dont plusieurs se sont distingués, l'ancêtre d'une tribu qui comprenait, au 31 décembre 1935, 896 descendants, dont 648 en vie, à cette date, le centenaire de sa mort eût probablement été commémoré dans le cercle relativement étroit de la famille. Mais je pense qu'il a été davantage, et qu'il a joué un rôle important dans la renaissance du protestantisme français au début du XIXe siècle. Sans doute la Société de l'Histoire du Protestantisme Français a-t-elle été de cet avis, lorsque son Comité a décidé de l'associer à cette commémoration. Sans doute l'Eglise de l'Oratoire l'a-t-elle pensé aussi, en nous recevant ce soir, tout près de ces voûtes sous lesquelles les voix de quatre générations consécutives de pasteurs Monod se sont fait entendre entre 1808 et 1936, depuis Jean Monod jusqu'à son arrière-petit-fils Wilfred Monod, en passant par ses fils Frédéric, Adolphe et Guillaume, et son petit-fils Théodore.

Mon désir serait de rappeler par quelques indications biographiques sommaires et quelques documents de l'époque, le rôle joué par Jean Monod dans l'Eglise réformée de Paris pendant ses vingt-huit années de ministère, heureux

(1) Causerie donnée à la réunion organisée par la Société de l'Histoire du Protestantisme français, le 23 avril 1936, pour commémorer le centenaire de la mort du pasteur Jean Monod.

si je pouvais, sans aucune prétention de conférencier, vous persuader que nous rendons ce soir un hommage mérité à ce bon pasteur. C'est qu'en acceptant de vous parler de lui, je n'ai pas voulu faire le panégyrique d'un patronyme, mais apporter un témoignage qui, pour être celui d'un descendant, ne risquera pas d'être moins impartial. On sait, en effet, que les générations sont rarement indulgentes pour celles qui les ont précédées et que, par conséquent, mon népotisme ne risquera pas d'obscurcir mon jugement.

Encore un mot préliminaire : je désire naturellement écarter de cette brève esquisse biographique ce qui serait d'un intérêt purement familial : aussi bien la tribu à laquelle j'ai le grand honneur d'appartenir a été assez souvent dénoncée comme envahissante et indiscrète pour que je cherche à me garer, ce soir surtout, d'un écueil de cette nature. D'autre part, n'étant ni théologien, ni historien, le champ m'est assez étroitement mesuré. Mettons, si vous le permettez, que vous allez écouter quelques minutes un anecdotier. Il est possible que mes cousins me taxent d'irrévérence, les théologiens d'impertinence et les historiens d'ignorance, mais qu'y faire ?

L'ordre le plus normal qui s'impose à moi, c'est le chronologique. Je veux donc tout simplement suivre Jean Monod pendant le cours de son existence, en vous signalant çà et là ce qui me paraît mériter d'y être relevé.

*
* *

Jean Monod est né le 5 septembre 1765, à Ambilly, petit village situé à peu près à mi-chemin entre Annemasse et la frontière actuelle du canton de Genève. Vous connaissez les vicissitudes par lesquelles a passé cette partie du Chablais. Il semble bien que Jean Monod soit né sur le territoire de la Savoie, mais il est hors de doute, — et je vous en donnerai tout à l'heure plusieurs témoignages, — qu'il s'est considéré comme Genevois. Il était le fils de Gaspard-Joël Monod, lui-même né à Genève en 1717, pasteur franco-anglais à la Guadeloupe, puis pourvu d'un bénéfice (living) dans l'Eglise anglicane, et retiré en 1763 à Genève, où il épouse Suzanne Puérari. Il paraît avoir acquis à Ambilly une petite propriété campagnarde, sans doute à cheval sur la frontière, car, dans une lettre de 1826, Jean Monod mentionne la vente par son frère « de la partie savoyarde d'Ambilly ».

Descendait-il d'une famille de réfugiés français ? Il est

assez difficile de retrouver exactement l'origine de la famille (1). Nous trouvons un Pierre Monod bailli de Romainmotier en 1484, époque où cette petite ville devait être terre de Bourgogne. Un certain Jacques Monod paraît, dit la chronique familiale, être venu à Vuillerens, dans le canton de Vaud, à la fin du XVIe siècle, du pays de Gex : celui-ci appartenait à cette époque à la République de Genève tandis que le canton de Vaud était savoyard. Quoi qu'il en soit, lorsque Jean Monod fut nommé à Paris la question ne se posa pas en ce qui le concernait, puisque Ambilly, son lieu de naissance, faisait partie du département du Léman. Quant à ses fils, lorsqu'ils se firent reconnaître plus tard la nationalité française, en vertu du sénatus-consulte qui l'accordait aux descendants des réfugiés pour cause de religion, c'est de leur aïeule maternelle, Marie de Joncourt, qu'ils se réclamèrent pour l'obtenir. Si, d'une manière générale, il serait assez difficile à la famille Monod (comme à plusieurs autres familles protestantes) d'exhiber beaucoup de quartiers d'ascendance purement française au sens technique et strict du mot, par contre on doit lui reconnaître un nom à consonnance savoyarde ou comtoise dès le XVe siècle. D'autre part Genève, dont les Monod adoptèrent la bourgeoisie, était, au point de vue linguistique, française depuis plusieurs siècles.

Jean Monod, fils aîné de Gaspard-Joël, est d'abord élevé par son père, puis il entre au Collège de Genève, où nous le trouvons précoce philosophe en 1780, précoce théologien en 1782. Son père meurt cette année-là. Jean Monod, élève de Vernet, de Claparède, de Desroches, soutient, en 1785, à vingt ans, une thèse sur *Le don des langues*. Il prêche, le 8 décembre 1786, son sermon d'épreuve devant la Vénérable Compagnie, sur I Cor. IV, 5 : « Ne portez pas de jugements prématurés. Attendez que le Seigneur vienne. Il mettra la lumière sur les choses cachées dans l'ombre et Il mettra en plein jour les volontés des cœurs. Alors chacun recevra de Dieu l'éloge qu'il mérite. »

Le 10 mars 1787, il reçoit du professeur Claparède la consécration pastorale, en même temps que ses condisciples Molière, futur pasteur français de Berlin, Delescale, d'autres encore.

(1) Et d'ailleurs le mot « français » comporte aujourd'hui une signification limitative très précise qui ne correspond pas à l'état de choses ancien ; nos frontières politiques ne se distinguaient pas aussi nettement qu'aujourd'hui de la frontière linguistique du côté belge, italien même, et surtout suisse.

Sans doute Gaspard-Joël avait-il laissé quelque aisance à sa veuve et à ses trois enfants, sans quoi Jean Monod n'aurait pas pu vagabonder pendant si longtemps, après la fin de ses études. En effet, nous le trouvons en 1789 à Paris pour un séjour de trois mois, avec M. Ancillon, à l'époque des Etats-Généraux. L'année suivante, commençant sans doute à gagner sa vie, il fait un grand voyage en Scandinavie et en Russie pour accompagner une cousine, appelée comme gouvernante auprès de certaine grande-duchesse. A son retour de Russie, il s'arrête à Copenhague, le 28 novembre 1790, où il retrouve son ami genevois Mourier, pasteur de l'Eglise française. Mourier le retient. Monod se laisse facilement retenir ; il reste quatre mois chez son ami, au cours desquels il le remplace parfois dans la chaire de son église.

C'est ici que se place l'épisode du parapluie, resté fameux dans les fastes de la famille Monod. Au cours d'une promenade dans Copenhague, Mourier et son ami sont surpris par une averse. Ils se trouvent devant la porte de la belle demeure de Frédéric de Coninck, négociant et conseiller d'Etat, l'un des principaux paroissiens de Mourier. Celui-ci monte pour emprunter un parapluie ; on veut le retenir ; il allègue la présence de son ami en bas ; « Faites-le monter », lui dit-on. C'est ainsi que Jean Monod est présenté à la famille de Coninck, présentation qui devait avoir pour lui des conséquences si importantes.

La famille de Frédéric de Coninck comportait plusieurs enfants, parmi lesquels une charmante jeune fille de seize ans, Louise-Philippine, à qui le jeune pasteur ne semble pas déplaire, puisque, lorsqu'il est question de départ, elle écrit de son diamant sur la vitre ces deux mots : « Je reviendrai ». Monod devait revenir en effet, mais, pour l'instant, il part et va faire un voyage en Allemagne. Le poète danois Baggesen, élève et ami de Wieland, alors roi littéraire de Weimar, munit Jean Monod pour celui-ci d'une lettre d'introduction assez plaisante et dont voici un passage :

Copenhague, 24 mars 1791.

Le mercure, mon inoubliable et immortel père, que j'ai chargé de vous remettre cette lettre, sinon rapidement, du moins sûrement, n'est pas un mercure ordinaire.

Ce mercure qui s'appelle Monod est un jeune pasteur. Ne vous effrayez pas, car il sait sa *Pucelle* par cœur aussi bien que n'importe quel pécheur, « qui préfère, puisqu'il faut enfin être damné, de se damner pour des péchés aimables », et qui pourra

bientôt, s'il conserve sa bonne tête et son bon goût, réciter vers pour vers et votre *Amadis* et votre *Idris* : en un mot un jeune pasteur qui est plus homme d'esprit qu'homme d'Eglise, pour le bonheur de ses futures ouailles ; qui a acquis à travers toute l'Europe la connaissance du monde, et qui, grâce à son éloquence vraiment digne de Rousseau, a été ici universellement apprécié et aimé, autant comme homme que comme prédicateur. Il a résidé ici cet hiver et a souvent fréquenté notre Cercle libéral. Il a avec une telle facilité et une telle rapidité fait connaissance avec la muse allemande, grâce au charme de votre tout-puissant *Obéron,* que, même si je ne l'avais su par ailleurs, j'aurais pu conclure que les Muses et les Grâces lui sont favorables. Naturellement, il n'a pas de plus ardent désir que de connaître personnellement le créateur de ces nouvelles imaginations. Il ne vous importunera pas : il a du tact, de la discrétion et de la délicatesse et, d'ailleurs, il ne pourra rester longtemps à Weimar...

Ce ton badin, qui est bien dans la manière de l'époque, ne donne pas, sans doute, une idée exacte de Jean Monod. D'ailleurs il ne fit pas usage de cette introduction, n'ayant pu passer par Weimar, et se contenta de l'envoyer à Wieland. Il revoit Genève pendant quelques mois, puis repart de nouveau, voyage en Hollande et en Angleterre,... et revient en effet à Copenhague.

Le 18 janvier 1793, trois jours avant la mort de Louis XVI, il épouse Louise-Philippine de Coninck, née en 1775 et qui devait se révéler une épouse et une mère admirable. Il entrait ainsi dans une des plus notables familles de Copenhague. Frédéric de Coninck, d'origine flamande, avait épousé Marie de Joncourt, descendante de réfugiés français, et était devenu l'un des principaux commerçants du Danemark. Il était propriétaire d'une flotte marchande importante pour l'époque, par laquelle il entretenait un commerce actif avec les Indes. La fortune considérable qu'il avait acquise dans ses affaires lui permettait une vie large, presque opulente, qu'il savait orner d'une culture délicate et d'une bienfaisance éprouvée. Il avait acquis à quelques kilomètres de Copenhague une fort belle propriété de plaisance : Dronninggaard, où il recevait tout ce qui comptait alors à Copenhague au point de vue social et intellectuel. Mentionnons ici la visite que le futur Roi Louis-Philippe fit incognito à la famille de Coninck et dont le roi devait rappeler, bien longtemps après, le souvenir lors de la mort de Jean Monod, devenu le président du Consistoire de l'Eglise réformée de Paris.

La condition modeste de Jean Monod ne l'empêcha pas d'être accueilli dans la famille de son beau-père avec une bienveillance et une chaleur qui montrent que celui-ci avait su discerner sa valeur morale et son talent.

En 1793, en thermidor, Jean Monod ramène sa jeune femme à Morges. Il y passe une année d'activité assez mal définie, pendant que se déroulent les événements révolutionnaires de Genève. Son fils aîné, Frédéric, y naît l'année suivante. C'est alors que le pasteur de Copenhague, Mourier, « n'ayant pu obtenir de demeurer sans adjoint dans son poste », comme il l'écrit sans fard, fait élire son compatriote et ami comme pasteur-adjoint de l'Eglise française.

*
* *

Jean Monod tenait à Genève par beaucoup de fibres de son cœur. Jusqu'à la fin de sa vie, il considérera Genève comme sa véritable patrie. Les lettres qu'il écrit à plusieurs de ses amis en témoignent constamment. Lorsqu'il écrit p. ex. à Mouchon, ancien chancelier de la République de Genève, au pasteur Mestrezat, son prédécesseur à Paris, ses lettres sont pleines de souci de la liberté de Genève, d'admiration et de tendresse pour Genève. Mais cela n'empêche pas qu'il retourne à Copenhague avec une véritable joie, heureux de ramener pour un temps sa femme dans sa famille. Il y prononce son sermon d'installation le 8 décembre 1794, sur : « La prédication », sa nature, ses moyens, son efficace, en prenant comme texte : « C'est Jésus que nous annonçons » (Colossiens, I, 28).

Voici commencés quatorze ans de ministère fidèle, soigneux, égal, sans heurts, mais, il faut le reconnaître, un peu étroit, un peu enlisant. Ce n'est pas là que Jean Monod donnera sa véritable mesure ; il ne tarde pas à le sentir, même au milieu de la facilité et du bonheur domestique. L'Eglise française de Copenhague, fondée en 1685 par les réfugiés, existe encore aujourd'hui : j'ai eu le privilège de la visiter : elle est belle, cossue, mais peut-être était-elle au temps de Jean Monod quelque peu endormie. Quoi qu'il en soit, il y remplit tout son devoir, ajouta à son ministère de nombreuses leçons, notamment des leçons de français données aux princes de la famille royale. Il participe à la vie mondaine et sociale de ses beaux-parents.

Sept de ses enfants naissent successivement à Copenhague, parmi lesquels Guillaume et Adolphe. En 1801, la première vaccination anti-variolique qui ait eu lieu en Danemark est pratiquée sur cinq des enfants Monod, avec du vaccin que leur père tenait de Jenner lui-même.

Cependant il reste en correspondance fréquente avec ses amis genevois ; un extrait de lettre au pasteur Martin montrera la fidélité de ses sentiments à l'égard de la ville qu'il considère comme sa patrie, et qu'il ne sépare pas d'ailleurs dans sa pensée de la France, puisqu'il y voit la pépinière des pasteurs de l'Eglise réformée de France.

Caningaard, près de Copenhague, 27 septembre 1805.

... C'est une véritable jouissance pour moi que tout ce qui me replace au milieu de cette ville (1), de ces amis, de ces frères, où seront toujours une partie de mes plus chères affections... Jugez donc, Monsieur, du prix qu'ont eu pour moi les détails que vous avez bien voulu me donner. Ils ne sont pas tout à fait aussi satisfaisants que nous le souhaiterions, mais j'aime à espérer que les promesses qui ont été faites aux Protestans auront tout leur effet ; que cette réunion d'ecclésiastiques qui sont venus à Paris et dont le zèle doit se ranimer dans de telles circonstances pourra produire d'heureux effets, et qu'après cette génération élevée sous l'influence de la révolution la suivante, éclairée d'une si grande expérience, consolera la Religion et l'Humanité. J'apprends avec bien du plaisir que l'auditoire de théologie à Genève devient plus nombreux, qu'on y compte de bons sujets, des noms tels que l'on n'en voyait plus guère depuis longtems. Genève doit être plus que jamais jalouse de conserver ce lustre que lui ont donné les Lettres, la Science et la Religion. C'est tout ce qui lui reste. Mais si elle est favorisée pour cela, si l'on songe enfin sérieusement à établir une Académie qui puisse fournir des Pasteurs à toutes les Eglises de France, que de choses il y a à faire et que de bonnes et belles choses on peut faire à Genève ! Je désire, je l'avoue, voir de grands changemens dans les études. Depuis longtemps, celles de Belles-Lettres et de Théologie ont laissé beaucoup à désirer...

J'avais espéré engager M. Picot à me répondre en lui faisant part d'un désir qui m'a souvent passé par la tête. Permettez-moi, Monsieur, de vous le communiquer, comme à un ami et comme à un des membres les plus respectables de notre Compagnie (2). Eloigné de ce corps auquel je tiens par tous les liens de la reconnaissance, du respect et de l'attachement, dans lequel je compte des pères, des protecteurs, des amis, et auquel je faisais mon bonheur d'appartenir, je m'estimerois heureux d'avoir au moins quelque relation avec lui, de voir mon nom dans la liste de ses membres, comme on y a vu celui d'autres Genevois pasteurs dans l'étranger... C'est, je vous le répète, Monsieur, comme à un ami éclairé que je vous soumets cette idée, m'en remettant absolument au jugement que vous en porterez... Ce lien n'ajoutera

(1) Genève.
(2) La Vénérable Compagnie des Pasteurs de Genève.

rien à l'attachement que je conserve pour Genève et pour son clergé. Mais il me semble que je ne puis pas leur tenir par trop de fils, et peut-être que ces fils réunis formeront enfin une corde assez forte pour m'attirer... J'ai fait au commencement de l'été un voyage en Hollande. J'ai éprouvé de la satisfaction à voir un pays où les principes religieux se soutiennent peut-être mieux que partout ailleurs...

Certes Jean Monod n'est pas et ne sera jamais un révolutionnaire ; les événements de France et de Suisse ne lui ont donné aucun goût pour les violences, en paroles ou en actes, et (nous le verrons plus loin) le dompteur de la Révolution ne lui inspire guère de confiance ; il ne sera jamais bonapartiste, il se montrera même, il faut l'avouer, soit comme protestant, soit comme homme, un peu ingrat envers Napoléon. Mais cette lettre même, qui reflète si bien ses attachements et ses préoccupations, nous le montre pensant à la formation des pasteurs, à l'instruction publique et, en outre, mieux informé des pays étrangers que beaucoup de ses contemporains. Il a une culture assez étendue, et il jette autour de lui, sur le monde actuel, un regard déjà presque européen.

Cependant, des événements politiques et ecclésiastiques se préparent, qui vont avoir pour lui des conséquences imprévues et considérables.

En 1807 a lieu le bombardement de Copenhague par les Anglais. Evénement particulièrement fâcheux au point de vue des intérêts matériels de Frédéric de Coninck, dont plusieurs vaisseaux sont coulés sur place avec leur cargaison. Presque en même temps Mestrezat, pasteur à Paris, ami de Jean Monod, meurt au mois de mai.

A ce moment, les Articles organiques viennent de donner au Protestantisme réformé français son statut, ses pasteurs, ses lieux de culte. L'arrêté du 12 frimaire an II (3 décembre 1802) a accordé aux protestants trois sanctuaires : Saint-Louis du Louvre, (qui, après sa démolition peu d'années plus tard, sera remplacé par le temple de l'Oratoire), Sainte-Marie, (que les protestants préfèrent appeler le temple de la rue Saint-Antoine), enfin Penthémont, (promis, mais jalousement conservé par les gardes du corps, et, malgré les efforts de Cuvier parmi tant d'autres, donné seulement quelque trente ans plus tard).

Les deux collègues de Mestrezat alors en fonctions sont le président du Consistoire, Marron, et Rabaut-Pomier, deux hommes estimables, mais d'assez petite envergure. Pour remplacer le défunt, des amis, parmi lesquels Mouchon déjà

nommé, pensent à Jean Monod, non seulement dans son intérêt, mais aussi pour étoffer le corps pastoral parisien. Cette idée va être l'origine de longues négociations et le sujet pour Jean Monod de grandes hésitations. D'une part, il traîne à Copenhague un ministère quelque peu languissant, et il trouverait volontiers devant lui un théâtre d'activité un peu plus étendu. Son beau-père, F. de Coninck, ruiné par le bombardement, est devenu malade et va bientôt quitter ce monde. Le poste de pasteur à Paris peut légitimement attirer, au triple point de vue religieux, intellectuel et moral, — sans parler du côté matériel, qui peut aussi jouer son rôle. Par contre, la modestie de J. Monod, sa réserve, s'effarouchent un peu devant la grande inconnue que Paris représente pour lui, et de plus, comment le père de sept fils ne penserait-il pas à la conscription, si redoutable aux familles de l'époque... Ces hésitations remplissent quelques mois pendant lesquels, d'ailleurs, les communications sont pratiquement coupées avec le continent.

Puis, tout à coup, Jean Monod apprend que des calomnies sur son compte sont parvenues jusqu'à Paris. Par qui répandues ? J'incline à penser que c'est la police impériale elle-même qui en est responsable, car Jean Monod n'a jamais caché qu'il est Genevois et légitimiste. Il se défend d'ailleurs, avec beaucoup de dignité, de toute complaisance envers les Anglais. Les événements sont là pour confirmer cette défense : le siège a été trop funeste aux intérêts matériels de la famille pour qu'il ait pu être complice. Voici des extraits d'une lettre adressée au président Marron et relatives à ces calomnies :

J'étais bien loin de prévoir que ma première lettre, au lieu de remerciement, dût être une apologie, et, quand j'avais cherché à imaginer par quelle espèce d'accusation on aurait pu me noircir et me faire paraître indigne de la place de Pasteur à Paris, la dernière qui eût pu me venir dans l'esprit eût été celle que j'apprends qu'on a portée contre moi devant vous. Il est en même tems singulier et fâcheux pour moi que la calomnie eût été si loin porter ses coups perfides et m'attaquer précisément à Paris, et dans ce moment, tandis qu'elle ne l'a pas même essayé à Copenhague. Il est inutile, Monsieur, de vous faire ma profession de foi et de vous dire ce que j'ai pensé sur l'aggression des Anglais ; la déclaration de mes sentiments pourrait paraître suspecte de peu de sincérité pour ceux qui ne me connaissent pas ; mais j'ose défier l'homme le plus mal intentionné de pouvoir prouver que j'aye jamais dit ou écrit un mot, ou fait aucune démarche, qui tendît à l'excuser ; que j'en aye jamais parlé qu'avec indignation ; ni que j'aye donné aucun lieu de me soup-

çonner de sentiments pareils à ceux qu'on me prête ; et si cette accusation a été faite sans preuve, que dois-je penser de l'inconnu qui a osé se la permettre ? J'ai vécu pendant deux mois à la campagne à une demie-lieue de l'armée anglaise, dans laquelle un chef très estimable maintenait l'ordre le plus parfait, et loin d'avoir aucune relation avec eux, je n'en ai jamais vu un chez moi, et n'ai jamais été chez eux ; et pendant tout leur séjour en Sélande, j'ai parlé deux fois à deux officiers. Enfin, il paraît qu'on a perfidement représenté mon séjour à la campagne comme une retraite. La vérité est que j'y suis toujours en été ; que mon collègue restant en ville au milieu de la portion de notre petit troupeau qui s'y trouvait, ma présence n'y était plus nécessaire ; que je n'avais pas le tems de faire rentrer ma famille, et que je ne devais pas l'abandonner ; que le précepteur de mes enfants servant à la défense de la ville, je me devais à leur instruction qui m'a occupé tout entier pendant quatre semaines ; que personne ici ne m'a fait un reproche pareil ; et qu'enfin, si nombre de personnes ont pris le parti de s'enfermer dans la ville sans y être nécessaires, ç'a été un mal plutôt qu'un bien ; que ce parti a été blâmé par les plus sages et que c'est le regret de s'être exposés au danger qui a porté beaucoup de gens à se plaindre de ceux qui y échappaient et qui en même tems ont été fort utiles dans les campagnes pour y maintenir le bon ordre.

. . . .

Si j'ai dans la suite l'avantage d'être mieux connu de vous et que ces préventions ne soient pas entièrement dissipées, j'ose croire que je gagnerai dans votre esprit du côté des sentimens, comme je m'attends à y perdre sous d'autres rapports, si vous m'avez jugé d'après l'opinion trop favorable que mes amis me paraissent avoir de mes talens. Il n'est pas dans mon caractère ni de me mêler des affaires publiques, ni de me prononcer fortement sur des objets qui ne sont pas de mon ressort. Il ne m'est jamais arrivé jusqu'ici de rien faire qui pût blesser les intérêts d'aucun pays où j'ai vécu. Je ne me suis jamais occupé que des devoirs de mon état, de quelques études qui m'ont servi de délassement ; je n'ai cherché de plaisir que dans la vie domestique. Avec des goûts comme les miens je ne dois ni exciter l'attention, ni provoquer la jalousie, ni me faire des ennemis et je n'ai jamais cru en avoir. Mon partage sous tous les rapports est l'*aurea mediocritas* ; et je jouirais pleinement du bonheur qu'elle procure, si je n'étais Genevois. Mais j'ai aimé ma patrie par-dessus tout et j'en porterai à jamais le deuil dans mon cœur. Mais où que la Providence m'appelle à finir mes jours, je serai partout, comme je l'ai constamment été, citoyen soumis et paisible du pays que j'habiterai ; n'ayant d'autre but que de donner à mes enfants la meilleure éducation qu'il me sera possible, de leur inspirer ces sentimens et de servir selon la mesure de mes forces la cause de la Religion.

Je m'afflige de penser au long tems pendant lequel j'aurai été

en butte à ces odieuses imputations avant qu'elles aient pu être réfutées. Je me suis addressé au ministre des affaires étrangères qui écrira probablement par le courier d'aujourd'hui au Ministre de Danemarc à Paris et lui rendra de moi le témoignage qu'il croira que je mérite. Aussi j'espère, Monsieur, que vous voudrez bien prendre ou faire prendre par cette voye des renseignements authentiques. Comme Pasteur j'aurai le témoignage de l'approbation du troupeau qui me sera donné par le consistoire.

. . . .

J'espère que vous voudrez bien communiquer cette lettre à Monsieur votre collègue, dont l'estime ne m'est pas moins précieuse que la vôtre ; et je désire également l'obtenir, comme je crois la mériter, soit que je doive ou non devenir aussi votre collègue.

Sans doute les renseignements reçus de Danemark à l'appui de cette apologie donnèrent-ils entière satisfaction, car, dans la séance du 27 janvier 1808, le Consistoire nomme Jean Monod à la place vacante, par sept voix et un bulletin blanc.

***

Les procès-verbaux du Consistoire de Paris, auxquels l'accès m'a été très libéralement accordé, constituent des documents du plus haut intérêt ; on assiste en les lisant à cette ascension du protestantisme au commencement du XIXe siècle, dont Jean Monod fut l'un des acteurs, et sur laquelle nous reviendrons.

Sans doute à la fin du XVIIIe siècle, et dans les premières années du XIXe, ces procès-verbaux sont-ils un peu menus, un peu maigres, et ressemblent-ils, dirons-nous, à ceux du diaconat d'une petite ville de province. Mais peu à peu on voit les préoccupations s'élever, les questions, non seulement d'un étroit intérêt ecclésiastique mais d'une plus haute portée, qui se posent, le progrès général de l'Eglise protestante qui est en jeu. Dans cette évolution, si frappante pour le lecteur, Jean Monod a joué un rôle très considérable.

Aussitôt que la chose est possible après sa nomination, il se met en route pour Paris. Il lui faut, non sans chagrin, couper les liens qui le retiennent encore à Copenhague, y laisser le père de sa femme, ruiné, déjà presque mourant, et entreprendre avec sa femme, ses huit enfants, un domestique et un précepteur, un voyage en berline qui n'a été ni banal, ni facile.

Le 1er décembre 1808, la famille arrive à Paris, où d'amicales sollicitudes lui avaient préparé un gîte. Jean Monod prend séance au Consistoire le 3.

II

Il est installé dans sa charge par Rabaut-Pomier le 26 et, disent les procès-verbaux, il est présenté le 24 janvier 1809 à l'Empereur, lors de son retour d'Espagne.

Ici commence la seconde phase du ministère de Jean Monod, qui s'étendra sur une période deux fois plus longue que celui de Copenhague. Il se trouve sur un théâtre d'activité élargie, devant un protestantisme à recréer. C'est ici qu'il va recevoir de grands encouragements, rendre de grands services, donner à l'Eglise réformée de France vingt-huit années de labeur modeste, fidèle et assidu ; assister ou participer à la fondation d'importantes sociétés ou institutions protestantes ; puis nous le verrons souffrir des dissensions ecclésiastiques et théologiques nées du Réveil ; elles le mettront avec trois de ses fils dans une opposition parfois vive et douloureuse.

Dès l'abord, il se sent à Paris dans un cadre normal, il y noue immédiatement des relations nombreuses et diverses : religieuses, intellectuelles, littéraires, mondaines même.

Le nombre de ses enfants passe successivement de huit à douze. Sa maison, dirigée avec une admirable et souriante maîtrise par sa femme, s'augmente encore de pensionnaires français ou étrangers, que des familles de notables sont heureuses de lui confier. Au bout de quelques années, nous le trouvons en rapports avec un grand nombre de personnalités éminentes de l'époque. Le pasteur de l'Oratoire est accueilli et apprécié dans des salons littéraires ou politiques. qui n'étaient d'ailleurs pas toujours uniquement composés de protestants. Bref, il trouve à Paris le crédit, la considération, le respect auxquels il a droit. Il devient rapidement un des membres les plus écoutés du Consistoire, où ses interventions portent la marque de beaucoup de sagesse sans manquer de courage et d'initiative, par exemple lorsqu'il s'agira de réclamer avec beaucoup de persévérance et de fermeté pour les jeunes filles protestantes élèves de la Maison de la Légion d'honneur la faculté d'exercer librement leur culte.

En 1810, nous le voyons faire un voyage à Genève et remonter dans les chaires de cette ville, avec quelle joie ! Il venait remercier la Vénérable Compagnie qui l'avait accueilli en son sein, comme il le demandait quelques années auparavant dans la lettre au pasteur Martin citée tout

à l'heure. En 1812, il retourne à Copenhague pour un bref séjour, après la mort de Frédéric de Coninck. Arrive l'année 1814 : Jean Monod salue avec une joie non dissimulée la chute de Bonaparte et le retour des Bourbons. Dans la prédication qu'il donne à cette occasion au temple de l'Oratoire, le 26 juin, on trouve, sous une forme très étudiée et dans une langue d'une magnifique correction, quelques flagorneries un peu excessives à l'adresse des Princes, et aucun témoignage de gratitude envers Napoléon qui l'avait nommé à Paris, pas plus que de sympathie ou d'admiration pour le colosse foudroyé. Les circonstances excusent peut-être certaines démarches révélées par les documents de l'époque, qui nous paraissent peut-être entachées d'un peu de bassesse, et dont Jean Monod n'est pas d'ailleurs le seul responsable. C'est ainsi, par exemple, que le Roi de Prusse ayant demandé, au cours de l'occupation de 1814, un service de Sainte Cène pour lui, sa garde et une partie de ses troupes ; le Consistoire vote un crédit de 516 francs pour l'arrangement et les décorations, et le Roi fait au Consistoire un don à peu près équivalent.

En 1817, à l'occasion du troisième centenaire de la Réformation, la Faculté de théologie de Copenhague confère à Jean Monod le doctorat *honoris causa*.

En 1818, le nombre des actes pastoraux ayant augmenté dans des proportions considérables depuis 10 ans (100 pour 100 entre 1808-1812, et 1818-1822 ; plus tard 50 pour 100 entre 1818-1822 et 1828-1829), le Gouvernement accorde à l'Eglise de Paris un poste de pasteur-adjoint, auquel Jean Monod a la joie de voir nommer son fils Frédéric, qu'il installe lui-même dans sa charge. En 1820, il reçoit la Croix de Chevalier de la Légion d'honneur. Voici ce que le procès-verbal de la séance du 4 août 1820 nous dit à ce sujet :

> Monsieur le Président rend compte au Consistoire que Monsieur le Pasteur Monod ayant été nommé Chevalier de la Légion d'Honneur, il a été chargé par Mgr le Chancelier de la Légion d'Honneur de la réception solennelle de Monsieur Monod en son grade et que cette réception a eu lieu le dimanche et dans la pièce du fond du Temple de la rue Saint-Honoré à l'issue du service divin. Monsieur le Président a prononcé un discours analogue (*sic*) à la circonstance et Monsieur Monod a prêté entre ses mains le serment requis dans la forme prescrite.

A ce moment, Jean Monod est en pleine activité, en pleine possession de lui-même et de son talent ; c'est ici qu'il convient de dire un mot de tout ce que le Protestantisme fran-

çais doit à son élite du début du XIXe siècle, notamment à plusieurs de ses pasteurs, et, parmi eux, à Jean Monod. La renaissance morale, intellectuelle et sociale du protestantisme français au XIXe siècle, après ses longues épreuves, est un phénomène sur lequel les Protestants d'aujourd'hui feraient bien de méditer quelquefois.

A la ville et à la campagne, les protestants étaient souvent, à la fin du XVIIIe siècle, des gens de peu de surface sociale ; (quoi d'étonnant après les épreuves par lesquelles leur Eglise avait passé ?) Mais, une fois son statut rétabli, et pendant ces quelques décades que nous examinons rapidement, quelle remarquable extension du nombre des fidèles, du chiffre des pasteurs, et des lieux de culte, qui s'ouvrent successivement ! Les procès-verbaux du Consistoire en portent la trace éloquente : successivement, Asnières-lès-Bourges, Versailles, Sancerre, Les Ageux et d'autres localités voient inaugurer leur temple. L'ouverture d'écoles protestantes, compléments des églises, provoque un remarquable développement de l'instruction publique. Le procès-verbal de la séance du 8 janvier 1830 raconte la dernière visite du Consistoire à Charles X, et le discours que Jean Monod, remplaçant Marron, adresse à cette occasion au Roi, est plus développé et plus intéressant que d'habitude.

Le Consistoire ayant été invité à présenter ses hommages au Roi à l'occasion du renouvellement de l'année, et Messieurs les Pasteurs Monod père et Monod fils, Marquis de Jaucourt, Delessert, Vernes et André ayant été admis auprès de Sa Majesté il est ordonné qu'il en sera ainsi fait mention au Procès-Verbal de ce jour avec insertion du discours de Monsieur le Président de la députation, communiqué préalablement au Consistoire d'après la délibération prise le 7 janvier 1825, ainsi que de la réponse de Sa Majesté.

Discours de Monsieur le Pasteur Monod père

« Sire,

L'état de la santé du Président du Consistoire de l'Eglise Réformée de Paris m'appelle à l'honneur d'offrir à Votre Majesté les hommages et les vœux du Consistoire dans ce renouvellement d'année. Quelle que soit la bouche qui l'exprime, Votre Majesté daignera accueillir avec sa bonté accoutumée des sentiments qui sont ceux de toute l'Eglise de Paris et, nous le disons avec confiance, de toutes les Eglises Protestantes du Royaume. Depuis l'heureux événement qui a rendu à la France l'auguste et antique dinastie de son Roi, ces Eglises n'ont cessé de recevoir des preuves nouvelles de leur bienveillante équité. Les dernières années et particulièrement celle que nous finissons ont vu s'ou-

vrir de nouveaux temples et le nombre des Pasteurs s'accroître dans une proportion qui nous permet d'entrevoir l'époque où tous nos vœux à cet égard pourront être accomplis. De nouvelles marques de la protection de Votre Majesté sont venues encourager les efforts que font les Protestants pour généraliser les bienfaits de l'Instruction populaire. Sire, ces temples sont témoins des prières qu'y élèvent journellement la reconnaissance et le respect. Ces Pasteurs y prêchent cet Evangile qui nous dit : « Craignez Dieu, honorez le Roi ». Ces Ecoles s'appliquent à former des sujets fidèles, des citoyens dévoués, et une jeunesse assez éclairée pour comprendre que l'intérêt particulier est inséparable de l'intérêt public, et que les mêmes vertus qui assurent la force des Lois, la tranquillité de l'Etat et la bienfaisante autorité du trône sont celles qui font prospérer l'industrie et promettent à chacun la paisible jouissance des fruits de son travail. Dieu veuille, Sire, exaucer dans sa bonté les prières que nous lui adressons instamment et dans cette circonstance avec un renouvellement d'ardeur pour la conservation des jours de Votre Majesté et pour tout ce qui intéresse son bonheur et celui d'une famille auguste et chère. »

Le Roi a répondu :

« Je reçois avec plaisir l'expression des sentiments du Consistoire de l'Eglise Réformée. Tous mes sujets ont des droits égaux à ma protection et à ma bienveillance. Contribuez autant qu'il est en vous à leur bonheur. Jamais ils ne seront aussi heureux que je le désire. »

Certes, les hommes de cette époque sont les fils du XVIIIe siècle : leur style, leur forme de pensée s'en ressentent. En mars 1825, par exemple, un rapport du Président du Consistoire sur les dons de la famille royale pour les pauvres « excite vivement la sensibilité du Consistoire » (*sic*).

Son légitimisme invétéré entraîne parfois Jean Monod à des démarches qui paraissent quelquefois légèrement outrées. Lors de l'assassinat du duc de Berry il propose « que son oraison funèbre soit faite dans nos temples ». Au dernier moment, le Consistoire a le bon goût de prescrire un service de deuil sans aucun discours. Une autre fois, comme Charles X doit passer devant l'Oratoire, le Consistoire décide qu'on tapissera la façade d'un drap blanc portant l'inscription : « Vive le Roi ». C'est que, il faut le reconnaître, sous beaucoup de rapports les protestants n'ont pas à se plaindre de la condition qui leur est faite. Ils ont au Consistoire des répondants de premier ordre : l'amiral comte Verhuell, le marquis de Jaucourt, Delessert, Vernes, André, Mallet, et bien d'autres. Les rapports avec les auto-

rités sont généralement bons ; la situation matérielle des pasteurs est décente : lorsque, en 1828, Jean Monod constate l'augmentation du prix des loyers et demande que l'indemnité de logement des pasteurs, alors fixée à 1.000 francs, soit augmentée, le préfet donne satisfaction à cette requête quelques mois plus tard. On accorde, nous l'avons vu, un pasteur-adjoint, qui sera titularisé en 1831. La prédication de Jean Monod est correcte et grave, de tendance surtout morale ; les préoccupations sociales sont fort absentes (et quoi d'étonnant à cela ?) Elle ne présente pas assez de relief ni d'originalité de pensée pour retenir aujourd'hui l'attention. Le prédicateur, craignant les facilités de l'improvisation, écrivait tous ses sermons ; sur les 51 manuscrits donnés après sa mort et, suivant ses instructions, conservés à la Bibliothèque de la Vénérable Compagnie, figurent les dates auxquelles il a prêché chaque sermon, reprenant parfois à Paris d'anciennes prédications de Copenhague, qu'il accommodait sans doute aux changements des temps. De l'instruction religieuse à ses catéchumènes, il est resté une trace dans les notes et rédactions d'une jeune fille de l'Oratoire. Cette instruction témoigne non seulement d'une haute inspiration morale, mais d'une doctrine parfaitement correcte et conforme à la foi de l'Eglise. Peut-être manquait-elle un peu d'envolée, mais certainement pas d'une profonde charité ni d'un grand esprit d'irénisme.



La nomination de Frédéric Monod avait causé une grande joie à son père : cette joie ne tardera pas à se mélanger de quelque amertume, car l'heure va sonner où de cruels malentendus se dresseront entre Jean Monod et ses trois fils, entrés à sa suite dans le ministère. Barrières plus difficiles à comprendre à cent ans de distance ; sans avoir jamais entravé les relations familiales, elles ont cependant beaucoup fait souffrir Jean Monod, comme nous allons le voir par quelques extraits de sa correspondance.

C'est l'heure du *Réveil,* l'heure où le *méthodisme* va chercher à gagner le protestantisme français... Jean Monod représentait la religion sage, trop sage, héritière du XVIIIe siècle. Dans la personne de ses fils, c'est pour ainsi dire le romantisme de la religion qui vient secouer la belle ordonnance classique, aux lignes simples et droites, de la religion et de la théologie paternelles. Successivement ses trois fils vont se lancer dans une théologie nouvelle, avec plus ou moins de passion apostolique et combative. S'il s'agissait de vues

sociales nouvelles et hardies, nous regarderions à distance avec plus d'intérêt, plus de compréhension, peut-être plus de sympathie, ces luttes qui nous semblent, et sont effectivement, d'un autre âge. Mais il faut bien reconnaître qu'elles ont un caractère nettement théologique et ecclésiastique, et que, en elles-mêmes, elles auraient beaucoup de peine à nous émouvoir aujourd'hui.

Guillaume et Adolphe Monod sont en train d'achever leurs études de théologie à Genève. Inséparables, quasi jumeaux, ils sont partout reçus et fêtés. Heureuses années ! Leur père vient assister en 1824 à la soutenance de leurs thèses, à leur consécration. Puis leurs routes se séparent : Guillaume commence par un préceptorat, Adolphe accepte la charge de pasteur de l'Eglise française de Naples.

Seul, pour la première fois, en pays étranger, le bel équilibre qu'il avait jusqu'ici ne résiste pas à cette épreuve. Le voilà bientôt en proie à la mélancolie, et au début d'une crise intérieure qui jettera un voile sombre sur toute sa vie, en donnant d'ailleurs à son éloquence son caractère instant et tragique. Son père cherche à le conduire, à le guider dans cette crise, assez redoutable pour que Adolphe Monod, à cette époque, ait eu l'idée de renoncer complètement au ministère. La tendresse paternelle trouve des conseils d'une sagesse et d'une largeur vraiment remarquables. Il lui écrit par exemple en 1826 ce qui suit :

... Serait-il vrai que tu te trouves tout à coup entouré d'incrédules, comme tu le dis, appellé fréquemment à repousser des attaques contre la religion dans ce même pays où ton apparition et celle de ton frère, et vos discours, ont réveillé chez un grand nombre de protestants le désir d'avoir un culte ? N'as-tu point donné peut-être quelque lieu à cette espèce de provocation en laissant voir trop facilement ton embarras pour répondre à quelques questions et tes propres doutes ?

. . . .

Au reste, il faudrait pour en bien juger saisir, mieux que tu ne l'expliques, sur quoi porte cette controverse que tu es appellé à soutenir ; sur des points que l'on peut abandonner sans que la religion en soit ébranlée, ou si c'est la divinité même du christianisme. Rien de plus facile que d'avoir des doutes et de trouver des objections : comment la religion n'aurait-elle pas des obscurités ? Il n'y a que la crédulité qui ne voie point d'objections, et cette espèce de foi qui adopte tout sans examen et par une sorte de besoin paresseux de croire ne peut pas convenir à tous les esprits, et a bien moins de mérite et de solidité que celle qui est arrivée par le doute à la conviction. Que les objections se présentent aisément, que les réponses soient souvent difficiles à

trouver, cela est naturel encore, et l'on n'en peut rien conclure. Les unes ne demandent qu'un peu d'espoir et souvent très peu ; les autres veulent des recherches, de la méditation, du savoir. Aussi l'on trouve partout des hommes en état de former ou de répéter ces objections qui courent les rues depuis que des écrivains devenus populaires les ont mises à la portée de tous et qu'ils appellent cela de la philosophie ; quelques-uns de ceux qui les avaient adoptées ont ensuite examiné de plus près et sont devenus croyants, comme Littelton, West et bien d'autres ; mais connaît-on beaucoup d'incrédules qui aient vraiment étudié la matière, et a-t-on vu souvent des hommes de quelque rang commencer par la foi et l'abandonnant ensuite ? Je ne parle pas de ceux qui en ont fait leur état, mais des hommes tels que Bonnet, Addison, Locke, Newton, etc., etc., ne parlent-ils pas plus haut pour la religion que tous les incrédules réunis ? Les attaques plus récentes des Allemands contre la révélation, plus profondes en apparences, parce qu'elles sont plus subtiles et plus obscures et portent, il faut le dire, le caractère d'un plus pur amour de la vérité, en sont-elles cependant plus solides ? Que voit-on et que peut-on voir au bout de tout cet appareil de philosophie ? D'un côté des hommes qui croient en Dieu, et qui prétendent décider ce qu'il a pu ou n'a pas pu, ce qu'il a dû ou n'a pas dû faire pour les hommes, car ce n'est jamais que par des conjectures et des assertions de la plus insigne témérité que l'on peut affirmer que la révélation est impossible en soi, mais le démontrer est au-dessus de l'intelligence humaine. De l'autre côté ce sont des faits, une histoire qui devient facile à comprendre dès qu'on admet le principe d'une révélation, qui dans toute autre hypothèse est inexplicable ; c'est une religion dont l'existence seule est un miracle, de quelque manière qu'elle se soit établie, dont on n'a jamais pu, quoi qu'on ait fait, expliquer la propagation par des causes humaines ; une religion telle que tout homme de bien doit désirer qu'elle soit vraie et qui favorise tous les progrès heureux et utiles de l'espoir humain, à laquelle on doit la liberté et la morale : on peut dire aussi le commerce et l'industrie, car c'est le Christianisme qui a rapproché les peuples. Maintenant qu'il y ait dans l'histoire de cette religion des faits embarrassants, dans les livres où elle repose des passages obscurs, qu'est-ce que tout cela devant tant de beautés et de bienfaits ? Pensons ce que nous voudrons de Balaam, de Jonas et même des Démoniaques et de quelques faits du N. T., mais gardons-nous de faire dépendre de ces faits le fond de la religion et celui de l'humanité qui y est attaché !

Presque à la même époque, s'adressant à son fils Guillaume, il lui parle de son frère Adolphe dans les termes suivants que je ne peux m'empêcher de trouver pleins de clairvoyance :

14 juillet 1826.

Le malheur de notre cher Adolphe est que son imagination active et féconde s'oppose chez lui au travail lent et tranquille de la méditation : il pense, il sent, il invente beaucoup plus qu'il ne réfléchit et quand il voudrait examiner avec soin et avec tout le calme de la raison, la folle de la maison est toujours là qui vient se jetter sur son chemin et le mène promener dans des sentiers détournés. La droiture de son cœur, la pureté de son âme, sa sensibilité délicate, le préserveront toujours d'écarts dangereux ; mais il ne deviendra tout ce qu'il peut être ; il ne sera entièrement lui-même, que lorsqu'il sera parvenu, par je ne saurais dire quelle méthode, à écarter ces distractions importunes, pour marcher par le droit chemin à la recherche de la vérité ; peut-être serait-ce un moyen d'en venir là que de s'exercer quelquefois sur des sciences qui n'intéresseraient ni l'imagination ni la sensibilité. Mais en attendant je suis tellement convaincu qu'il est beaucoup plus croyant qu'il ne pense, et qu'il redeviendra tout à fait chrétien, que je n'hésite pas à lui conseiller de prêcher et d'enseigner sans scrupule, parce qu'il ne peut s'empêcher du moins de croire qu'avec le Christianisme il peut faire du bien et qu'en l'abjurant il pourrait faire beaucoup de mal. Je ne serais pas surpris que ses agitations ne portassent beaucoup plus sur les dogmes contestés que sur les points fondamentaux, et ne finissent par le conduire à l'orthodoxie ; tant mieux s'il y trouve plus de repos ; il y a peut-être des âmes auxquelles ce système convient mieux, comme il y en a d'autres qu'il repousse.

L'essentiel est que l'on admette sincèrement ce grand moyen de perfectionnement moral, de paix intérieure, de consolation et d'espérance que la Providence a offert aux hommes dans nos saints livres et qui ne s'est jamais trouvé que là................ il fera aimer la religion comme il l'aime lui-même et d'aimer on vient aisément à croire. Je l'engage à traiter « *Vous croyez en Dieu,* etc. » non en le traitant comme moi par des idées rabattues, mais en montrant d'une manière vive et pressante comment l'apparition du Christianisme a dû réjouir un Socrate, un homme qui cherchait Dieu, la vertu et l'immortalité, comment les doctrines ont dû le satisfaire et peut-être, avouant avec franchise les difficultés, comment elles disparaissent devant les grands traits d'excellence. « Vous croyez en Dieu », vous désirez donc le connaître, et qui en a parlé comme Jésus-Christ ? Vous aimez la vertu, et qui l'a enseignée, l'a montrée comme lui ? Vous craignez la justice divine ? Jésus-Christ seul vous a promis le pardon. Vous désirez l'immortalité, etc. Trouvez-vous ailleurs rien de pareil ? Si vous ne croyez pas en Jésus-Christ, n'est-ce point que vous ne croyez pas véritablement en Dieu, à la vertu, à l'immortalité ? Le Christianisme doit réjouir un vrai théiste...

Un peu plus tard, comme Adolphe Monod commence à

montrer quelques manifestations de cette maladie du scrupule qui a si lourdement pesé sur lui, sont père lui écrit :

Lundi 9 octobre 1827.

Le devoir, mon ami, comme je te le disais, le devoir, voilà le mot auquel tout doit céder ; mais ce maître impérieux est bientôt l'ami, le consolateur, le bienfaiteur de celui qui se soumet à lui sans résistance et sans murmure : lui obéir est le soulagement de celui qui souffre et la plus puissante distraction contre les agitations de l'âme, comme Kant faisait taire le mal de dents en se livrant à la méditation. Je voudrais que tu eusses toujours une tâche prête analogue aux différentes situations de ton esprit; quand tu es fatigué d'avoir scruté des croyances, aie une lecture amusante pour te remettre ; quand tu as médité un sermon ou que tu ne te sens plus propre à la composition, occupe-toi de faire des extraits, des traductions ; quand la tristesse s'empare de toi, va te promener, voir quelque chose et surtout vaquer aux fonctions bienfaisantes de ton ministère, s'il s'en présente.

Cependant, le fils, sous des influences étrangères, notamment sous celle d'un piétiste écossais, Thomas Erskine. animé sans doute d'intentions excellentes, s'enfonce dans ses luttes intérieures, et repousse délibérément les conseils d'un père dans la pensée religieuse — que dis-je ? dans la piété — duquel il perd peu à peu confiance. L'excellent Erskine, voyageur confortable et fort aisé, était peu apte à pacifier cette âme tourmentée, et son influence sur Adolphe ne dit rien qui vaille à Jean Monod.

16 juin 1827.

Je ne sais pas, mon cher Adolphe, jusqu'à quel point je dois me réjouir pour toi du séjour de M. Erskine à Naples, non par la crainte qu'il ne te communique ses opinions, (je serais loin de les craindre si elles pouvaient te retirer d'une situation d'esprit qui te désole et fait notre chagrin à tous ; je ne voudrais que t'en voir sortir par quelque porte que ce soit), et quoique je ne puisse pas adopter ces opinions pour moi-même, quoique je ne les croie pas propres à assurer de véritables progrès du Christianisme au siècle où nous sommes, je reconnais qu'elles peuvent être très bonnes, très heureuses pour les caractères auxquels elles s'adaptent, je les respecte partout où elles me paraissent sincères, exemptes de l'orgueil et de l'intolérance qui me les rendent suspectes ; j'admire et j'envie cette piété douce et si profonde qui en est peut-être le fruit chez des hommes tels que M. E. ; mais je suis surpris, je l'avoue, et je n'aime pas qu'il ait commencé par troubler ta conscience et ajouter au tourment d'esprit que tu éprouves des scrupules qui ne tendent qu'à l'augmenter et te rendre plus difficile d'en sortir.

Ainsi se creuse, entre le père et ses fils, notamment Adolphe, un fossé d'incompréhensions que la différence de génération ne suffit pas à expliquer.

*
* *

Avec Frédéric c'est, par exemple, l'affaire Grawitz, pasteur insuffisamment orthodoxe au gré du parti dit méthodiste qui s'efforce d'empêcher sa consécration. Affaire qui inspire à Jean Monod ces lignes un peu amères, quoi qu'il dise, d'une lettre à son fils Adolphe :

29 avril [1828].

Tu auras reçu la missive adressée à tous les pasteurs de France et de Genève, signée *Monod fils* (1), où il est *bien prouvé* que Monod père (2) mène les âmes à la perdition. Je te dis cela non point en forme de plainte. Il y a onze ou douze ans lorsqu'on me disoit que Malan prononçoit la damnation de son père, je me recriois sur cette monstrueuse extravagance, et j'étois loin de croire qu'elle pût jamais se renouveller près de moi. Aujourd'hui je reçois cela, non sans un très grand chagrin et sans y voir un fâcheux présage pour nos Eglises, mais je le reçois comme une épreuve que la Providence réserve à ma vieillesse, et j'y trouve deux sujets de satisfaction : l'un, c'est de pouvoir me dire avec vérité et devant Dieu que je ne sens pas dans mon cœur la plus légère amertume, l'autre c'est de me fortifier de plus en plus dans mes croyances et de me féliciter de ne pas appartenir à celles qui se font les arbitres du salut et de la damnation des hommes. Comme la vie ainsi que la doctrine des méthodistes ne sont qu'un composé de contradictions (fort heureusement) je n'ai aucun doute que mes fils ne soient pour moi jusqu'à ma fin ce qu'ils ont toujours été, les meilleurs des fils.

Avec Guillaume, c'est le progrès des doctrines nouvelles, que son père n'hésite pas à qualifier de « fanatisme ». — Il y a, en particulier, une longue et vigoureuse lettre sur la prédestination, dans laquelle Jean Monod ne cache pas son indignation devant ce qu'il estime être les conséquences inévitables de cette monstrueuse doctrine. Il sent « s'altérer » ses « rapports si doux avec ses fils ». D'ailleurs, nommé en 1828 à Saint-Quentin, où son père l'installe, Guillaume Monod ne tarde pas à montrer des symptômes d'une grave maladie mentale.

*
* *

(1) Frédéric Monod.
(2) Jean Monod.

Revenons à Adolphe. Il entame à Lyon, où il s'est établi après Naples, une lutte contre son Consistoire, qui aboutit, en 1831, à sa destitution. Jean Monod assiste de loin avec douleur à ce qu'il estime être une exagération dangereuse et susceptible de faire plus de mal que de bien, un véritable accès d'intolérance. Voici deux extraits de lettres de cette époque.

Lundi 21.7.1828.

J'aimerais que tu traduisisses le petit livre de Reinhard sur la communion. Mais hélas ! saurais-tu encore l'apprécier ? ce n'est pas de la théologie, c'est tout purement de la religion, de la morale, de l'Evangile de J.-C. et non de celui de s. Augustin. Billy (1) a improvisé hier pour moi sur l'Enfant prodigue, et s'en est fort bien tiré — pas beaucoup trop de théologie — il serait difficile aussi d'en mettre dans une parabole si anti-théologique que je ne doute pas que si elle avait été perdue et se retrouverait aujourd'hui on ne la repoussât comme de la plus sérieuse hérésie. Un pécheur qui se repent de lui-même ! Un père qui pardonne à la repentance seule et n'a pas besoin que quelqu'un soit puni pour le coupable ! quelles impiétés !

Paris, 15 décembre 1831.

Je te félicite du débit de tes sermons ; j'espère que le bénéfice n'en est pas tout pour le libraire : plusieurs personnes m'ont dit qu'elles les avaient trouvés fort éloquens ; quand à moi, mon cher ami, tu ne seras pas surpris si je te dis que je n'ai pas pu penser sans serrement de cœur au temps où ton père n'aurait pas été jugé indigne d'être consulté sur la question d'imprimer et que le souvenir de ce temps jette un voile sombre sur le reste de ma vieillesse. Aussi quand je sens combien la vie a pris pour moi une autre face, il me semble que Dieu a voulu m'en détacher et me faire pressentir qu'elle ne sera pas longue. Soyez bien assurés, mes enfans, que je mourrai en le bénissant de ce qu'il ne m'ait pas donné d'autres chagrins par mes enfans. Ne me réponds pas sur ceci.

*
* *

Lorsqu'il s'agit d'une candidature à une chaire de la Faculté de Montauban, il écrit sans ambages à son fils sa façon de penser, et sans doute a-t-il de pénibles hésitations de conscience en prenant part à la délibération du Consistoire sur la présentation d'Adolphe Monod à cette chaire, présentation qui recueille d'ailleurs une majorité. Il écrit à son fils au sujet de cette présentation :

(1) Guillaume Monod.

Paris, 13 avril 1831.

... Que voulais-tu donc de moi, mon cher ami, de plus que ce que tu as su par Frédéric et par ta maman ? Serait-ce mon opinion sur la question de ta présentation (1) ? mais sur des objets de ce genre, elle ne peut guère t'importer, et il me semble que nous avons assez éprouvé l'inutilité mutuelle des discussions pour ne pas devoir les éviter et nous renfermer dans les points sur lesquels nous nous entendons, et, j'espère, en Dieu, nous ne cesserons jamais de nous entendre. Seroit-ce un retour de confiance qui t'aurait engagé à t'adresser à moi ? Commencerois-tu à comprendre qu'on peu avoir une croyance qu'il en résulte que tous ceux qui en ont une autre sont des fripons ou des imbécilles, que l'orgueilleuse intolérance ne sert qu'à décrier ou la doctrine ou le docteur, et qu'il n'auroit tenu qu'à toi d'être à Lyon avec toutes tes opinions et en même temps aimé, estimé de tout le monde, comme tu es fait pour l'être ! La joie rentreroit par toi dans mon cœur ! Mais voudrais-tu aller à Montauban pour y susciter de nouvelles guerres, accroître encore la malheureuse division qui y existe, ou saurois-tu y prendre le rôle de médiateur ? Cette question se présentera nécessairement aux juges du concours... Quoi qu'il doive en arriver, mon cher ami, je remets l'issue à la Providence.

Lorsque, la destitution prononcée, l'irritante question du droit pour les pasteurs de céder leur chaire se pose, combien cette discussion doit être pénible pour Jean Monod, qui sent ses collègues, pleins de respect pour lui, pleins d'admiration pour le talent de son fils, mais aussi fort attentifs au danger que sa juvénile et peut-être orgueilleuse intolérance peut présenter pour un troupeau !

Puis quelque temps se passe encore, et Adolphe Monod, momentanément écarté de l'Eglise réformée de France, fonde alors l'Eglise réformée évangélique de Lyon. C'est de cette époque que date une grave et triste lettre de son père dans laquelle se lit tant de dignité et tant de chagrin :

Paris, 19 décembre 1831.

... J'ai reçu ta lettre. Je l'ai reçue comme une simple communication. Autrefois, tu m'aurois demandé des conseils, mais maintenant, que ferois-tu des conseils d'un père qui *ne croit ni à l'Evangile ni à Dieu ?* Ce sont tes expressions. Cependant, puisque tu me parles de ce qui te concerne avec ta franchise ordinaire, je t'en parlerai aussi. Tu as pu comprendre avec quelle inquiète curiosité j'ai cherché à connoître quelques détails de ton retour à Genève où tu revenais « quantum mutatus ab illo » !

(1) A la chaire de morale à la Faculté de Montauban.

La première chose que j'ai appris, c'est que t'étois empressé d'aller prêcher dans toutes les chapelles, comme si tu n'avois pas assez de moyens de proclamer ta dissidence, comme si tu voulois bien établir que tu appartiens à toutes les églises, excepté à celle que tu avois promis de servir, et dont Dieu t'avoit fait pour être un des plus utiles ministres, hélas ! Comme s'il falloit encore charger d'une goutte de plus la coupe d'amertume dont ma vieillesse est abreuvée. Ce n'étoit pas là tes intentions, mais qu'as-tu voulu faire ? Du bruit, de l'éclat, et quel bien en revient-il à la religion et à toi ? Quand Billy (1) après sa *conversion* (de J.-C. à S. Augustin) se hâta de la proclamer dans les chaires de Genève, tu désapprouvois ce manque de prudence et de modestie : tu as donc bien fait du chemin depuis lors... Quels amis que ceux dont tu t'es éloigné ! Quels dons du ciel tu as mis de côté ! et quels guides tu leur a substitués : ton imagination, qui est la maîtresse de ta vie et la faculté qui domine toutes les autres, et les flatteurs, et encore plus peut-être les flatteuses, qui ont plus d'empire sur toi que tu ne le penses. Tu te crois plus fait pour l'enseignement que pour les fonctions pastorales : comment le sais-tu ?... Pour être bon professeur, il faut de la science, et qu'as-tu fait pour en acquérir ? As-tu, depuis que tu es ministre, as-tu lu un seul ouvrage de science ? Pour moi, je pense que ce que tu préfères, c'est d'être où tu n'es pas... C'est que tu n'as pas encore trouvé cette paix de l'âme dont tu te flattes, que la théologie n'a pas encore entièrement triomphé chez toi de la religion, et qu'au fond de ton esprit tu n'es pas encore si convaincu que tu le crois que des Cellerier, des Munier, des Bouvier, des Abauzit, des Locke, des Newton, etc., ne soient et n'aient été que des ennemis de l'Evangile, en d'autres termes des fripons ou des imbécilles. Je ne voudrois que te voir guéri de cette funeste erreur et, dusses-tu rester orthodoxe, tu t'entendrais avec moi et les amis dont j'ai parlé. Nous n'avons jamais repoussé à Genève ceux qui avaient les opinions dites orthodoxes. Avant l'invasion du méthodisme, ils vivaient dans une parfaite union avec les autres...

On m'excusera d'avoir allongé à l'excès ces extraits, mais il m'a semblé plus intéressant de faire, autant que possible, parler Jean Monod lui-même, et de le montrer sous un aspect peu connu. On aura pu constater que la tendresse du père ne s'est pas altérée pour ses fils, doués véritablement d'un col un peu plus roide qu'il n'aurait convenu, malgré son éloignement pour leur « théologie ténébreuse », qui a fait tant de mal à lui et à sa famille (2).

---

(1) Guillaume Monod.
(2) Lettre à Geisendorf, pasteur de l'Eglise française de Hanau.

*
* *

Désormais, la fin de sa vie est proche. Sa maison a continué à être fréquentée par beaucoup de personnalités distinguées, parfois éminentes. Il voit sa chère Eglise réformée recueillir les fruits de tant de dévouement et de tant de labeur. Lors de la mort de Marron, il lui succède à la présidence du Consistoire. En cette qualité, il adresse au Roi Louis-Philippe, quatre fois de suite, les harangues habituelles de nouvel an, dont les procès-verbaux du Consistoire nous ont conservé les textes ; ils ne sont pas toujours empreints de la banalité qu'on pourrait croire.

En 1835, un dernier voyage ramène Jean Monod à Genève pour le Jubilé de la Réforme. Pendant l'hiver 1835-1836, sa santé décline assez rapidement et, le 23 avril, il quitte ce monde.

Le jour même, le Consistoire se réunit et passe un assez long temps à discuter si le corps du défunt pasteur sera ou non « présenté » au temple : problème qui semble. à ce moment-là, avoir sérieusement agité les esprits. Le 25, la dépouille de Jean Monod est conduite au cimetière du Père-Lachaise et inhumée dans une sépulture achetée aux frais de l'Eglise. Le Consistoire a voulu par cette mesure, comme par une pension exceptionnelle accordée à la veuve, reconnaître, dit le procès-verbal, « les titres tout particuliers du pasteur à la gratitude de l'Eglise ».

Cette grande perte, dit un journal religieux de l'époque (1) sera sentie non par l'Eglise de Paris seulement, mais aussi par toutes les Eglises de France et de la Suisse française : dans toutes, le nom de M. Monod était connu et respecté. Dans un grand nombre, il comptait des relations et des amis...

La gravité de son caractère jointe à une inaltérable bonté de cœur... son éloignement pour la polémique et l'esprit de parti et sa remarquable tolérance lui avaient gagné tous les cœurs. Nous ne connaissons personne qui ne le vénérât, qui ne l'aimât... M. Monod était membre de la plupart des Comités de nos Sociétés religieuses...

Ses obsèques ont eu lieu le 25 avril. Bien rarement un concours pareil d'hommes de toutes les classes, depuis le Pair de France jusqu'à l'indigent qui pleurait son bienfaiteur a eu lieu avec cette spontanéité et cette unanimité de regrets et de dou-

(1) *Les Archives du Christianisme*, 30 avril 1836.

leurs. On remarquait dans le cortège tous les pasteurs des départements présents à Paris (1). Plus de 3.000 personnes se pressaient autour du cercueil.

A côté du passage : « Christ est ma vie et la mort m'est un gain » on voit gravée sur le monument funéraire l'expression de la reconnaissance de l'Eglise réformée de Paris « dont il a été pendant vingt-huit ans le pasteur respecté et chéri ».

Ce beau témoignage est encore parfaitement lisible sur la pierre à un siècle de distance.

Julien-P. Monod.

(1) 57 pasteurs français et étrangers étaient présents.

Impressions d'une auditrice de Jean Monod (1810)

Julie Devillas était née à Lyon le 29 janvier 1791, de Jacques Devillas (d'abord négociant à Nîmes, et originaire de Saint-Hippolyte-du-Fort), et de Louise-Emilie Teissier (de Marseille, mais d'une famille venue d'Anduze, Gard). Elle fut la grand'mère de ma mère. Dans les papiers de la famille, je retrouve quelques lettres qu'elle écrivit à sa mère en 1810, à 19 ans donc, pendant un séjour qu'elle faisait à Paris, et un carnet où elle avait noté ce qu'elle voyait ou entendait dans la capitale. Le 16 mai, elle s'excuse auprès de sa mère d'être en retard dans sa correspondance :

« Je me flatte que tu voudras bien me pardonner en faveur de la sagesse du motif. Je te dirai donc que dimanche matin (1) je fus avec ma tante au Sermon, entendre M. Monnot (*sic*), le meilleur ministre de Paris. Je fus très contente de son discours qui était très beau, et je me suis mis en tête de t'apporter un échantillon de la prédication de ce pays. L'exécution de ce projet m'a occupée pendant quelques jours ; maintenant ma tâche est finie, je cherche ma récompense dans le plaisir de causer avec toi... »

Malheureusement, le résumé qu'elle a écrit de la prédication n'a pas été conservé. Dans le carnet de ses notes, en juin, elle parle encore du pasteur et de l'église où il prêche :

« Saint-Thomas du Louvre (Saint-Louis) a été cédé aux protestants réformés pour l'exercice de leur culte. Cette Eglise est petite et son arrangement intérieur ne me satisfait pas (2). Ce mélange des deux sexes dans un lieu destiné *uniquement* (elle souligne) à écouter la parole du Seigneur me paraît au moins inutile, et tout à fait contraire à l'esprit de recueillement dont chacun des assistants doit être pénétré, car lequel d'entre nous peut se flatter de n'éprouver jamais par sa propre expérience combien *l'esprit est prompt...* (*sic*) (3). J'ai entendu là M. Meonnod (*sic*), le premier pasteur des protestants de Paris. Il m'a fait grand plaisir par la sage exposition de ses discours et la morale pure qui en découle. C'est grand dommage que son débit ne vienne pas appuyer le bon effet que produisent ses paroles. »

Ch. BOST.

(1) Le 13, plus loin elle dit que le culte a lieu à *midi*.

(2) Cf. *Bull.*, 1889, pp. 358, 466 et 472. Il s'agit de l'église Saint-Louis du Louvre, inaugurée en 1744 sur l'ancien emplacement de l'église Saint-Thomas qui s'était écroulée en 1739. Elle occupait l'emplacement des constructions élevées depuis entre le pavillon Denon et le pavillon Mollien. Les protestants l'occupèrent dès 1791 jusqu'en 1811

(3) On conclura de cette critique qu'à Lyon, alors, il y avait dans le temple les bancs des hommes et les bancs des femmes. Cette coutume remonte au XVIe siècle, et avait été observée « au désert ».

Adolphe MONOD

Professeur à la Faculté de Montauban (1)
(1836-1847)

Adolphe Monod, âgé de trente-quatre ans, fut nommé professeur de théologie à la Faculté de Montauban, le 17 août 1836, quatre mois après la mort de son père, dont les funérailles rassemblèrent trois mille personnes.

Une dizaine d'années auparavant, le 9 octobre 1827, Jean Monod avait écrit à son fils, consumé de noire mélancolie à Naples :

« J'ai reçu de toi quelques lignes seulement ; mais dans ces lignes quatre mots qui valaient mieux à eux seuls que bien des longues lettres précédentes : « Je suis plus calme. » Oh ! si tu savais quel baume ces quatre mots ont versé dans mon cœur ! de quel chagrin ils m'ont soulagé ! Comme je prie Dieu que ce calme soit durable ! et, s'il ne doit pas encore être à l'abri de quelques moments pénibles, que tu l'emploies du moins à recueillir les forces que tu dois trouver en toi-même beaucoup plus et bien plus aisément que tu ne le crois. »

Paroles de tendresse et de bon sens. Il ajoute :

« Est-il bien certain que tu ne pourrais pas, quand tu le voudrais fortement, profiter des loisirs que te laisse ta facilité, cet heureux don du ciel, pour faire quelques-unes de ces études que tu sais que tu regretteras de n'avoir pas faites, quand il ne sera plus temps... ? »

Le père n'avait pas tort d'orienter son fils vers le travail solide, contrepoids nécessaire à une puissante imagination. Adolphe Monod avait le goût des idées ; mais on voit des raisonneurs passionnés qui ne sont pas de véritables intellectuels. Son père, dans la même lettre si pleine de sagesse et de compassion, écrivait encore :

« J'ai lu les analyses de quelques-uns de tes sermons ; j'aime

---

(1) Notice lue par son petit-neveu, le professeur Wilfred Monod, dans la salle Adolphe Monod, à la Maison presbytérale de l'Oratoire du Louvre, le 23 avril 1936, pour le centenaire de la nomination d'Ad. Monod à Montauban.

bien la manière dont tu as traité les miracles, parce que c'est de la même manière que je fonde ma croyance, et que, si je reconnais de la difficulté à les croire, j'en trouve bien plus à ne les croire pas, et ne puis comprendre sans eux l'existence de notre religion. »

Il ajoute que, dans le discours sur les prophéties, on découvre un ordre méthodique très satisfaisant, lequel « annonce que tu ne te contenteras pas de faire des phrases et de viser à l'esprit. Tu t'accuses d'être raisonneur et froid ; je n'aurais jamais cru que ce pût être ton défaut ».

En tout cas, devenu pasteur à Lyon, Adolphe prouva que ses admirables qualités de dévouement et de consécration ne pouvaient combler, à elles seules, les graves lacunes de sa culture générale dans le domaine de la critique et de l'histoire ; de plus, non seulement son horizon resta presque fermé du côté de la science, des arts plastiques, de l'économie sociale, mais, sur le terrain des idées, il ne fut ni un philosophe, ni un érudit ; avant tout écrivain et orateur, il ne respirait pleinement que dans le double domaine de la littérature et de la religion.

Cependant, il était trop réfléchi pour n'avoir pas conscience de ce qui lui manquait. Preuve en soit cette note personnelle :

« Il est nécessaire d'avoir une nourriture intellectuelle. Mon corps est nourri ; mon âme est nourrie ; mon esprit ne l'est pas, et il en est malade. Il y aurait infidélité à... énerver ma pauvre intelligence, déjà bien assez faible. »

Cet aveu date de 1833. Or, dès 1830, il avait sollicité la dispense d'âge nécessaire pour être nommé professeur à Montauban, dans la chaire de Morale évangélique et d'Eloquence sacrée. La nomination devait se faire par voie de concours ; deux candidats se présentaient ; mais trois membres du jury se récusèrent, alléguant le trouble religieux apporté par Adolphe Monod dans l'Eglise réformée de Lyon. Le ministre royal duquel dépendait la nomination renvoya l'affaire à une époque ultérieure ; c'était notre coreligionnaire, le fameux naturaliste Cuvier. De son côté, Adolphe Monod ne retira point sa candidature ; il écrivait, en 1831 : « Mon désir prononcé et, je crois, ma vocation décidée, est pour le professorat. »

* * *

Trois mois plus tard, il était révoqué par le Consistoire, et devenait pasteur de l'Eglise évangélique de Lyon. Ces

événements appelèrent l'attention sur lui ; à diverses reprises, la *Société évangélique* de Genève le pressa d'accepter la charge de professeur à l'Ecole de Théologie. Enfin, quand la porte s'ouvrit de nouveau à Montauban, il vit dans cet appel une vocation divine. Au surplus, des amis sûrs lui faisaient un devoir d'accepter ; entre autres l'éminent érudit Philippe-Albert Stapfer. Celui-ci affirma que la Faculté de Montauban était dans la « nécessité de relever son crédit et de sauver son existence par l'acquisition d'un professeur éminent et par l'accroissement de ses forces morales ». Il ajoutait :

« C'est déjà, dans l'état de l'Eglise protestante de France... une salutaire chose, que l'exemple d'un pasteur courageusement évangélique, appelé par le gouvernement à diriger les études des jeunes gens qui se forment pour le ministère sacré. Ce serait un événement propre à relever le courage de beaucoup de chrétiens qui se laissent abattre par l'idée qu'ils sont en minorité, et que l'autorité, ainsi que les notabilités protestantes (*sic*), leur sont contraires. »

D'autre part, le corps professoral serait fortifié :

« L'appui que vous donnerez, la consolation et la confiance que vous apporterez à ceux de vos futurs collègues qui marchent dans la même voie, la perspective de progrès que vous leur ouvrirez, ne sont-ils pas dignes de votre attention ? »

Enfin, Adolphe Monod, sorti de l'activité paroissiale, pourrait se vouer au travail intellectuel :

« La rédaction de vos cours, les études que vous feriez... n'augmenteraient-ils pas la puissance de vos belles facultés, n'agrandiraient-ils pas votre sphère d'activité évangélique ? »

Sans compter qu'il aurait ainsi l'occasion de dissiper certaines légendes :

« Dans leurs entretiens sur les heureux effets de votre translation à Montauban, vos amis se sont plu à compter pour beaucoup l'influence qu'exerceraient l'humilité chrétienne, l'aimable docilité, la largeur de vues et la simplicité de manières d'un homme auquel on a cherché à faire une réputation d'intolérance, de zèle fougueux et d'esprit exclusif. »

Adolphe Monod était gagné d'avance à sa propre cause : il partit pour Montauban avec sa femme et ses quatre enfants. Il arrivait dans une Faculté bien pauvre, à en juger par une lettre des professeurs au ministre de l'Instruction publique. On y lisait un aveu assez naïf et piteux :

« La Faculté de Montauban a manqué, depuis son origine, d'un grand nombre de ressources indispensables au développement des études théologiques. Cette considération aurait dû peut-être lui épargner bien des accusations touchant la faiblesse de ces études, puisqu'elle n'a jamais possédé les moyens de les rendre plus étendues et plus fortes. »

En conséquence, les professeurs demandaient la fondation des chaires suivantes : critique sacrée, apologétique, théologie pastorale, éloquence sacrée, langues modernes (allemand et anglais). Ils postulaient aussi des subsides pour la bibliothèque « absolument dépourvue d'ouvrages modernes » (1).

L'installation du nouveau professeur eut lieu en novembre. Les *Archives du Christianisme* (26 novembre 1836), dans un article signé *A. Prat,* publièrent un compte rendu :

« Le temple de la Faculté ne pouvait contenir la foule avide d'entendre le nouveau professeur que l'église, et j'ose le dire, la ville de Montauban, se glorifient de posséder. »

Après l'allocution du Doyen,

« ... la voix sonore et harmonieuse de M. Monod s'est fait entendre. Vous peindrai-je la lucidité de ses idées, la hauteur de ses vues, la largeur de ses sentiments, la noble franchise avec laquelle... il n'a pas craint de découvrir les plaies de cette Eglise réformée pour laquelle il conserve un profond attachement ? »

Ce verbe inattendu — « conserve » — semble une allusion voilée à la destitution d'Adolphe Monod. L'expression est malheureuse. Un pasteur destitué n'est pas un pasteur dénaturé ; rien ne pouvait refroidir l'attachement passionné du pasteur de Lyon pour l'Eglise Réformée de France, pépinière des martyrs huguenots.

Un historien de nos églises note que l'installation du professeur de Morale eut lieu « en présence du préfet et du général ». Dans une autre occasion, quelques années plus tard, on précisait que M. Monod prononça le discours de rentrée devant un auditoire où l'on distinguait le commandant de gendarmerie. A cette époque, les fonctionnaires se rassemblaient pour entendre une démonstration en règle des preuves que fournit l'histoire en faveur de l'orthodoxie protestante (2).

---

(1) *Archives du Christianisme,* 27 août 1836.
(2) *Archives du Christianisme,* 1842.

A. Monod semble avoir gardé un souvenir encourageant des dispositions d'esprit, trop rares dans cette âme inquiète, qui lui permirent de quitter Lyon pour Montauban sans arrière-pensée. Même, cette expérience imprévue l'enhardit jusqu'à blâmer, deux ans plus tard, son ami le pasteur G. de Félice, qui ne pouvait se décider à quitter sa paroisse de Bolbec pour se consacrer à l'enseignement théologique. Il lui écrivit, le 13 novembre 1838 :

« Quoi ! c'est pour de si faibles raisons qu'un appel si pressant et si personnel a été rejeté ! Au commencement de la lettre, on s'attend à quelque motif bien grave..., et puis on est confondu de trouver que ce n'est autre chose que cette vieille conviction d'incapacité et d'indignité qui se trouve plus ou moins chez tous les fidèles serviteurs du Seigneur, et sans laquelle ils ne seraient ni dignes, ni capables ! D'après les principes exposés dans cette lettre, ni vous ne serez jamais professeur, ni Jalaguier ou moi ne devrions demeurer à notre poste... Ah ! quand l'Eglise de Dieu nous désigne pour un poste, ne pouvons-nous pas penser qu'elle nous apprécie mieux que nous-mêmes, et ne craindrons-nous point de manquer d'humilité pour avoir trop de modestie ? »

Il ne fut pas non plus très satisfait, en 1841, quand Alexandre Vinet refusa, lui aussi, un appel de Montauban. Il écrivit :

« La consolation de vivre et de travailler avec vous ne semble pas nous être réservée... Permettez-moi d'ajouter un mot : vous vous faites illusion, je crois, sur la grandeur de la tâche d'un professeur à Montauban. Hélas ! notre pauvre Faculté ne mérite guère plus le bien qu'en pensent nos amis, que le mal qu'en disent nos adversaires » (29 décembre 1841).

En s'exprimant de la sorte, Adolphe Monod prouva combien il méconnaissait la gravité des motifs qui retenaient en Suisse un Vinet. Celui-ci, trois ans plus tard, devait s'en ouvrir à un ami commun, Thomas Erskine, un avocat écossais qui avait exercé à Genève et Naples une influence religieuse décisive sur A. Monod, et qui était le confident de Vinet. Le professeur de théologie pratique à Lausanne se confessa donc, en ces termes émouvants, à M. Erskine :

« Moins d'une année après mon entrée en charge, j'avais conçu des doutes pénibles sur ma vocation au professorat de théologie... Sur plusieurs points qui sont tenus pour importants, qui le sont peut-être, je ne puis pas parler comme l'Eglise. Il est vrai que je n'y suis pas obligé, et que même je suis obligé à parler comme je pense ; mais, si l'on peut enseigner une conviction,

peut-on de même enseigner le doute, au moins sur des points importants ? » — (*Vinet, comme à l'ordinaire, se calomnie.*) — « Mes doutes mêmes sont plus instinctifs que raisonnés ou scientifiques, et je dois convenir qu'il est plus d'une de mes vues en faveur de laquelle je n'ai pas, au moins d'une manière claire et décisive, le témoignage de l'Ecriture. Ainsi, je ne puis croire à la *substitution* (1), et je ne suis pas en mesure de parler, théologiquement, contre la substitution. C'est un exemple. Et remarquez que ma place m'obligerait à diriger des exercices de catéchisation : je suis par là même appelé à développer une dogmatique bien autrement serrée que la dogmatique savante, et dans laquelle je ne puis pas innover, ce qui m'expose à dire ou à laisser dire des choses que je ne crois pas. Je suis persuadé qu'une hérésie comme celle dont je viens de parler ne compromettrait nullement mon salut, en tant, d'ailleurs, que mon cœur serait à Dieu ; mais il s'agit de se prononcer publiquement pour ou contre. Le puis-je, n'étant pas savant ? Le pourrais-je, si je l'étais ? »

Tel était le collègue dont A. Monod, champion de l'orthodoxie, souhaitait l'arrivée à Montauban. Ces deux chrétiens également sincères, également travaillés par une brûlante soif de perfection, ou plutôt de sainteté, auraient inévitablement causé de leur enseignement réciproque. Or A. Monod, sur le thème de l' « Eloquence sacrée », s'exposait à entendre les propos suivants, au cours d'une paisible promenade sur les bords du Tarn :

« Bien des réformes — *c'est Vinet qui parle* — font besoin. La principale devrait porter sur la forme et sur le fond même de la prédication ; il faudrait aller plus loin, il faudrait revoir notre théologie ; mais, au milieu d'un ordre de faits tout nouveau, je n'aperçois pas une idée nouvelle, ou, pour mieux dire, pas une idée. » — (*Représentez-vous le visage d'Adolphe Monod.*) — « Je ne saurais vous dire combien l'uniformité qui règne dans nos prédications me semble factice, superficielle, et combien elle est fatigante. On débite un chapelet de dogmes, à peu près comme les catholiques débitent leur chapelet d'oraisons ; on est sincère, bien intentionné, mais ni original, ni profond, ni même convaincu, si *convaincu* signifie quelque chose de plus que *prévenu.* Oui, il y a parmi nous des préventions plutôt que des convictions ; on déclame contre le mérite des œuvres, et l'on ne voit pas qu'on en est tout imbu lorsqu'on prétend être sauvé par des doctrines : c'est un *opus operatum* comme un autre, et quelquefois pire qu'un autre. Mais, je le répète, il y a dans les nouveaux troupeaux (qui sont en grande partie un héritage du

(1) « La substitution juridique » de l'innocent au coupable, sur la croix du Calvaire.

Réveil) un besoin religieux prononcé ; et je crois qu'on répondrait à un désir assez général, quoique inconscient, en remplissant la prédication d'une substance nouvelle, en prêchant un christianisme plus intérieur, en ouvrant aux âmes les trésors de cette prédication de la justice qui abonde dans les discours de notre Seigneur. C'est à quoi devraient tendre les efforts de ceux qui comprennent les besoins du temps. »

Ces remarquables paroles ne furent point prononcées devant le professeur orthodoxe ; elles sont empruntées à une lettre de 1844, écrite elle aussi à Thomas Erskine, tandis qu'Ad. Monod, si désireux de collaborer avec Vinet, enseignait à Montauban. Evidemment, il était loin de soupçonner la vérité sur l'état d'âme de celui qu'il appelait de ses vœux fervents. D'ailleurs, à supposer que Vinet lui eût réellement tenu le discours cité, aurait-il pu en saisir la signification très complexe ? Ecrivant de Montauban à ce même penseur, il lui écrivait à propos d'un article de Vinet sur Victor Hugo :

« Votre idée est souvent si abstraite que j'ai peine à la suivre, et quelquefois je suis contraint d'y renoncer, à ma confusion sans doute et à mon regret ; mais je me demande s'il n'y a pas à cela un peu de la faute de l'auteur. Encore si cela n'arrivait que pour sa pensée littéraire ; mais si c'était la pensée chrétienne qui fût tellement voilée sous l'élégance, la délicatesse, et l'abstraction du langage, qu'elle fût presque au-dessus de la portée du lecteur chrétien » (18 oct. 1837).

*
* *

En tous les cas, Ad. Monod savait reconnaître avec simplicité ses propres lacunes, en particulier celles de sa préparation théologique. Il se consacra d'abord à la rédaction de ses cours ; « rude apprentissage, disait-il, auquel je suis condamné pour les trois premières années. Ce travail me donne une peine proportionnée à ma faiblesse, et à mon défaut de préparation pour la tâche qu'on m'a fait l'honneur de me confier. C'est une grande honte pour notre clergé, si c'est faute d'en trouver de plus capable qu'on s'est adressé à moi » (1). Quelques jours après son installation. il écrivait humblement au pasteur de Frontin, qui avait contribué à sa nomination :

« Vous qui avez jugé qu'il était à désirer pour le règne du Sauveur que je vinsse dans la place que j'occupe aujourd'hui...., criez à Dieu pour qu'il accomplisse Sa force dans mon infir-

(1) *Souvenirs*, p. 256.

mité, dont vous n'avez pas probablement une juste idée. Faible d'esprit, d'âme et de corps, toute mon espérance est en cet admirable paradoxe du Saint-Esprit : *Quand je suis faible, alors je suis fort* (1). »

Un pasteur qui renonce au ministère pratique pour le professorat ne mesure pas, d'emblée, toute l'étendue des changements qu'entraîneront ses tâches nouvelles. Alors que la paroisse est un microcosme où se reflète la vie humaine intégrale, du berceau à la tombe, avec ses épreuves individuelles et ses problèmes sociaux, une Faculté de théologie découpe dans l'ensemble des choses une réalité circonscrite, concentrée autour d'un programme déterminé. Le pasteur, dans son église, entre en contact, dans chaque famille, avec trois générations enchevêtrées ; il lui arrive de baptiser les enfants, puis les petits-enfants, de ceux qu'il a baptisés eux-mêmes au début de son ministère. Au contraire le professeur, dans son école, opère moins sur le plan du temps que dans le domaine de l'espace ; il ne groupe que des élèves à peu près du même âge, il ne voit que de jeunes figures ; les liens qu'il forme avec chaque volée d'étudiants se rompent fatalement, après des relations éphémères ; il y a là, du reste, un recommencement perpétuel qui a son charme, mais aussi une brusque interruption qui ne va pas sans mélancolie. Pour échapper à ce contraste heurté, à la tension et à l'usure qu'il impose dans le domaine du cœur, un professeur peut connaître la tentation de se réfugier dans la solitude studieuse qui, après tout, correspond à sa tâche professionnelle, et lui assure le respect de ses disciples. Il deviendra un spécialiste, acquéreur et distributeur de connaissances, raréfiant les contacts humains, personnels, avec ses élèves.

Heureusement, le professeur normal de théologie est un croyant : le plus souvent, un pasteur qui a connu par expérience le ministère pratique. Parfois même, des circonstances particulières l'obligent à l'exercer. En tous les cas, il conserve une âme pastorale, et il considère le groupe de ses étudiants comme une réelle paroisse, d'un genre particulier. Il ne peut méconnaître que la jeunesse, chantée souvent par les poètes avec tant de légèreté romantique, est bien autre chose que « le songe d'une nuit d'été » ; tous les problèmes, toutes les tentations, tous les espoirs, toutes les illusions, toutes les nostalgies de sacrifice et de

---

(1) *Lettres*, p. 232.

grandeur, y sont concentrés d'une manière pathétique ; des crises de doute intellectuel viennent parfois s'ajouter au sentiment aigu de responsabilités imminentes, — les plus lourdes, les plus sublimes. Malheur au professeur de théologie qui resterait insensible à ce drame souvent silencieux, qu'il faut parfois deviner et qu'il faut toujours pressentir !

Un pasteur d'expérience a raconté, jadis, qu'à l'époque de ses études en théologie, traversant une période amère de trouble, il alla se confier à l'un de ses professeurs ; et celui-ci, après avoir prié avec lui, lui donna un baiser paternel. « Je sens encore, écrivait-il, ce baiser d'Adolphe Monod sur ma joue. »

Le professeur de Morale et sa femme s'empressèrent d'accueillir les étudiants à leur foyer. Ceux-ci furent surpris d'une pareille innovation, et même gênés. La première fois que M. et Mme Monod les convièrent à prendre le thé chez eux, il y eut conciliabule. Que faire ? Il fut décidé qu'on ne pouvait refuser une invitation amicale, mais qu'on n'accepterait rien de plus d'un professeur. En conséquence. l'apparition de la théière marqua la disparition des étudiants. Mais cette indépendance farouche fit place, bientôt, à la confiance. Le professeur, pour compléter les exercices de diction à la Faculté, organisait chez lui des soirées durant lesquelles il lisait à haute voix les chefs-d'œuvre de notre littérature.

Il savait sans doute causer avec eux, aussi, dans un « vaste jardin attenant à la maison, sous les ombrages d'une magnifique allée de marronniers »... Par exemple, dans les promenades à la campagne, les connaissances botaniques de l'orateur manquaient de sûreté ! On raconte qu'Ad. Monod, au cours d'un entretien à la péripatéticienne avec un de ses collègues, tomba en arrêt devant un arbre splendide, un noyer, dont les fruits étaient enrobés dans leur écorce verte. Les deux théologiens échangèrent des regards interrogateurs. Enfin, l'un d'entre eux cueillit une noix, l'examina ; puis, ayant négligé de la flairer sans doute, il déclara sentencieusement : « L'Ecriture dit : *On connaît l'arbre à son fruit ;* voici une prune, donc l'arbre est un prunier. » Cet oracle biblique trancha la question.

Mais combien change vite la figure de ce monde ! Une cinquantaine d'années plus tard, dans cette même Faculté de Montauban, je ne reçus pas un réel enseignement de théologie pratique, aucun professeur n'étant chargé d'une pareille discipline : en revanche, avec l'inoubliable Franz Leenhardt, le pieux docteur ès sciences naturelles, je fus

initié à la biologie préhistorique, et notre maître bien-aimé, un savant doublé d'un philosophe, nous exposa dans une vision hardie (1), un système où il se montra tout simplement, sur tel point capital, un précurseur d'Henri Bergson.

Pour savoir dans quel esprit Adolphe Monod entreprit sa tâche, il faut consulter une page de son Journal intime : *Règles pour le professorat.* Il écrivit :

1) Que l'enseignement soit aussi *biblique* qu'il est possible de le faire, sans sacrifier l'ordre, la variété et la *Vollständigkeit* ; tel que le professeur et les étudiants soient obligés de beaucoup lire l'Ecriture.

2) Que l'enseignement soit aussi *historique* que possible, et que le cours de morale évangélique consiste principalement à faire connaître les faits et discours des serviteurs de Dieu les plus éminents.

3) Que l'*utilité* soit mon but ; non un idéal scientifique ou logique, ou l'usage de l'enseignement, etc.

4) En morale, m'attacher moins à faire un cours complet, ce qui serait sans fin, qu'à traiter toutes les questions importantes.

5) M'attacher à faire avec les étudiants *ce qu'il est le plus difficile qu'ils fassent seuls.*

6) Donner une large place *à la vie de Jésus-Christ* dans la morale. Obliger l'étudiant à *lire la Bible.*

7) Remplacer la *récitation* par la lecture des meilleurs auteurs. *Cours de rhétorique* lue, et récitée de temps en temps.

8) Dresser une liste de *passages à expliquer,* en rapportant *chacun à sa place.*

9) Faire des hommes sachant *bien parler* et *bien écrire* ; après cela, ils feront de bons sermons quand il le faudra.

10) Exercices d'*improvisation* et conférences.

11) Les exercices de langues doivent se faire à livre ouvert. Examens particuliers dans le courant de l'année. *Substituer des livres à des cahiers, pour l'examen.*

On voit à quel point Ad. Monod s'efforçait d'être, littéralement, un professeur de théologie « pratique ». Les étudiants, pour le remercier des soirées du jeudi, lui offrirent un exemplaire des Saintes Ecritures. En 1842, à la fin du semestre d'été, il racontait dans une lettre :

« Vous avez su l'histoire de ma belle Bible. L'amour de ces jeunes gens m'a touché, réjoui, encouragé. C'était une scène intéressante et qui avait quelque chose de solennel. Je vois avec plaisir que ma maison a été, cette année, plus fréquentée qu'auparavant par des étudiants. Je voudrais rendre cela plus général,

(1) *L'Evolution, doctrine de liberté.*

et avoir des rapports plus *paternels* avec l'auditoire... Nos examens vont comme de coutume ; un seul rejeté jusqu'ici, le pauvre X. Un assez grand nombre ont reculé, et remis à novembre. Quand j'ai su cela, j'en ai repêché un ou deux. »

Pendant un voyage en Allemagne, il eut le privilège de rencontrer le théologien *Tholuck,* et fut très frappé de constater l'influence religieuse que ce professeur exerçait parmi les jeunes.

« Je lui ai entendu dire... qu'il croit avoir été plus utile aux élèves par ses prédications que par ses cours publics, et par des conversations que par ses prédications elles-mêmes. Pour voir ces jeunes gens sans trop empiéter sur leurs heures d'étude, il en reçoit tous les jours à sa table ; et plus d'une fois par jour il en prend un ou plusieurs avec lui, quand il va se promener, car sa santé l'oblige à consacrer deux ou trois heures à la promenade. »

Méditant sur le secret d'une activité aussi prodigieuse, Ad. Monod, toujours désireux de progresser, l'explique ainsi : d'après lui, ce qui fait de certains savants allemands des hommes supérieurs

« ... ce n'est pas tant le nombre d'heures qu'ils donnent au travail, que le bon emploi qu'ils font du temps. Ils ont une meilleure méthode. Ils se réservent quelques heures, durant lesquelles ils ne souffrent presque jamais d'interruption. Durant ce temps, ils concentrent toutes les forces de leur esprit sur l'objet de leurs études. Puis ils ont acquis, par l'exercice, une grande facilité pour méditer, pour coordonner leurs idées et pour les exprimer. Enfin, ils ont appris à lire vite. » — *Et Adolphe Monod de conclure :* « Ce n'est pas le temps qui nous manque, mais l'art de nous en servir. En cela comme en toutes choses, Dieu est fidèle ; nous seuls sommes infidèles. »

Au surplus, le professeur français, dans l'humble Faculté de Montauban, savait quand même s'imposer une discipline spirituelle favorable à l'exercice de sa tâche professionnelle. Il aimait recourir au stimulant de quelque biographie chrétienne. « La lecture de *Faust* me fait du mal, en échauffant mon imagination et me dégoûtant des réalités. C'est un grand danger. » Il comprenait d'instinct que le maître doit répéter, en pensant à ses élèves, la parole du Christ au sujet de ses disciples : « Je me sanctifie moi-même pour eux. » Vinet écrivait qu'il existe plus d'une manière d'enseigner :

« Il y a, selon saint Jean, une onction qui enseigne. La vérité ne se démontre pas seulement, elle se communique. Il y a une

sainte contagion au moyen de laquelle s'accomplit la divine miséricorde (1). »

Je possède le texte du Cours de morale professé par Adolphe Monod ; il ne me semble pas offrir quelque chose d'essentiellement original. En ce qui regarde son cours d'Homilétique, il exposait à un confrère quelques détails intéressants, après trois ans de professorat montalbanais :

« Vous me parliez dans votre lettre de votre cours d'éloquence sacrée. Vous aviez la bonté de me communiquer votre plan et de me demander le mien. Je n'en avais point encore, n'ayant traité systématiquement que la *prudence pastorale,* et n'ayant traité de l'éloquence sacrée que sous forme d'*exercices,* si ce n'est que j'ai étudié avec mes élèves les admirables *Dialogues* de Fénelon. Nos exercices ont été doubles : récitation et composition. Ce que j'ai trouvé de plus utile dans ce dernier genre, c'est de donner à mes élèves *une idée à développer.* Ces développements, qui sont l'âme de l'éloquence, me paraissent encore plus utiles que les plans ou les analyses. Ceci se rattache à l'une de mes pensées dominantes sur la prédication : je crois qu'il faut aller des détails à l'ensemble, non l'inverse. Un plan né de détails est en général le seul *vivant* et le plus *vrai.* Un sujet m'étant donné, je commencerai par le développer une première fois en pénétrant dans les détails, et d'après un plan provisoire, qu'une méditation d'une heure ou deux m'aura fourni. Puis, en lisant ce premier travail, avec le Seigneur d'abord, et ensuite avec un ami, (ou mieux encore une amie, l'amie par excellence), je trouverai vraisemblablement le plan auquel je dois m'arrêter, et que je suivrai dans mon *second travail.* Ce double travail m'est nécessaire pour concilier la verve et l'ordre. Par l'exercice, on parviendra à un instinct assez exercé pour pouvoir se borner à un seul travail. Je n'en suis pas venu là, et je fais plus d'un travail, quand je puis ; — bien entendu que je prêche après un seul travail, et même sans travail, si le Seigneur m'y appelle. J'ai fait encore ceci : j'ai pris un sujet, fait le plan avec mes élèves ; je leur ai donné à développer successivement chaque partie du sermon, depuis l'exorde jusqu'à la péroraison ; et, cette étude achevée, j'ai prêché moi-même sur la matière (2). »

Il avait beaucoup réfléchi sur l'art de la parole. L'année qui précède sa nomination à Montauban il écrivait :

« Ma prédication manque de variété. Deux moyens d'en avoir davantage : 1° la méditation, car ce sont surtout mes sermons improvisés qui se ressemblent ; 2° la variété dans les sujets. Il

(1) *Lettres,* II, 178.
(2) 24 juillet 1839. Lettre à M. Merle d'Aubigné.

y a deux genres de prédication bien distincts : le *sermon,* où l'on expose un sujet, et la *paraphrase,* où l'on développe un texte. Un troisième genre, qui peut se rattacher au sermon ou à la paraphrase, suivant l'esprit dans lequel il est traité, c'est l'*homélie* ; il y a l'homélie-sermon et l'homélie-paraphrase. Un quatrième genre : *sermons historiques,* par exemple histoire de Pierre, histoire de Paul... » — Six mois plus tard, il ajoutait : « Absolument, il y a quelque chose à changer à ma prédication et à ma préparation. Il faut rendre ma prédication plus variée, plus précise, plus détaillée, plus courte, plus scripturaire et plus populaire ; enfin, parler de la manière la plus propre à convertir et à sanctifier. »

On devine qu'une fois professeur il ne fut guère embarrassé pour donner des conseils aux futurs sermonnaires. Lui-même, d'ailleurs, faisait des tournées de prédication qui lui coûtaient un grand effort spirituel. Sa biographe écrit : « La fatigue physique était encore peu de chose auprès de ce qu'était la prédication elle-même. Il se *donnait* dans toute la force du terme. » Il avouait lui-même, avec une pleine perspicacité :

« Je voudrais avoir pour règle invariable de ne prêcher dans les temples que de deux jours l'un : ce n'est ni le corps, ni l'esprit qui s'épuise, c'est l'âme. Les émotions d'une prédication comme la mienne sont trop fortes pour se renouveler tous les jours. Je crains quelquefois que ce que le Seigneur m'a donné de facilité pour parler, ne l'empêche de se glorifier en moi. » — *C'est dans le même esprit qu'il écrivait, au cours d'un voyage :* « J'ai eu un compagnon jusqu'à Nîmes, et depuis j'ai été seul. J'en ai profité pour prier et relire mes sermons. Je voudrais travailler moins et prier davantage. Mais travailler, lire, écrire, parler, tout cela est plus facile que de prier. »

*
* *

Tels étaient les sentiments du professeur de morale et d'homilétique. S'il était spécialement désigné pour un pareil enseignement, on peut se demander s'il l'était aussi pour la chaire d'hébreu, qui lui fut confiée en 1839. Brusquement, alors qu'il allait commencer le cours d'art oratoire, il fut, selon son expression, « relégué dans l'hébreu, que j'ai trouvé dans le commencement sec, trois fois sec. Mais quand les élèves seront plus avancés — et le professeur aussi — cette étude m'intéressera vivement, je n'en doute point. »

Ad. Monod raconte à Vinet, dans une lettre sur le savant P.-A. Stapfer, que celui-ci lui avait donné des leçons de philosophie et d'hébreu :

« Je ne saurais dire lesquelles étaient les plus intéressantes. Que n'en ai-je mieux profité ! — Pour l'hébreu, son école favorite était celle des Hollandais, et son guide Albert Schultens, pour lequel il nous inspirait une vénération profonde. Il nous disait : « Un jeune homme qui a fait de bonnes études philosophiques est préparé pour toutes sortes d'études littéraires. » — Il disait aussi : « Ne lisez que les hommes de génie. »

Et l'élève reconnaissant de Stapfer ajoute : « *En philosophie, vous savez sa prédilection pour le système de Kant. Il en parle avec amour, avec admiration. Il était* Kantien, *tout autant qu'un chrétien peut l'être.* »

Si Ad. Monod ne devint pas un hébraïsant, il fut un professeur d'hébreu consciencieux (1). On lit dans une de ses lettres : « *Pressez X. de travailler, surtout pour l'hébreu. L'esprit ni l'improvisation ne le tireront pas de l'analyse, ni de la traduction, de Moïse.* » (C'était la formule de l'époque, à Montauban, pour désigner le Pentateuque.)

Osons reconnaître que les années consacrées à l'hébreu par Adolphe Monod, de 1839 à 1845, lui laissèrent de larges loisirs pour son activité itinérante. Durant une de ses tournées missionnaires, il écrivait :

« Je suis bien où je suis. Pouvoir préparer une leçon d'hébreu avec peu de travail, comparativement ; — avoir le temps de prêcher tous les dimanches, ou à peu près, et me trouver libre de prêcher où je veux pendant quinze jours au printemps et pendant trois mois en été, c'est une position qui, à bien des égards, semble taillée exprès pour moi. »

Cependant, il ne fut jamais empoigné par son cours d'hébreu, si l'on en juge par la satisfaction exprimée quand on lui confia la chaire d'exégèse en 1845 :

« Je me réjouis de ce changement, surtout parce que je crois que je pourrai servir la Faculté un peu moins imparfaitement, outre que mes travaux de professeur et de prédicateur pourront marcher mieux en harmonie et en s'aidant réciproquement. Demandez au Seigneur qu'il me donne tout ce qui m'est nécessaire dans cette nouvelle position. »

En attendant, il demandait lui-même à M. Erskine, dès la phrase suivante, des renseignements bibliographiques :

---

(1) Son fils, le pasteur William Monod, devint un spécialiste en cette langue et rendit les plus grands services à l'Eglise pour la « version synodale » de l'Ancien Testament.

« Si vous avez quelque conseil à me donner, quelque livre à m'indiquer, n'oubliez pas que vos avis sont toujours d'un grand poids. »

L'ami consulté ne manqua point de répondre au vœu ainsi exprimé. Il envoya un paquet de livres.

« Je chercherai avidement, écrivit Ad. Monod, le temps de lire ceux de ces ouvrages que je ne connais pas encore. »

De plus, M. Erskine avait exprimé ses idées personnelles sur l'exégèse ; et le nouveau professeur lui répondit :

« Mon désir est bien de ne pas me laisser enchaîner par l'explication grammaticale et historique de la Bible ; je crois, comme vous, qu'il faut donner beaucoup d'attention au *Book within* » — (le Livre à l'intérieur), — « écrit, selon moi, dans le cœur par le Saint-Esprit (Esaïe 54 : 13). Cet enseignement du Saint-Esprit me paraît capital dans le Nouveau Testament, plus que ne l'a compris en général notre Réveil, et j'ajouterai, la Réformation et l'Eglise chrétienne en général. »

En accord avec ce principe d'interprétation il écrivait, l'année suivante, à une mère en larmes, qui essayait de se représenter l'état d'un enfant passé au delà du voile :

« Je ne connais pas d'enseignement précis dans les Ecritures sur les sujets que vous me soumettez. Je m'en tiens donc à des *impressions* fondées sur la teneur générale des révélations divines, et sur la confiance qu'elles m'inspirent en la bonté de Celui qui est amour. Il y a la Parole écrite dans le Livre, et il y a aussi une parole du Saint-Esprit dans le cœur. Il y a une communion vivante et personnelle de l'âme fidèle avec son Seigneur. Jésus-Christ ne vous a-t-il jamais rien dit au dedans qui ne soit écrit en toutes lettres sur les pages de ses apôtres ou de ses prophètes ? Non qu'il y ait un enseignement du Saint-Esprit indépendant des Ecritures, mais le Saint-Esprit achève l'œuvre de la Parole en l'adaptant au cœur, et la faisant pénétrer dans ses replis les plus déliés, par une traduction spirituelle qui ne peut se traduire elle-même dans aucune langue. »

Il faut avouer que ces principes d'interprétation (si tant est qu'ils relèvent de l'exégèse proprement dite) ne manquent pas d'une certaine hardiesse, et laissent au critique protestant, pour l'interprétation des textes, une latitude que les théologiens de l'Eglise romaine ont parfois singulièrement exploitée.

Sans doute, il serait malhonnête et ridicule d'insinuer qu'Ad. Monod, dans le domaine exégétique, manquât de soumission pieuse à la lettre biblique. Mais il serait faux.

d'autre part, de le transformer en paladin de l'inspiration littérale ; au contraire il écartait, sur ce point, la thèse de son ami Louis Gaussen, propagateur du système de la théopneustie. Il lui objectait :

« Plus j'étudie les Ecritures, moins je puis admettre complètement tes conclusions. Cette doctrine absolue de l'inspiration a été formée, je crois, *a priori*, pour les besoins de la théologie, plus que sur les données de l'Ecriture. Elle suppose entre les dons « ordinaires » et « extraordinaires » du Saint-Esprit (comme on les appelle) une ligne de démarcation précise, que l'Ecriture n'établit pas, ou n'établit pas nettement. Elle oblige à recourir sans cesse à des interprétations forcées pour concilier les divergences nombreuses, au moins apparentes, et quelquefois peut-être plus qu'apparentes, entre les écrits sacrés, sur des détails insignifiants. Elle ne s'accorde pas avec la manière dont Dieu me paraît diriger ses enfants, sous l'économie du Saint-Esprit, et met dans la question du *texte* un degré de netteté et de littéralisme qui nous autoriserait à en attendre autant pour l'*interprétation*, ce qui nous jette dans des besoins quasi-romains. Enfin, elle ne se concilie pas avec les *faits* de la critique, puisqu'il est certain qu'elle ne peut pas prouver avec certitude la canonicité de certains livres (II Pierre, etc.), ni même l'apostolicité de Marc et de Luc. J'ai besoin de concevoir l'inspiration plus largement, pour obéir aux *faits*, contre lesquels le Seigneur ne peut m'appeler à raidir ma conscience... »

C'est dans le même sens qu'il écrivait à sa mère vénérée, avec franchise :

« Chère maman, donnons gloire à Dieu, malgré les orages de la vie, et surtout malgré ceux du cœur. *Quoi qu'il en soit, l'Eternel est bon*, parole simple, mais bien profonde, quand elle sort des entrailles de notre être. Elevons-nous au-dessus des petites obscurités (ou des grandes) que nous rencontrons dans les Ecritures ; allons droit au cœur du Seigneur, où tout s'éclaircit, ou s'éclaircira quand il en sera temps » (26 déc. 1844).

On discerne ainsi le travail intérieur qui s'opérait dans le professeur d'exégèse, à mesure qu'il approfondissait les problèmes de critique et d'histoire attachés à la science biblique. D'ailleurs, ses cours professionnels étaient complétés par sa prédication régulière du dimanche après-midi, destinée aux étudiants ; il leur donna ainsi une série de méditations sur l'épître aux Ephésiens et sur l'Evangile de Marc ; et là encore il eut l'occasion d'assouplir à la fois, et d'enrichir, les formules d'une orthodoxie rigide.

Sachons reconnaître, au surplus, que son labeur professoral semblait de plus en plus menacé par les nombreuses

obligations, quasi pastorales, qu'il avait assumées par zèle religieux. Sa correspondance *filiale* elle-même, était négligée : « Est-il possible, ma chère et tendre mère, que je sois de retour dans mes foyers depuis bientôt deux mois, sans avoir trouvé le temps de t'écrire encore ? » Or cet aveu date du 26 décembre 1846, lendemain de Noël ; il n'avait pas su écrire à temps pour la fête.

*
* *

Dans cette lettre tardive, il parle du fait qu'on se propose de le nommer pasteur à Paris :

« Mon désir personnel à cet égard n'est pas plus douteux que le tien ; il s'y joint le sentiment que je suis peu utile ici depuis quelque temps. »

Six mois après, son désir de quitter Montauban n'avait pas faibli. Il écrivait à un ami :

« L'expérience m'a montré que mon ministère ici, comme *professeur,* se réduit maintenant à si peu de chose, que j'ai pu croire que Dieu m'appelait ailleurs. »

Dès l'année 1839 il avouait :

« Je suffis à peine à mes occupations. Les affaires remplissent la vie à tel point qu'elles semblent ôter parfois la liberté de penser, et jusqu'au temps d'aimer. Grâces à Dieu, il y a une autre vie que celle-ci... »

Dans une autre lettre, il avait décrit le début de ses journées :

« Si vous veniez me surprendre un matin, avant déjeuner, dans mon cabinet de travail, vous y trouveriez autour de moi mes quatre enfants qui savent lire (la cinquième et dernière n'a que quatre ans), et vous les verriez, après avoir lu un chapitre de la Bible, prendre en main, suivant leur âge, les histoires de Fleury ou celles de Rollin, d'autres fois un récit de voyage ou un traité élémentaire d'histoire naturelle. »

Il ne faut pas oublier, d'autre part, les discussions ecclésiastiques et les controverses doctrinales, dont retentissent les journaux religieux de l'époque. Adolphe Monod écrivait à un correspondant :

« La lutte s'engage toujours plus dans les Eglises et autour de la Faculté. Il nous faudrait avoir, et surtout être, des hommes de foi et de prière. Mais il faudrait presque pour cela n'être pas

de notre siècle, mou, poli, raboté, sans vigueur et sans caractère. La vue des misères de l'Eglise, et surtout des miennes, me fatigue et parfois m'accable. »

Les pasteurs libéraux du Lot-et-Garonne avaient envoyé au Ministre une pétition secrète où Adolphe Monod était visé directement en ces termes : « Un pasteur que le gouvernement avait destitué a été appelé, plus tard, par lui comme professeur à Montauban. »

Le frère aîné d'Ad. Monod, mon grand-père paternel, découvrit et publia le texte dans les *Archives du Christianisme.* M. Pédézert, dans ses *Souvenirs,* termine l'analyse du document par une citation incroyable :

« Suivaient ces mots, aussi offensants pour les élèves que pour les maîtres : Nous en avons acquis la conviction, la Faculté ne laisse pas assez de liberté aux étudiants dans la recherche des vérités théologiques, de sorte qu'elle les expose à se préoccuper bien moins de ce qui est vrai en soi que de ce qui peut leur préparer, dans les examens, une majorité favorable dans le Conseil de la Faculté (1). »

On ne s'étonnera pas qu'Ad. Monod, en définitive, dans l'intérêt même de son ministère pastoral et de sa mission de prédicateur, ait cru devoir accepter l'appel du Consistoire de Paris. Il quitta Montauban avec sa famille, le 25 septembre 1847, pour arriver le surlendemain au soir dans la capitale.

*
* *

La théologie qu'il rapportait dans ses bagages n'était pas identique à celle qu'il avait emportée. Sans doute, il ne faut pas exagérer le changement ; sept années plus tard, en 1854, écrivant à son neveu Jean Monod (qui devint le doyen de la Faculté, à l'époque où je m'y trouvais), il défendit les thèses de l'orthodoxie traditionnelle en face du mouvement doctrinal de la « jeune Ecole » théologique, influencée par Vinet. Mais ce penseur chrétien n'avait-il pas entretenu les relations les plus confiantes avec Adolphe Monod ? Et celui-ci n'avait-il pas été en étroite communion avec Thomas Erskine, hérétique sur plusieurs points ? Il refusait, par exemple, de croire à une perdition éternelle. Ad. Monod, loin de s'en offusquer, lui écrivait déjà (en octobre 1834) avec douceur :

(1) *Cinquante ans de souvenirs,* p. 99.

» Je ne puis trouver votre doctrine du pardon universel dans l'Ecriture lue avec l'esprit du petit enfant (Jean 3 : 36). Mais que le Seigneur nous éclaire les uns et les autres, lui seul ; et nous donne de ne pas juger, mais de nous aimer ! »

De plus, Erskine partageait, semble-t-il, une conception psychologique et quasi-expérimentale du christianisme. analogue à celle que propageait inlassablement Vinet. En tous les cas, Adolphe Monod, même en critiquant la « Jeune école » théologique, ne se portait pas champion d'un certain dogmatisme. Son neveu avait traité d' « injuste » et d' « absurde » le parti pris des théologiens conservateurs à l'égard d'une génération nouvelle de pasteurs, à la fois pieux et indépendants. Ad. Monod s'expliqua, sur ce point. avec modération. Il répondit :

« A part un ou deux hommes partisans du *tout ou rien*, chez qui chacun reconnaît l'abus de l'absolu dans le fond et du tranchant dans la forme, je ne vois pas autour de moi ce parti pris dont tu parles, ni dans notre cercle de famille, ni dans nos réunions pastorales. On reconnaît en général que la réaction actuelle, qui s'est fait sentir dans tous les rangs du Réveil (1) (je ne dis pas chez tous les *individus*), quoique avec les différences propres à la diversité des âges, renferme un élément essentiel de vérité : le Saint-Esprit plus apprécié, plus glorifié. Tout revient à ce point capital. C'est un don précieux que Dieu fait à l'Eglise ; mais ce don est destiné à *s'ajouter* aux précédents, non à s'y substituer. C'est donc une œuvre positive que doivent se proposer ceux qui ont faim et soif d'un christianisme (tant individuel que collectif, deux choses que l'on ne saurait séparer impunément, ni pour l'une, ni pour l'autre), qui ont faim et soif, dis-je, d'un christianisme plus spirituel que ne l'avaient conçu, je ne dis pas les premiers promoteurs du Réveil, mais ses premiers organisateurs. »

D'ailleurs, avant même le séjour à Montauban, dans le mois qui précéda sa nomination de professeur, Ad. Monod avait écrit une lettre très significative sur son aversion à l'égard de la méthode intellectualiste dans le domaine religieux. Il déclare à un correspondant anonyme qu'il refuse de discuter *pour* ou *contre* la thèse abstraite de la possibilité pour le chrétien d'atteindre à la sanctification parfaite. Il s'exprime en ces termes, lumineux de bon sens :

« Faites-vous donc, dira-t-on peut-être, une troisième opinion, intermédiaire, que vous définirez rigoureusement et logi-

---

(1) Il semble avouer que la « Jeune » école renferme des chrétiens mûrs et d'expérience.

quement. Eh non ! je ne le puis pas. La science de la foi n'est pas celle des mathématiques... Elle parle plus encore au cœur, et à la conscience qu'à l'entendement, et il y a dans mon cœur et dans ma conscience des sentiments, et des faits même, que je ne puis traduire en formules précises et en doctrines carrées, comme les appelait le bienheureux Neff. Ces réflexions me dispenseront de discuter les paragraphes de votre lettre. Ces définitions, ces déductions, ces distinctions, et tout cet appareil logique que, je ne le comprends pas. Cela ne répond à rien dans mon âme. » *Il ajoute que de pareilles discussions entraînent des hommes humbles et charitables à un* « langage exagéré, passionné ». *Et tout cela en pure perte ; car la discussion sur la sainteté est* « en très grande partie une dispute de mots, l'un appelant *parfait* ce que l'autre appelle *imparfait* (1). »

Tel étant l'un des aspects du tempérament intellectuel d'Adolphe Monod, on ne s'étonne pas que ses onze années de professorat aient fortifié en lui, par l'étude et la réflexion, une tendance qui correspondait à son moi le plus généreux. Voilà sous quel éclairage il faut placer, pour en comprendre la portée, son fameux discours d'installation à Paris, sur la « Parole vivante » : Jésus-Christ. L'orateur osa reprocher publiquement au Réveil religieux d'avoir mis au premier plan la « Parole écrite », la Bible, car cette place d'honneur, d'après lui, appartient non au *Livre*, même inspiré, mais à la *Personne* inspiratrice ; non au saint volume, mais au Saint-Esprit .

« Le Réveil, disait-il, a toutes nos sympathies. C'est un Réveil digne d'être mis à côté et, à quelques égards, au-dessus de celui du XVI[e] siècle, mais ce n'est pas un Réveil parfait, ni même un Réveil qui ait dit son dernier mot. Il a été plus biblique que spirituel. »

Par là même, il a exagéré l'importance de la *doctrine* aux dépens de la *conduite :*

« On s'est mis trop en peine de l'idée, pas assez de la *vie* ; trop de ce qu'un homme pense et dit, pas assez de ce qu'il fait, de ce qu'il est. »

Dès lors, les querelles de mots ont divisé les Eglises.

« On s'est montré aussi affirmatif, aussi intraitable, si ce n'est *plus* encore, sur l'accessoire que sur l'essentiel, par où l'union fraternelle est rendue impossible. »

Pareille attitude a empêché le rayonnement de l'Evangile :

(1) *Lettres*, juillet 1836, p. 228-230.

« Nous manquons de prise sur le siècle, nous demeurons isolés... Nous avons prouvé, par les miracles et par les prophéties, que la Bible est inspirée ; mais ces preuves, toutes solides qu'elles sont, n'entrent pas dans le dedans de l'homme, où les grandes questions se débattent, et ne sont pas dans le goût du temps, qui n'aime pas les démonstrations didactiques. »

En définitive, instruit par l'expérience, la méditation, la prière, Ad. Monod réclame le réveil du Réveil. Il s'écrie :

« Ce réveil dans le Réveil est réservé à la contemplation de la personne vivante de Jésus-Christ. »

Ad. Monod, demeuré fidèle aux formules traditionnelles du *Credo*, déclarait donc, presque à son insu, avec ferveur et sincérité, que la « foi » (*inséparable* de la « croyance ») s'en *distingue* pourtant ; car la religion reste supérieure à la théologie. On remarqua cette formule :

« Nous manquons de prise sur le siècle, nous demeurons isolés. »

Ici encore, on retrouve comme un écho de Vinet. Celui-ci a dit :

« Le christianisme n'est ni exclusivement, ni par excellence, celui qu'on nous prêche depuis vingt-cinq années. C'est un réchauffé très refroidi du XVIe siècle ; ce qui était original du temps de Luther, ne l'est plus aujourd'hui. Nous parlons au siècle une langue morte. »

Ad. Monod aurait signé cela, puisqu'il osa dire, dans son discours d'installation :

« Le Réveil est digne d'être mis à côté et, à quelques égards, au-dessus de celui du XVIe siècle. »

Ne soyons pas scandalisés d'une telle sentence. Après tout, si grands que fussent les Réformateurs, ces géants, nous possédons un privilège qui leur fut refusé : nous sommes nés protestants. Nous avons quatre siècles de christianisme évangélique dans le sang. Et c'est aux Réformateurs eux-mêmes que nous devons cette bénédiction ineffable, grâce à laquelle nous pouvons, en divers domaines, voir plus loin qu'eux et progresser plus librement.

Un pareil discours avait la portée d'un manifeste. Les fils des huguenots, aujourd'hui, peuvent s'en réclamer, s'en inspirer, dans leurs efforts vers le remembrement de l'Eglise Réformée qui se réclame de Calvin.

On sait que le mémorable Synode officiel de 1848, qui siégea dans la salle haute de l'Oratoire, aboutit à une disruption publique de l'Eglise de nos aïeux. Frédéric Monod, afin de sauvegarder la pureté du témoignage chrétien, fit sécession avec ses amis, et fonda l'Union évangélique des Eglises libres ; de son côté, Adolphe Monod refusa de rompre le lien concordataire qui le rattachait aux libéraux, et il publia la brochure : *Pourquoi je demeure dans l'Eglise établie.*

Les deux frères, en étroite communion religieuse, mais suivant chacun, par fidélité à sa conscience, des sentiers ecclésiastiques différents, auront contribué, chacun pour sa part, à l'union qui s'annonce de toutes les Eglises Réformées. Car cette union, rendue si difficile par des malentendus persistants et par de respectables scrupules, est enfin devenue possible, dès que les délégués de l'Eglise d'un Frédéric Monod, nos frères des Eglises libres, sont venus délibérer avec la double délégation de l'Eglise d'un Adolphe Monod : l'une représentant l'ancienne orthodoxie transformée, l'autre personnifiant l'ancien libéralisme transfiguré.

C'est le retour au mystère de l'Eglise, au mystère du corps mystique de Jésus-Christ, spirituellement présent dans la communauté des fidèles, qui aura opéré le miracle.

Pendant la dernière maladie d'Adolphe Monod, dix-neuf collègues différents, pasteurs des Eglises calviniste, luthérienne, wesleyenne, donnèrent la communion au mourant. Quel symbole, dans la célébration de cette humble Sainte Cène auprès de l'agonisant, sous la clarté de l'Eglise œcuménique ! Oui, quel symbole, quelle prophétie, quelle promesse !...

DOCUMENTS

Français du Sud-Ouest étudiants à Glasgow en 1622

L'illustre théologien écossais John Cameron (né à Glasgow en 1580, mort à Montauban en 1626), venu vers sa vingtième année en France, y passa une grande partie de sa vie : au collège de Bergerac, à l'Académie de Sedan, dans l'Eglise de Bordeaux (où son compatriote Primerose était aussi pasteur), à l'Académie de Saumur de 1618 à 1621 : alors, le gouvernement de Saumur ayant été enlevé à Du Plessis-Mornay, Cameron, en sa qualité d'étranger, est exclu de l'Académie par l'autorité politique. En juillet, il prêche, à la place d'un des pasteurs de Paris, à Charenton. Il est encore à Paris en septembre 1621 au moment de l'incendie de ce temple.

Il passa à Londres les premiers mois de 1622 (1) et le roi Jacques le nomma principal et professeur de théologie dans l'Université de Glasgow en remplacement de Robert Boyd of Trochrague. Mais ses opinions théologiques, opposées au calvinisme strict, et ses opinions politiques, favorables à la monarchie absolue, différaient trop de celles qui étaient alors professées dans sa ville natale. Il la quitta définitivement au bout de quelques mois et repartit en juillet 1623 pour Paris et Saumur ; les autorités ne lui ayant pas permis de recommencer à enseigner là dans l'Académie, il partit pour celle de Montauban, où une chaire lui était offerte : ses opinions modérées — comme à Glasgow — soulevèrent contre lui l'animosité d'un parti politique très exalté, il dut se retirer à Moissac. Lorsqu'il put revenir à Montauban, trop d'émotions et de fatigues causèrent bientôt sa mort

(1) *Bull. h. pr.*, 1901, p. 164. Cf. Bonet-Maury, *Scottish historical Review*, 1910, p. 337 ; Pannier, *Eglise réf. de Paris sous Louis XIII*, p. 578 et 634.

prématurée, à quarante-cinq ans, au cours d'une rixe, le 27 novembre 1625, des suites de contusions reçues en voulant apaiser une émeute (1).

De son passage à Glasgow il subsiste une trace intéressante sur une page des registres de l'Université, récemment reproduite par les soins de M. David Baird Smith (2). On y lit les noms de quatre étudiants en théologie venus des provinces du sud-ouest de la France, sans doute amenés par leur professeur :

Daniel Pain, Pictaviensis, ss. theol[ogiæ] studiosus sub Rev. clarissimoque viro D[ivi]n[itatis] D[octore] Camerone ss. theologiæ professore celeberrimo et Academiæ præfecto.

Johannes Bernardinus Thonensensis Vasco ss. theol. studiosus, sub eodem.

Franciscus Sausunetus Picto ss. theologiæ studiosus sub eodem.

Arnaldus Dionisius Burdagalensis studiosus.

Daniel Pain, né à Poitiers (Pictaviensis) vers la fin du XVI[e] siècle, avait fait ses études littéraires à l'Académie de Saumur où il fut reçu maître ès arts le 10 novembre 1617 (3), puis ses études théologiques à Genève sous le rectorat de Benedict Turrettin jusqu'en mai 1620 (4) en même temps que son compatriote David Primerose.

Après son retour de Glasgow, il fut nommé pasteur à Châtellerault (5), dans le Haut-Poitou. Il semble avoir exercé le ministère dans cette Eglise pendant plus de trente-cinq ans, jusque vers la fin de sa vie. En août 1631, il représente les Eglises du Poitou au Synode de la province de l'Anjou, à Loudun, comme suppléant du pasteur de Thouars (6). Il siège en 1637 au Synode national d'Alençon (7). Il n'était plus pasteur à Châtellerault, en 1663, lors-

(1) *Bull. h. pr.*, 1901, p. 158.

(2) *Transactions of the Franco-Scottish Society*, vol. VIII, Edimbourg, 1935, p. 57. Nous remercions nos amis écossais de nous avoir prêté cet intéressant cliché.

(3) Registres cités dans le ms. 581-III, f° 11, de la Biblioth. du prot. français. Un Pierre Pain avait été condamné à Bordeaux dès 1569 (*France prot.*, 2[e] éd., I, 672) ; un passementier du même nom fut massacré à Rouen en 1572 (*ib.*, IV, 725). En 1685 sortira de France un autre Daniel Pain, marchand *de Poitiers* (*Fr. prot.*, 2[e] éd., III, 400).

(4) *Livre du Recteur*, Genève, 1860, p. 88 : « Daniel Pain Pictaviensis » ; « David Primrosius Xanto ».

(5) Liste des pasteurs dressée au Synode de Castres, 1626 (AYMON, II, 421).

(6) Biblioth. du prot. fr., ms. 543, f° 156 verso.

(7) *Ibid.*, 532.

UNE PAGE DU REGISTRE UNIVERSITAIRE
DE GLASGOW.
(*Cliché de la Franco-Scottish Society*)

que s'y réunit le Synode provincial (1), ayant été remplacé en 1660 au plus tard par Nicolas Addée (2).

(1) *Bibl. du prot. fr.*, ms. 579-I, f° 40 verso.
(2) *France prot.*, 2ᵉ éd., I, 34.

Daniel (I) Pain épousa Madelaine de la Duguie (1). Leur fils Daniel (II) fut aussi pasteur, et reçut l'imposition des mains dans l'Eglise de son père, au Synode tenu à Châtellerault, en 1663. Il devint pasteur de Fontenay-le-Comte en 1665. Emprisonné en 1680 pendant quatre mois, ensuite interné à Poitiers chez son beau-frère, le pasteur Gousset, il fut ensuite emprisonné au château d'Angoulême pendant un an, pour avoir favorisé l'émigration des réformés qui prévoyaient la prochaine révocation de l'Edit de Nantes. Un brevet du 15 juillet 1685 l'autorisa à sortir du royaume (2).

Jean Bernardin, de Tonneins (Lot-et-Garonne) était un parent, peut-être un neveu, de Cameron, lequel avait épousé le 1[er] mars 1611, à Tonneins précisément, Suzanne Bernardin (*Bull. h. pr.*, 1698, p. 492), morte à Montauban le 11 mars 1624 (*Bull.*, 1901, p. 160). Il fut pasteur à Miramont, en Basse-Guyenne, colloque du Bas-Agénois (aujourd'hui dans le Tarn-et-Garonne, arrondissement de Moissac) avant 1626, date où il figure sur la liste des pasteurs (Aymon, II, 424), plus tard, il fut pasteur à Tonneins (3), puis à Castets-en-Dorthe (Gironde, arrondissement de Bazas). Il avait gardé l'amour de l'étude, car le Synode de Charenton, en janvier 1645, reçoit une lettre par lequel « il demandait que cette Assemblée l'aidât à avoir les livres qui lui étaient nécessaires pour poursuivre son grand dessein, qui était de réfuter les Annales du cardinal Baronius » (Aymon, II, 690). Le Synode répond qu'il ne dispose d'aucun fonds à cet effet ; mais si J. Bernardin continue à composer cet ouvrage il devra « rendre compte » à la province de Basse-Guyenne.

Le troisième étudiant, « Franciscus Sausunetus », serait-il un fils ou du moins un proche parent de Jean Bonvilar, seigneur de Saussens (4), « docteur en théologie, ministre de la parole de Dieu en l'église de Cuq-en-Lauragais », marié

---

(1) Antoine de la Duguie, docteur régent à Poitiers, y avait été l'un des premiers auditeurs et partisans de Calvin dès 1534 (Florimond DE REAMOND, *Histoire... de l'hérésie*, édition de Rouen, 1622, l. VII, p. 892).

(2) Benj. FILLION, *L'Eglise réf. de Fontenay-le-Comte*, in-4°, Niort, 1888, p. 103. En 1686 il assiste au Synode des Eglises wallonnes à Rotterdam (*Bull. h. pr.*, 1858, p. 428) ; à Amsterdam, il habitait en 1688 vis-à-vis l'Amstelkerk (*Bull. h. p.*, 1856, p. 372. Cf. *France prot.*, 1[re] éd., VIII, 65).

(3) De 1637 à 1644, dit M. Bonet-Maury (*Bull.*, 1901, p. 160, n° 1). La *France protestante* (2[e] *éd.*, II, 383, croit que les pasteurs de Miramont et Tonneins sont deux personnages distincts, mais ne donne pas leurs prénoms.

(4) Haute-Garonne.

en 1620 avec Olympe de Lugainh (1), pasteur de Revel en 1626. C'était une famille noble du Haut Languedoc (2).

Mais l'étudiant est inscrit à Glasgow comme « Picto », c'est-à-dire originaire du Poitou, tout au plus de l'Aquitaine... (3).

Arnaud Denis, de Bordeaux, acheva ses études à Genève le 15 mai 1626 (4). Son père, Abel Denis, était pasteur dans le Haut Agenais, à Grateloup, près Tonneins (Lot-et-Garonne). En 1637, on trouve un Denis pasteur à Moncaret (5) près Bergerac (Dordogne).

Ainsi les jeunes gens qui avaient suivi à Glasgow leur maître Cameron revinrent comme lui exercer en Guyenne leur ministère.

Jacques PANNIER.

Les Dénombrements généraux de Réfugiés au Pays de Vaud et à Berne, à la fin du XVIIe siècle (6)

(Vevey, 1696)

Sr Jean ALMARIC, sa fme, 2 Enf. et une serv. — Ailleurs, AMALRIC.

M^r^ le Ministre VIGOT et sa sœur. (Spect. Isaac V., ministre réfugié, 54 a., et sa fme ; à charge. Bg du Vieux Mazel).

Sr Dos et sa fme.

Guillaume DUCHESNE.

---

(1) *Bull. hist. prot.*, 1882, p. 171. Cuq-Toulza est dans l'arrondissement de Lavaur (Tarn). Saussens est dans la Haute-Garonne, près de Caraman.

(2) *France prot.*, 2e éd., II, 870.

(3) M. P. Dez, de Poitiers, a bien voulu m'écrire :

« Voici quelques noms qui approchent, mais ne me satisfont pas : *Suzannet* (famille de deux pasteurs de Mauzé) ; une *Suzenet* qui passe en Angleterre lors de la Révocation ; *Sauzé* (familles de la région de La Mothe-Saint-Héraye) ; *Sauzeau* (Niort) ; *Saujon* présente à Threadneedle street un témoignage de Niort en 1682 ; le nom de *Samson* se rencontre en Poitou. »

(4) *Livre du Recteur*, p. 97.

(5) A Clairac en 1620 il assiste aux funérailles de son collègue Bertrand Ricotier (*Bull. h. pr.*, 1857, p. 414 : AYMON, II, 225 b.). Bibl. prot. fr., ms. 592-I, f. 293.

(6) Ci-dessus, p. 38.

Mr le Ministre MANTAU et sa fme. — Voir plus loin, min. MANTHAU ; le même.
Pierre PRADEL, sa fme et 3 Enf.. (P. P., 40 a., chamoiseur, sa fme, 35, et 3 enf.. Bg de Blonay-dessous). — En 1698, PRADÈS.
Judith GUION.
Pierre SOYÉ et sa fme. (Mr P. SOYEZ, 50 a., marchand drapier et teinturier, sa fme, 60. Bg de Blonay-dessous).
Elizabeth BARATIER et deux Enf.. (E. B., 40 a., marchande de plusieurs sortes de marchandises, 1 fils et 1 fille. Bg de Blonay-dessous).
Susanne LATHAU et son fils. (S. L., 50 a., fileuse en lin, et son fils, 30, cordonnier. Bg de Blonay-dessous).
Moyse BUCHON et sa sœur. (M. B., 30 a., maître tailleur, et sa sœur, 16. Bg de Blonay-dessous).
Pierre DUMARET et son fils.
Magdeleine BERTOINE et son fils. (M. B., 40 a., fileuse en laine, et un petit fils de 6 a.. Bg de Blonay-dessous).
Cathrine BERTOUR.
Filiza DE LOULE. (Flisa LULA, 60 a., fileuse en laine. Bg de Blonay-dessous).
Paul RICHARD, sa fme et son fils. (P. R., 30 a., menuisier, sa fme, et son fils de 6 a.. Bg de Blonay-dessous).
Jean BUGLOUSE.
La fme d'Anthoine DOMBRE et sa fille. (La fme, 50 a., marchande, d'A. D., chamoiseur, et sa fille de 20 a., faisant des gants. Bg de Blonay-dessous).
Marguerite ROUX et sa sœur. (M. ROUD, 30 a., faisant des dentelles. Bg de Blonay-dessous).
Jean DUPIN et sa fme. (J. D., 45 a., chamoiseur, et sa fme. Bg de Blonay-dessous).
Mr MANTHAU, ministre, et sa fme ; — déjà recènsé sous le nom de min. MANTAU. (Min. Pierre MANTAU, 60 a., sa fme du même âge. Bg de Blonay-dessous). — En 1698, min. P. MONTAUD, de **Loudun.**
Isaac CHENEVIER et sa sœur. (I. SENEVIER, 30 a., marchand libraire, et sa sœur. Bg de Blonay-dessous).
Marguerite PONGE. (M. P., 25 a.. Bg du Vieux Mazel).
La fme a François COURLET et 4 Enf.. (F. C., 45 a., valet d'écurie, sa fme qui fait des gants, et 4 enf.. Bg de Blonay-dessous).
Susanne RICHARD et 3 Enf.
Louyse POMERADE. (L. POMERATE, 25 a., fileuse en laine. Bg de Blonay-dessous).

Daniel PREMIER et sa fme. (D. P., chapelier, sa fme et sa belle-mère. Bg de Blonay-dessous).

Susanne VIGNARD.

Les 4 frères d'Abram BRETON. (Abraham B., 25 a., marchand de toutes sortes de marchandises, ses 2 frères et sa sœur. Bg de Blonay-dessous).

Jeanne CLEMENT et son fils. (J. CLEMENDE, 60 a., fileuse en laine, et son fils. Bg de Blonay-dessous).

Daniel MARSEILLE, sa fme, un Enf. et son neveu. (D. MARSELLIE, 40 a., chamoiseur et laboureur, sa fme boulangère, et 1 petit enf.. Bg de Blonay-dessous).

Jean BARNAUD, sa fme et deux Enf.

Jean DUMARS, sa fme et 4 Enf.. (J. D., 35 a., cordonnier, sa fme, 40, et 3 enf.. Bg de Blonay-dessous).

Samuel GIRAUD.

David FERGEON.

Lucresse ROUD.

Bastiane MATHIEU et deux Enf.

Susanne CARTON et deux Enf.

Magdeleine LYDIERE et une fille.

Jean VALET. (J. LA VALLEE, 50 a., laboureur. Bg de Blonay-dessous).

D^{lle} DU BLOSSET et sa serv.. (Mlle DU B., 55 à 60 a. ; Mr Jean-Rodolphe DE TAVEL l'entretient pour son subside. Bg de Blonay-dessus).

Mathieu BONHORE et sa fme.. (Matthieu B., 60 a., laboureur, sa fme, 70, vivent de leur trav.. Bg de Blonay-dessus).

Pierre LANNIEZ, sa fme et un Enf.. (P. LANNIER, 55 a., laboureur, sa fme, même âge, et 1 enf. de 6 a. ; vit de sa peine. Bg de Blonay-dessus).

Daniel BARNOUD, sa fme et 4 Enf.. (D. BARNAUD, 40 a.. laboureur, sa fme et 4 enf.. Bg de Blonay-dessous. — Et dans le rôle du Bg de Blonay-dessus : Daniel BARNOD, 50 a., laboureur, sa fme, 1 fils et 1 fille en service, et 4 autres petits enf. qu'il nourrit de son labeur).

Balthazard MORIN, sa fme et 2 nieces. (Baltasard MORY, 60 a., drapier, sa fme, 2 serviteurs et 2 servantes. Bg de Blonay-dessous. — Et dans le rôle du Bg de Blonay-dessus : Balthazard MAURIS, 60 a., ouvrier soit tisserand en laine, sa fme, 55 a. ; gardent un neveu et 2 nièces pour les aider dans leur trav. ; vivent de leur labeur).

Pierre MORIN.

M. DE DIGOINE, son fils et sa serv.. (M^{r} le baron DE D., 70 a., vit de ses rentes. Rôle des Réfugiés). — C'est René DE LORIOL, baron de D.

Sr Jean BERARD, sa fme et sa serv.. (Mr J. B., 77 a., vit de ses rentes. Rôle des Réfugiés).

Sr Louys DUMONT, sa fme, sa belle mere et sept Enf.. (Mr L. DUMON, 50 a., vit de ses rentes. Rôle des Réfugiés).

Jeanne ALOIR et cinq Enf..

Abram MARTIN, sa fme et un fils. (Abraham M., 30 a., maréchal, et 1 fils. Rôle des Réfugiés).

Daniel BELS, sa fme et 5 Enf.. (D. B., 40 a., marchand, 5 enf.. Rôle des Réfugiés).

Paul GRIVOLET et sa fme.. (P. G., 26 a., faiseur de bas sur le métier et marchand. Rôle des Réfugiés).

Samuel CHAMPION, sa fme et un Enf.. (S. C., 40 a., chamoiseur, et 1 enf.. Rôle des Réfugiés).

***

(Les suivants ne figurent pas dans la pièce n° 8 *bis,* mais se trouvent par contre disséminés dans sept des neuf rôles de la liasse n° 9) :

Mr MOLARET, d'env. 60 a., un fils, vivent de leurs rentes. Bg du Sauveur.

Elizabeth BERTOU, fileuse en laine aa. de 40 a.. Bg de Blonay-dessous.

Jean BREGOGNE aa. de 30 a., drappier et laboureur de terre. Bg de Blonay-dessous.

David ALIBERT (ALBERT ?). Aveugle aa. de 50 a.. Bg de Blonay-dessous.

Anthoyne GUIGNE aa. de 50 a. Boutonnier de peau. Bg de Blonay-dessous.

Madame Judith DE LA COUR vefve de Monsr DERAMERU aagée d'env. 70 a. aveq Judith sa fillie aa. de 50 a. vivent de L'estat que L. Exces leur ont accordé. Bg de Blonay-dessus.

Louyse CHISILLIANE aa. de 34 a. boutonniere. Bg aux Favres. Ailleurs CECILIANE.

Madelaine CHICILLIANE aa. de 34 a. boutonniere. Bg aux Favres. — Id.

Alexandre HERAUD aa. de 30 a., Susanne sa fme aa. de 25 a., deux enf. l'un de 12 a. et l'austre de 5. Laboureur de terre. Bg aux Favres.

Susanne BERRARD aa. de 42 a., riche. Bg du Vieux Mazel.

Jehan D'ORANGE cordonnier aa. de 30 a., sa fme et deux enf.. Bg du Vieux Mazel.

Dlle BONNE d'en. 30 a.. Bg d'Oron-dessus.

Monsieur Anthoine OBOUSSIER a. de 50 ann. ayant deux enf. et vit de ses rentes. Rôle des Réfugiés.

(Pièce n° 8). *Du mois de mars* 1696. *Role des pauvres réffugiés à Vevay que l'on adciste toutes les sepmaines.*

Ceci justifie l'Adition des Refugies qui sont à la Charité à Vevey, et qu'on avoit omis de marquer dans les Rôles dressez à Vevei par ordre de Mgr le Bailli ; excepté ceux qui sont marquez avec une croix.

	Personnes
La Fme de BREMONT qui est retourné en France et un petit garçon de 6 a. de **Viviés en Bourgogne.**	2
Jeanne BONNY de la **vallée de Pragella** avec un garçon de 17 a. et elle denv. 40.	2
+ Magdelayne BERTOINE sœur de la susd^r et un garçon de 8 a, son mary est en **Gascogne** elle a env. 35 a.	2
La vuefve BERT de la **vallée de Pragella** avec une fille de 12 a., elle peut en avoir 50.	2
Anne BLANCHON vieille vuefve de **Dauph.**	1
Catherine BERTOU vieille fille de **Bourdeaux en Dauph.**	1
Fransoize BOTTE aussy vieille fille de **Dauph.**	1
+ Cinq Enf. orphelins de Louis BRETON de **Die.**	5
Trois enf. de feu Jeanne BARNAUD aussy orphelins de **Vauvan (Volvent)** proche de **Die.**	3
+ Jeanne et Magdelaine CECILIANES filles et sœurs de **Mirabel** proche de **Cret** l'une de 35 a. et l'autre de 25.	2
Melchionne CARTON vuefve des **petites vachieres** proche de **Die** avec un garçon de 12 a., et elle 36.	2
+ La Fme de Franscois CORLET qui sert de vallet d'escuyrie au grand logis de Villeneufve avec 4 enf. de **Gap.**	5
+ La fme de Jaques CLEMENT dont le mary est soldat en **Piedmont,** elle a avec elle un garçon.	2
+ DURIER dit LA RIVIERE cardeur, **D'orange,** sa fme et 4 Enf. a. de 45 a.	6
Jean DELOR et sa fme tous deux sont infirmes de **Dauph.**	2
Marie GUIO vuefve de la **vallée de Pragella** et 2 enf.	3
La vuefve de David GUION de **Dauph.** a. de 50 a.	1
GIRARD orphelin denviron 12 a. de **St Marcellin.**	1
Anne GIRARD de **Mizoan** avec 3 enf. qu'un sien frere nourrit.	1
Jean Jaques GUIMINEL vigneron de **nions en Dauph.,** sa fme et 4 enf., a. de 36 a.	6
La vuefve GRIMAUT de **Quint** proche de **Die** avec 3 enf. a. de 56 a.	4
+ Marie GIRAUT vuefve de **La Grave en Dauph.**	1

Marie Gerard vuefve de **Mens en Dauph.** et 2 enf. 3
Samuel Jaussaud de **Gap** avec sa fme et 1 garçon de 12 a. et luy d'env. 40. (Dans le n° 7, Jusaux, à la Tour-de-Peilz). 3
+ La vuefve Lucas de **Saillan** proche de **Cret,** elle a 52 a. 2
La vuefve de Loule de **Mornax en Dauph.** 1
+ Anthoine Pailly Tisseran du **Pont des houllières (Ollières) en Vivaretz,** sa fme et 2 enf., a. de 35 a. 4
La veufve Maurin du **Pont à Royant en Dauph.** avec une fille infirme la mere a. de 48 a. 2
Pierre Ponsard armurier de **Montpellier** fort incommodé et 1 fille. Luy a. de 60 a., et elle de 20. 2
Jean Jaubert petit garçon de **Dauph.** dont le Pere est dans le service en Flandres. 1
Anne Pic de **la Grave** fille incommodée de 22 a. 1
Susanne Ressane vuefve de **Vellaux en Prov.** 1
+ Jean Marseille vigneron de **Nions en Dauph.** d'env. 50 a. avec sa fme et trois enf. 5
+ Jeanne Vieux avec une sœur incommodée l'une et l'autre denv. 48 a. de **Misoan en Dauph.** 2
Susanne Vignal vuefve de **Vallence** cinquante cinq a. 1
Pierre Vivien vigneron de **Gap** env. 35 a. avec sa fme et deux enf. (Au n° 7, Vivian, à la Tour-de-Peilz). 4
Anne De La Taille fille de **Bais sur Bais en Vivaretz** d'env. 30 a. 1
Izabeau Girard de **Mens** a. de 40 a., et 1 garçon de 15, son mary est en France. 2
Belliarde de 48 a 50 a. De la **vallée de Pragella.** 1
Jean Lautier vieux garçon impotent de **Dauph.** 1
Judith Marigeon vuefve a. de 55 a. de **Privas** et 1 fille de 25 qui gagne sa vie. 1
+ Alexandre Heraut d'env. 50 a. de proche **Gap,** sa fme et 2 enf. 4
La vuefve Rignon de **Bourgogne** 45 a. avec 2 enf. 3
Anne Pegne de **Dauph.** 36 a. son mary est en France. 1
+ André Bouisset laboureur de proche **D'ambrung** de 50 a. avec sa fme et 1 fille. 3
+ Mathieu Bonoure aussy Laboureur du **meme Pays** et aage et sa fme. 2
+ La vuefve Pelegrin de **Dieulefit** d'env. 60 a. 1
Le filz du feu sieur Paul Delor, Imbecille (avec sa mere a. de 45 a.) et luy d'env. 20. 2
Magdelayne Didier vuefve de **Pragella** de 48 a. avec une fille. 2

+ Daniel Bert d'env. 50 a. de **Prajella** s'y disant marchand, sa fme et 4 enf. 6
Monsieur Segond de **Fayence en Prov.** a. de 65 a., sa fme et 4 filles une desquelles est en service. 5
+ Barnaud sa fme et 3 enf. de **Dauph.** le mary a 48 ans. 5
+ La petite Tetard orpheline de 6 a. 1
Les deux enf. de Mons[r] Routtier de 6 et 8 a. de **Dauph.** ou est le Pere. 2
Marie Combe proche de **Die en Dauph.** 1
Susanne Carton a. de 60 a., et sa fille de 17 de **Die.** 2
Anne Amar proche **D'orléans** a. de 16 a. 1
Anthoine Bonne masçon a. de 35 a. 1
Marguerite Roux de 25 a. 1
+ Le sieur Vallée de **Gien sur Loire** a. de 50 a. 1
Routtier a. de 40 a., sa fme et 3 enf. jeunes du **bas Vivaretz.** 5
+ Mademoiselle Almeras fort incommodée a. de 50 a. 1
+ Le Sieur Loriol et sa fme luy a. de 50 a. de **Nimes.** 1
Susanne Livardon a. de 22 a. du **Lang.** 1
+ La petite Vial orpheline de **Dauph.** a. de 6 a. 1
Catherine Routtier a. de 30 a. du **bas Vivaretz.** 1
Philippe Giraud a. de 42 a., sa fme et 3 petits enf. de **Dauph.** 5
Combet petit garçon de 7 a. **D'orange.** 1

Les Sousnommées sont au voisinage de Vevay dans le *Balliage de Lausanne,* sçavoir

Diane Chabert a. d'env. 50 a. avec une fille de 30, de **Saillan en Dauph.,** demeurant à *Chardonne*, la fille gagne sa vie. 1

Les Suivantes demeurent à *Courzy* (*Corsier*)

Susanne Rousse du **Mondelan** a. de 48 a. et deux enf. l'un de 9 a. et l'autre de 6. 3
Magdelayne Froment vuefve de **Dauph.,** elle a deux enf. qui gagnent leur vie. 1
M. Porte vuefve de **Dauph.** de 50 a., 2 enf. en service. 1
Anne Martin seule de **Dauph.** de 48 a. 1
Anne Porte vuefve elle a 4 enf. qui gagnent tous leur vie. 1
Marie Retournan vieille fille de **Dauph.** 1

Cent soixante deux Personnes...... 162

Je soubssigné Secret[re] de la Direction des pauvres Réffugiéz a Vevay atteste le present Roole contenir verité. A Vevay le 27[e] mars 1696. Silvestre.

(Pièce n° 4). *Roolle des Reffugièz qui font leur Residence en la Commune de Blonay.*

A Tercier

Primo Jean DESJOUX et sa fme et cinc enffants assavoir Jean, Jaques, Pierre et Paul et Catherine.

Maistre Noé SENEBIER et sa fme et une pettite fille aveçq le serviteur.

Au(x) Chevalleyres.

Mre Jean BORNETS et sa fme et deux fils et une fille.

(Deuxième pièce n° 4). *Roolles des Refugies Riere le Chastellard (Le Châtelard).*

Il n'y a qu'un :

FELLIX Regend des Colles (d'école). — (En 1693, il y a un Phelix DELEUSE).

(Troisième pièce n° 4). *Riere Veitaux (Veytaux).*

Il ny a point.

(Pièce n° 5). *Roolle des Refugiés qui font residence dans la Commune de St Legier.*

Premierement Jean BAUSI avec sa fme et deux Enf.
François SERIN avec sa fme et un fils.
Et une autre fme.

(Pièce n° 6). *Rolle specifique des refugiés residens à present riere la Comune des Planches.*

Jean BERMONT.
Susanne BERMONT.
Anthoine BOREL, sa fme enceinte, et Daniel leur fils.
Anthoine LUSSIGNOL.
Magdelaine PAYRE.
Marie TIOLAN.
Jeanne TIOLAN.

Ledit Rolle ainsi fait en exécution du Mandat de Sa N. Seigneurie Ballifvale addressé au Sr Sindique des Planches. Ce 14e May 1696.

Ainsy (illisib.) AUBORT not.

(Pièce n° 7). *Roolle des refugiez françois qui demeurent a la Tour de Peylz (La Tour-de-Peilz) faict le treiziesme May Mille six cents nonante six en obtemperation d'un Mandat datté du onziesme May an susdit.*

En premier Sr Grevé (?) REYNIER Advocat reffugié aa. d'en.

cinquante trois a. du lieu de **Chasteaux neufs d'Isere** diozese de **Vallence en Dauph.** habite riere lad^le Tour avec sa famille composée de sa fme et deux fils aa. d'en. vingt a. et l'autre de dix huict, ayantz soubz luy deux domestiques aussy reffugiez l'un aa. d'en. trente a. et l'autre d'en. vingt et huict a., ayant subsisté depuis le temps qu'il est chez nous de son trav. et de son économie.

Mre Samuel JUSAUX de **Gap** aa. d'en. cinquante a. avec sa fme et deux enf. l'un aa. d'en. douze a. et l'autre d'en. sept ayantz tousjours vescu de son trav.

Pierre VIVIAN aussy dud. **Gap** aa. d'en. trente a trente deux a. et deux enf. l'un aa. d'en. huict a neuf a. et l'autre de quattre à cincq mois Lesquels aussy ont vescu de leur trav.

Jean JEHAMBAUT (Jean CHAMBAUD en 1693) dud^t lieu **Chasteaux neufs d'Isere** diocese dud^t **Vallence** aa. d'en. quarante six a quarante sept a., avec sa fme et un fils aa. d'en. vingt un a. ou vingt et deux, trois filles l'une aa. d'en. quinze et l'autre de douze a treize et la troiziesme de sept a huict. Lequel a tousjours subs. par son trav.

(Pièce n° 10). *Roolle des Refugiés faisants Demeurance riere la Villeneuve, a esté fait en execution d'un Mandat Ballival datté du* 11. *May* 1696.

Les deux vignerons de Madame PILLIOD et leurs sœurs.
BLANC et sa fme.
François CLAROT et ses deux filles. (En 1693, François CLAIRS).

Bailliage de Morat (1)

(Pièce n° 24). *Roolle des Refugiés Residans dans Morat fait par ordre de L. E. en fevr.* 1696.

4. Abraham ARMAND de la ville de **Die en Dauph.,** Medecin et Apoticaire a. d'env. cinquante a., subs. par son trav. avec sa fme a. de quarante à cinquante a., et sa fille aînée d'env. 15 a., suivie d'une cadette d'env. 2 a.
3. Jean LE COMTE de la **Valée de Pragelas** proche de 70 a. et sa fme d'env. soixante a. avec sa fille d'env. 40 a., ils subs. d'eux mémes à la reserve d'une prebende en pain de l'hopital donnée à la fme chaque vendredi.

(1) Bailliage commun entre Berne et Fribourg ; les baillis (avoyers) alternaient tous les cinq ans.

3. Marie MOLARET de la **Valée de Pragelas** a. d'env. 64 a. et Anne MOLARET sa sœur a. d'env. 60 et Jeanne MOLARET sa sœur a. d'env. 56 a., subs. toutes trois en partie de leur trav. et en partie des aumones des gens de bien.
1. La veuve Claude RAVIOZ de la **Valée de Pragelas** a. d'env. trente a., subs. aussi en partie par son trav. et en partie aussi d'aumones.
2. Jaques BERGER de la **Valée de Pragelas** a. d'en. 60 a. avec sa fme Jeanne BERGER, subs. par leur trav. presentement.
1. Jeanne BALMES a. d'env. 16 ann., de la **Vallée de St Martin** au lieu dit **Roderet,** subs. en qualité de servante chez Monsieur le Grossautier de cette ville.
1. Antoine COMBE de **Chabeuf (Chabeuil) en Dauph.,** a d'en. 30 a., subs. en qualité de servante chez Monsieur le Conseiller HERRENSCHWAND.

(15 pers.)

EM. PIGUET.

Une émigration tardive à Genève en 1745
Daniel Grenouilleau

Ce *Bulletin* a publié (en 1934, p. 297), le récit de la mort de M. Grenouilleau, du Sartre (1) en 1706. De nouveaux documents prouvent qu'avec la disparition de ce digne homme la foi protestante ne s'éteignit pas dans la famille Grenouilleau.

Un fils, Daniel, émigra en effet à Genève au milieu du XVIIIe siècle ; la trace de cette émigration s'est conservée dans quelques mémoires imprimés à l'occasion d'un procès relatif à la succession d'une de ses sœurs : Elisabeth, décédée en 1770. Voici quelques extraits de deux de ces mémoires.

---

(1) Commune de Fougueyrolles (Dordogne).

I

Extraits du Mémoire à produire devant les arbitres pour Sieur Jean Lapoyade-Deschamps, ancien capitaine d'infanterie ;
Sieur Jacques Boyer, lieutenant au Régiment de Brie ;
Demoiselle Suzanne Maulmon, veuve du Sieur Daniël Boyer, mère du dit Jacques ;
Contre la Demoiselle Suzanne Boyer, veuve du sieur Boyer-Lamothe.

« Le 2 mai 1738, Pierre et Daniël Boyer, pères des Exposants, réunirent les conventions de leurs mariages avec la demoiselle Marie Brichau et la demoiselle Suzanne Maulmont, Exposante, dans un même contrat, où intervint Maître Daniël Grenouilleau, leur oncle maternel, pour leur faire une donation générale de tous ses biens présens et à venir, à la charge de payer toutes ses dettes, en général, et en particulier, à ses sœurs Elisabet et Lidie Grenouilleau, soit les droits d'une substitution qu'elles avaient recueillie conjointement avec lui du chef de Jean Grenouilleau, leur grand'oncle, soit les droits légitimaires du chef de leur père et mère communs.

» Né dans le Protestantisme, attaché à sa croyance, redoutant pour lui-même les recherches inquiétantes qu'essuyaient alors alors beaucoup de Citoyens qui pensaient comme lui, déterminé à une expatriation, s'il s'y voyait exposé, invité peut-être à prendre ce parti, dans un voyage qu'il venait de faire à Genève, et que la demoiselle Suzanne Boyer, partie adverse, rappelle elle-même, à la page 3 de son mémoire, imprimé pour l'arbitrage, le sieur Daniël Grenouilleau voulut revenir sur cette donation contractuelle de ses biens présens et à venir, qui pouvait lui laisser voir des obstacles dans l'exécution de ses vues ; il voulut la réduire aux biens présens. Feu M. le Premier Président, à qui il fit part de ce projet, le blâma en vain, comme contraire à la foi des conventions, sous lesquelles s'étaient fait deux mariages. Les motifs qui le lui inspiraient n'étaient peut-être pas d'une nature à pouvoir être subordonnés à des conseils justes et honnêtes. Il s'obstina à les suivre, et son ascendant sur deux neveux, habitués à le respecter comme un père, lui obtint aisément de leur part, le 26 août 1739, un acte par lequel la donation, qu'il leur avait faite dans leur contrat de mariage, de tous ses biens présens et à venir, fut réduite aux biens présens et aux meubles des biens de campagne : il est vrai qu'en même temps il assuma, sur lui, le paiement de toutes ces dettes, dont cette donation était chargée.

» Les plus considérables de ces dettes consistaient dans les droits légitimaires de ses deux sœurs, sur les biens délaissés par leurs père et mère ; dans ceux qu'elles avaient à réclamer sur la substitution de feu Jean Grenouillau, et encore dans d'autres droits que réclamait sur les biens dépendants de cette substitu-

tion la Dame de Belcier, comme co-héritière de Marthe Grenouillau, dont le décès, sans enfants, avait donné lieu à son ouverture dès l'année 1724.

» Possesseur de tous les biens qui pouvaient appartenir à cette substitution, et même de ceux avec lesquels ils se trouvaient confondus, soit comme appelé, avec ses sœurs, à la substitution de Jean Grenouillau, soit comme héritier testamentaire d'Elizabet Brun, veuve du fondateur de cette substitution, il avait été attaqué, sous ce double titre, par la Dame de Belcier, devant le Sénéchal de Libourne, et même condamné par ce tribunal dès le 31 mars 1737, à délaisser à la Dame de Belcier, comme héritière de Marthe Grenouillau, les deux tiers qui revenoient à celui-ci, du chef paternel, dans la constitution qui lui en avait été faite ; ensemble les deux tiers des biens situés dans la Coutume de Bordeaux ; ensemble la portion qui revenoit à Marthe Grenouillau, dans le leg de Jean Grenouillau, son père, avait fait à ses enfans, par le même testament qui contenoit la substitution dont il s'agissoit. La Cour, où Daniël Grenouillau s'était rendu appelant de ce Jugement de Libourne, l'avait confirmé par un Arrêt du 2 Août 1738. Mais cet Arrêt pouvait entraîner encore beaucoup de discussions dans son exécution. Daniël Grenouillau les prévint par un traité qu'il passa avec le sieur Belcier, le 19 mars 1742. Par ce traité, où sont rappelés le Jugement de Libourne de 1737, et l'Arrêt de la Cour de 1738, il libéra les biens qui lui étaient obvenus, comme appelé à la substitution de feu Jean Grenouillau, et comme héritier d'Elisabeth Brun, sa veuve, des reprises de la Dame de Belcier, moyennant une somme de 4.500 liv., qu'il s'y obligea de payer, et dont il finit de s'acquitter deux ans après.

» Bientôt après encore, et par un acte du 18 Août 1744, il régla les droits légitimaires de ses deux sœurs, Elizabeth et Lidie Grenouillau, pour les successions paternelle et maternelle, et leur portion dans la substitution de Jean Grenouillau. La légitime de chacune, sur les successions des père et mère communs, y fut fixée à la somme de 6.500 liv. ; et la portion de chacune, sur la substitution de feu Jean Grenouillau, à la somme de 4.500 liv. Elizabet avait reçu 4.000 liv. à compte de ses droits légitimaires. Cette somme déduite, ce qui restait dû à l'une et à l'autre, d'après ce règlement, s'élevoit en total à la somme de 18.000 l. En paiement de l'intérêt de 900 liv. que ce capital devait leur produire, il leur abandonna à raison de 665 l. par an la ferme de deux métairies de Renom et Monpezat, qu'il avait acquises, en 1740 et 1741, de feu M. le Premier Président, et il s'obligea de leur payer, en argent, les 235 liv., excédant de leur intérêt. Elles se réservèrent d'ailleurs leur logement dans les maisons de la Ville et de la Campagne, comme par le passé ; et encore, de la manière la plus expresse, la faculté de se faire payer, à leur choix, en fonds ou en argent, de la somme de 18.000 liv., à laquelle leurs droits étoient évalués.

» Ces deux actes facilitoient à Daniël Grenouillau le projet de sa retraite à Genève. Il s'y réfugia, dès le commencement de l'année 1745, après avoir vendu tous les effets mobiliers dont il avait recouvré la disposition par l'acte de 1739, quelques-uns même de ceux que cet acte avait laissé compris dans la donation de 1738. Cette conversion en argent, de tous ses effets mobiliers, était une suite naturelle et nécessaire de l'expatriation à laquelle il se dévouoit. Une saisie fut jettée aussitôt, à la requête du Receveur des biens des Réligionnaires fugitifs, sur tous les biens qui lui avoient appartenu ; mais ses neveux, donataires contractuels de la plûpart de ces biens, et ses sœurs nanties des autres, à titre de gage et d'hypothèque, parvinrent aisément à faire lever cette saisie.

» Quoique Daniël ne soit mort à Genève qu'en 1759, les Loix du Royaume l'avoient constitué, dès son évasion en 1745, dans un état de mort civile, qui faisoit ouvrir sa succession.

» Cette succession, réduite aux acquisitions qu'il avoit pu faire depuis la donation, par laquelle, en 1738, il s'étoit exproprié de tous ses biens présens, ne consistoit que dans les deux métairies de Renom et de Monpezat, acquises en 1740 et en 1741, de feu M. le Premier Président.

» Les héritiers, appelés à cette succession, étoient Elizabet et Lidie Grenouillau, ses sœurs, d'une part ; et d'autre part, Pierre, Daniël et Suzanne Boyer, enfans de Marie Grenouillau, autre sœur prédécédée...

[Signé] : Me GARAT, Avocat

A Bordeaux, de l'Imprimerie, de la Veuve Calamy, rue Saint-James, près l'Hôtel de Ville. »

II

Mémoire pour Demoiselle Suzanne Boyer, veuve du Sieur Boyer-Lamothe (1).

....

« Me Daniel Grenouilleau, Avocat en la Cour, avait deux sœurs nommées Elisabeth et Lidie Grenouilleau, avec deux neveux et une nièce d'une 3e sœur prédécédée, Pierre, Daniel et Suzanne Boyer ; celle-ci est l'exposante.

» Le 22 mai 1738, il fit donation par contrat de mariage, aux dits Pierre et Daniel Boyer, ses neveux, de tous ses biens présents et futurs.

» Les biens lors extans, étaient composés d'une maison à Bordeaux, du domaine du Sartre, du domaine de Robin, de la métairie de Belvès, et de certains petits fiefs.

---

(1) Ce mémoire, imprimé pour l'arbitrage, par la Demoiselle Suzanne Boyer, auquel il est fait allusion plus haut, et que nous avons pu également retrouver, expose les mêmes faits, mais avec certains détails qui ne figurent pas dans le mémoire précédent.

» Par cette donation, les deux Donataires étaient entre autres choses, chargés de nourrir et entretenir le sieur Grenouilleau, Donateur, tant en la Ville de Bordeaux, où il faisait sa résidence ordinaire, que dans ses maisons de campagne, s'il jugeait à propos d'y résider ; ils étaient encore tenus de payer certaines pensions viagères, et d'acquitter toutes ses dettes, etc.

» Après cette donation, *Daniel Grenouilleau passa pour la première fois à Genève,* et à son retour en France, il fut passé entre lui et le Donataire, le 26 Août 1739, un acte par lequel, à la prière des sieurs Pierre et Daniel Boyer, Donataires, ceux-ci furent déchargés de presque toutes les obligations qui leur étaient imposées par la donation ; et en cette considération, la dite donation fut déclarée restreinte aux biens présents, par la renonciation qu'ils firent aux biens à venir et à une partie des meubles...

» Ensuite, et au mois de Février 1745, *Daniel Grenouilleau se voyant soupçonné d'avoir introduit le ministre protestant pour la fameuse assemblée tenue aux portes de Sainte-Foy, s'évada du Royaume et passa pour la seconde fois à Genève,* où il est décédé en 1759.

» Daniel Boyer, un des donataires, représenté ici par le sieur Boyer, Avocat, décéda en 1746, après avoir légué l'usufruit de ses biens à la demoiselle Maulmont sa veuve.

» A la dernière évasion de Daniel Grenouilleau hors du Royaume, le Régisseur des biens des Religionnaires fugitifs fit jetter une saisie générale sur tous ses biens indistinctement, et fit même procéder à un verbal des meubles et effets qui étaient restés dans la maison de Bordeaux ; mais sieur Pierre Boyer, un des donataires et la demoiselle Maulmont veuve de Daniel Boyer, autre donataire, se pourvurent contre cette saisie ; et par Jugement de M. le Commissaire départi, ils obtinrent la main-levée des extans lors de la donation du 22 mai 1738, et ceux-ci obvenus au sieur Grenouilleau depuis la donation, restèrent en saisie et au pouvoir du Régisseur.

» Alors Elizabeth et Lidie Grenouilleau, créancières de Daniel Grenouilleau leur frère, d'une somme de 18.000 livres, soit pour le montant des deux tierces des biens compris dans la substitution dont il a été plus haut parlé, soit pour leurs droits légitimaires, usant du choix qu'elles avaient de prendre du fonds ou de l'argent en paiement, obtinrent main-levée du restant des biens compris dans la saisie... »

(Imprimerie de Simon de la Court, Imprimeur du Roi, rue de Cahernan, à Bordeaux, 1777.)

La fameuse assemblée tenue aux portes de Sainte-Foy et qui décida de la seconde évasion de Daniel Grenouilleau est celle tenue au lieu dit du Fouga, paroisse de la Roquette, le 21 février 1745 et qui réunit de six à huit mille personnes.

L'extrait des Archives de Sainte-Foy qui rapporte le

fait (1) indique que le ministre Olivier ou Jean de Loire y était venu de Genève et du Languedoc, s'y étant rendu de Gilet. Or Daniel Grenouilleau avait fort bien pu connaître le ministre de Loire à son premier voyage à Genève ; de plus, la propriété de Gilet (Le Fleix, Dordogne) est proche de celle du Sartre ; cela suffit à expliquer les soupçons qui pesèrent sur lui.

Parmi les religionaires les plus compromis dans l'affaire de Sainte-Foy figure un certain Maumont père : sans doute un proche parent (peut-être le propre père ?) de Suzanne Maumont ou Maulmont, qui épousa Daniel Boyer, neveu de Daniel Grenouilleau : le contrat de mariage avait donné lieu à la donation générale du 22 mai 1738 de l'oncle à ses neveux, donation qui préparait son premier voyage à Genève.

J. Franc de Ferrière.

Deux documents inédits sur Rochette et les trois frères de Grenier

M. Onésime de Grenier Fajal, dans son étude sur *Rochette et les frères de Grenier* (Montauban, 1886), a publié plusieurs documents inédits, notamment une lettre des protestants de Guyenne au Maréchal duc de Richelieu, gouverneur général de cette province, en faveur des prisonniers. Mon père, le pasteur Félix de Grenier Latour, a découvert, dans les archives consistoriales de Montauban, deux autres documents intéressants.

Le premier est un placet des protestants de Guyenne, adressé au premier ministre, le duc de Choiseul. Ce placet ne porte pas de date ; il est possible de la déterminer approximativement. Rochette fut arrêté le 14 septembre 1761, les frères de Grenier le lendemain. La lettre au duc de Richelieu a été écrite dans le courant de septembre, comme son texte le prouve. C'est devant l'insuccès de cette lettre qu'a été rédigé le placet au duc de Choiseul : il ne peut donc lui être postérieur. Le second document trouvé à Montauban, la lettre de M. Cléri, datée du 23 décembre 1761, y fait

(1) *Bull. S. H. P. F.*, III, p. 313.

allusion. Le placet est donc probablement d'octobre ou novembre 1761, au plus tard du début de décembre.

Le second document, une lettre de M. Cléri à M. l'Epine de Montauban, révèle l'existence d'une véritable organisation créée par M. Cléri pour défendre les intérêts des protestants.

Au sujet de Rochette, il paraît indiquer que la Cour ne demanderait qu'à arrêter l'affaire, et verrait de bon œil une évasion du prisonnier. Enfin, au sujet de l'affaire Calas, également en cours, M. Cléri discute l'authenticité de propos malveillants prêtés à l'Evêque d'Alais, et suggère la réponse à faire, au cas où la réalité en serait établie.

Docteur Paul DE GRENIER DE LATOUR.

I

A Monseigneur le Duc de Choiseuil,
Pair de France, Premier Ministre.

Monseigneur,

Les Protestants de la Haute et Basse Guienne, se prosternent aux pieds de Votre Grandeur. Ce sont de[s] sujets soumis et malheureux qui viennent gémir à côté du Thrône et qui adressent leurs plaintes et leurs prières à l'ami de l'humanité.

Les circonstances les plus malheureuses semblent, Mgr, s'être réünies pour accabler les suppliants ; les traitements les plus insignes, les chaînes, le massacre ont été déjà le prix de leur constante résignation, et pour comble de disgrâce on veut encore les traiter en rebelles et les punir de leur modération.

Mais, Monseigneur, l'innocence nourrit l'espoir au fond des cœurs, les Protestants ne sont pas des scélérats. Depuis ces jours de désespoir où ils ne furent pas les plus coupables, on ne peut leur reprocher d'avoir manqué ny à leur devoir ni à leur amour pour le Souverain. Tantôt souffrants, tantôt bannis, souvent proscrits et toujours fidelles, ils ont essuyé toutes les vicissitudes, sans qu'aucune ait pu ebranler ni affaiblir leur zèle. Que Votre Grandeur jette maintenant les yeux sur le détail qui va lui être exposé et qu'elle voye que les Protestants ne se sont pas demantis, dans l'épreuve la plus rude et dans la conjecture *la plus critique.*

Le 14e de septembre dernier fut l'époque fatale des désastres qui les amenent aux pieds de Votre Grandeur. Ce fut ce jour à deux heures du matin que le Sr François Rochette, M. D. S.E., qui était en voyage fut arrêté sans être connu par un detachement de la milice Bourgeoise de Caussade qui est une petite ville dans le Quercy. Interrogé sous la foi du serment touchant sa profession et sa qualité il fut forcé de savouer pour ce qu'il étoit. Des

ce moment il feut resserré avec deux hommes qui était avec lui et le bruit s'en répandit de suite par toute la ville.

Ce jour là il étoit foire à Caussade ; il y eut par conséquent concours de monde et de Protestants comme de catholiques : cette circonstance sema quelque soubson dans l'esprit du maire, il supposa des complots et des entreprises pour la délivrance du prisonnier et il crût réel tout ce qui étoit possible.

Par une autre fatalité réservée à ce jour, un jeune protestant ayant été indiqué par quelque manant pour avoir fait des lectures, il fut saisy par ordre du maire accablé de coups et trainé en prison, mais a peine eut-on exercé cette violence qu'on en craignit les suittes, et pour avoir été trop imprudent, on creut devoir être cruel et implacable. En effet les premières defiances de ce maire, jointes à la prehension d'une vengence qui croyait s'être attirée firent tant des progres dans son imagination que tous les objets lui parurent des phantomes ennemis, et ce fut cette funeste illusion qui donna le premier branle aux tristes evenements qui suivirent.

Dans un accès de delire cet officier timide et pourtant temeraire osa donner le signal du desordre, et sans autre raison que l'excès de sa peur, il fut sonner le tocsin et ameutter les catholiques contre les supplians. Bientôt on vit la populace echauffée, s'armer de fusils, de pistolets et de broches. De moment en moment la passion fait de nouveaux progrès, on court sur les protestants, on les frape, on les traine, on les meurtrit ; tous les bras sont levés sur eux, mille coups leur sont portés, mille furieux assouvissent leur rage et il ni a pour ces malheureux ny azile ni retraite.

La phrénesie ne s'arrêta pas la. Tandis que d'un côté les prisons se remplissent de protestants assommés ou dechirés, le maire envoye de l'autre communiquer dans le voisinage ses ordres et ses allarmes. De la part du Roy et sous l'espoir du pillage on fait armer les habitants de la contrée pour exterminer les protestants, et c'est sous le nom de Louis le bien aimé qu'on excite des peuples au massacre et au brigandage.

Ces recrües de meurtriers une fois assemblés rencherissent sur les fureurs qui avoit précedé à l'exemple des assasins de la S[t] Barthelemy ils attachent des marques à leurs chapeaux. Les insultes, les menaces, les coups recommencent avec plus de furie et comme si le théâtre du carnage eut été trop étroit, on s'etendit dans les campagnes des environs ou l'on ne pouvait plus passer qu'au hazard de la vie. On poursuivit les fugitifs, on maltraita ceux qu'on prit et l'on fouilla jusque dans les chaumieres des païsans pour qu'aucune victime ne peut se dérober a leur barbarie.

Trois gentilhommes protestants qui étoient sortis armés de leurs fusils, crainte de trouver quelque party de ces furieux, en furent effectivement rencontrés, et traités encore plus impitoyablement que les autres ; on les attaque, on fait feu sur eux, le

desespoir leur donne le courage de se deffendre, mais non pas la force d'échaper ; ils fuyent et des gros dogues lâchés sur eux les arrètent, les renversent, les devorent. Le detachement leur tombe dessus, les accable, les foule aux pieds et les emporte aux prisons ensanglantés et mourans.

L'excès d'aveuglement se porte si loin parmi ces forcenés qu'ils faillirent a segorger entr'eux ; un de leurs partis s'avançant sur la ville rencontra la garde, alors sans se donner le temps de se reconnaitre ils se tirent dessus et se blessent ; un autre détachement qui suivoit les protestants se présente à la porte d'une maison aux champs, une partie entre, l'autre se poste, et a la sortie se prenant encore pour des ennemis ils se couchent en joue et manquent a s'entretuer quoique camarades.

Ces violences et ces ravages durèrent trois jours pendant lesquels des inhumanités inouies se succederent sans intervalle. Le 16 septembre on transfera à Cahors le Sr Rochette après l'avoir promené ignominieusement deux fois autour de la ville de Caussade lié et garrotté. Des autres prisonniers les uns furent aussi conduits à Cahors et les autres à Montauban.

Au Récit de ces horreurs Votre Grandeur imaginera sans doute qu'arrettés dans leur fuite, assaillis de tous côtés, forcés dans toutes les retraites, les protestants auront eu recours aux armes, et agi en desesperés ; mais non, Monseigneur, ils se sont laissés ecraser sans resistance, immobiles au milieu des coups. Leur soumission pour le Prince a toujours retenü leur bras et s'il eut faleu combattre pour ses interêts ou pour sa gloire rien n'auroit resisté a leur impetuosité.

Il est vrai que le bruit s'étant repandu au loin qu'on sacriffioit tous les protestants, quelques particuliers de differents endroits partirent en desordre les uns pour s'eclaircir de la vérité, les autres pour aller secourir leurs amis et leurs proches, et la plus grande partie pour se refugier dans les bois de façon que peu a peu ils feurent une trentaine en chemin ils rencontrerent sur leurs pas une Brigade de la marechaussée ; cette vüe renouvella leur trouble et sans bien considerer l'avantage que leurs ennemis pourroit tirer de leur demarche ils s'adresserent au Brigadier en posture de suppliants et le conjurerent le chapeau a la main, de n'aller pas augmenter le nombre de leurs persecuteurs.

Cette action est propre (comme Votre Grandeur le voit) au petit peloton de gens dont on vient de parler, et ne doit pas etre mise sur le compte des Protestants qui n'entendent ny l'aprouver ni la defendre : mais Monseigneur, à travers l'irregularité de cette conduite, daignez appercevoir les mouvemens du cœur et combien lesprit de paix et de resignation domina même dans la demarche la plus inconsiderée, daignés voir combien la situation étoit violente, chacun a comme sous les yeux le meurtre de ses freres, le cœur saigne, les entrailles se soulevent, et pourtant le devoir commande à leurs transports, surmonte leur sen-

sibilité, et un nombre superieur n'envisage d'autre party que l'humiliation, d'autre ressource que la priere. Y a-t-il d'exemple d'une pareille modération ?

Cependant, Monseigneur, c'est après ces efforts de patiance et après cette constance signalée qu'on menace les supplians de l'indignation de leur souverain et de celle de Votre Grandeur, et qu'on reserve les traitements les plus crüels aux tristes victimes qui sont aux fers. Hélas Monseigneur au nom de Dieu et de l'humanité, dissipez ces orages effrayants. Une loi de sang a mis le glaive aux mains de la justice qui se tient déjà suspendue sur de têtes innocentes, desarmes ce bras, ecartés ce fer qui appuye sur tous les cœurs. Votre Grandeur est toute puissante, elle est sage, éclairée, genereuse. Elle peut d'un acte de justice en faire un bienfait, un mot peut calmer toutes les craintes et tarir toutes les larmes. Le réfuseroit elle a tant de prieres reünies et a de motifs si pressants ?

Un temps lumineux a succédé à un temps de tenebres, un siècle barbare a fait place à un siècle de douceur ; de[s] partis opposés se sont raprochés. L'entouziasme, le phanatisme sevanouissent a mesure que les esprits s'eclairent, et les graces que le prince peut accorder aux protestants ne peuvent plus être dangereuses. Ce sont des sujets qui le servent qui l'aiment, qui aspirent à lui être utiles, et qui le sont peut-être ; il est de l'Equité de Votre Grandeur de leur rendre le joug moins accablant, et puisqu'ils sont soufferts dans l'Etat il est juste de leur rendre leur existance supportable.

Accordes donc Monseigneur la vie et la grace des malheureux devoüés a la proscription. Un million de voix s'elevera vers le ciel pour benir le ministere heureux sous lequel nous avons le bonheur de vivre. Les vœux et les prieres ne seront point epargnées pour la conservation et pour la prosperité de vos jours, et une éternelle soumission vous prouvera que les suppliants ne sont pas indignes d'être traités en hommes.

(Archives consistoriales de Montauban, Liasse A, n° 9, 2 feuilles doubles, in-4°.)

II

A Monsieur l'Epine, à Montauban.

Le 23 de décembre 1761.

Monsieur,

Les deux lettres que vous avés ecrites à Mr Paul Rabaut m'ont été communiquées : elles m'ont paru dictées par un zèle si actif et si éclairé qu'elles ont fait naitre en moi un desir ardent de lier une correspondance suivie avec vous. Occupé depuis plusieurs années de tout ce qui a rapport aux intérêts politiques des Protestans de France, j'ai cherché à m'associer dans la Capitale et dans les Provinces des coopérateurs animés de l'amour du

bien public et disposés à consacrer à la cause commune leurs lumières, leurs talens et une partie de leur tems. J'ai eté assez heureux pour etablir de bonnes rélations dans presque tous les lieux ou il se trouve des Protestans, de sorte que je suis d'abord informé de ce qui se passe rélativement à eux, et je me trouve en état d'examiner avec mes amis de quelle maniere on doit se comporter selon les conjonctures. Je me suis proposé deux objets principaux, le premier de gagner la confiance des Pasteurs afin de me mettre à portée de leur donner, dans les circonstances delicates des conseils et des directions dont l'influence puisse s'étendre sur le peuple ; le second de m'avoir un accès auprès des supérieurs, soit à la Cour, soit dans les Provinces, afin de connoître leurs dispositions et tâcher de nous les rendre favorables. J'ose dire, Monsieur, que mes soins n'ont pas été tout à fait infructueux jusqu'ici ; et si le crédit des ennemis que nous avons à combattre a souvent renversé mes projets et fait prévaloir le système invétéré d'intolérance dont il s'agit de détacher le gouvernement, j'ai lieu de me flatter d'avoir quelquefois prévenu de grands maux, et opposé quelque digue à la violence de l'esprit persécuteur.

Je serois bien trompé, Monsieur, si avec les lumières le zèle et les talens qui se manifestent dans vos lettres, je ne trouvois en vous les dispositions à entrer dans mon plan et à vous associer à son exécution. Il s'agit de veiller sur les intérêts les plus chers que nous ayions au monde, sur des objets qui nous touchent comme Protestants, comme François, comme citoyens, comme Peres, comme Epoux ; il est aisé de sentir qu'à tous ces égards il nous importe de nous réünir, de nous communiquer reciproquem[en]t nos idées, de partir des mêmes principes, de prendre le même point de vüe et d'agir selon le même plan. J'ose donc me flatter, Monsieur, que vous ne vous refuserés point à la correspondance que j'ai l'honneur de vous proposer, dans laquelle la cause commune trouvera de très grands secours.

Les mouvemens que vous vous êtes donnés en faveur de Mr Rochette sont bien dignes de votre zèle et de votre humanité. Ne vous rebutés point, Monsieur, quoiqu'ils n'aient pas eu jusqu'ici le succès desiré. J'ai l'honneur de vous prévenir que nous tenons de la bouche d'une personne très considérable qui a peut-être le secret de la Cour, que ce ministre ne sera point condamné à mort, nous avons solicité pour qu'on favorisât son évasion, et vous scavés sans doute à qui Mr Paul Rabaut a écrit en sa faveur. On n'a rien repondu de direct a notre ouverture, mais le tems peut avancer tout, et nous avons de fortes raisons de croire qu'il nous est actuellement plus favorable que jamais. Il faut donc faire le guet pour profiter de l'occasion et chercher même à la faire naitre. J'ai de grandes espérances du succès depuis que je sçai que cette affaire est confiée à une personne de vôtre zèle et de vôtre activité.

L'accusation intentée au sieur Calas et à ses consors est aussi

absurde que la créance serait atroce. Cependant, le fanatisme des Toulousains rend l'issüe incertaine et problématique. Je vous l'avoüe, néanmoins, je ne sçaurois me persuader que le Parlement soit susceptible des impressions de la populace, j'en attends un jugement digne des lumières du siècle, qui éclairera le peuple et reprimera les accès d'une fureur aveugle inspirée sans doute par les suggestions de la monachaille dont cette ville est infestée. Ce qu'on vous a rapporté des discours de l'Evêque d'Alais est-il bien vrai ? En avés vous des preuves bien certaines ? Je vous avouerai que je ne puis le croire. Ce Prélat qui passe pour janséniste est homme d'esprit : il n'a pas la réputation de persécuteur et je n'ai pas ouï dire qu'il ait rien écrit ni fait dont les Protestans aient lieu de se plaindre ; bien différent en cela de son prédécesseur. M. P[aul] R[abaut] avait déja mis la main à la plume pour en écrire à Mr le procureur général ; mais reflexion faite il a craint que son nom et son état ne nuisissent aux accusés au lieu de les servir. Il paroit d'ailleurs délicat de faire une affaire de parti du cas particulier des Calas. La calomnie odieuse que l'on prête à M. l'Evêque d'Alais est absurde. Il ne s'est point tenu de synode à Nîmes depuis la revocation de l'Edit de Nantes ; c'est un fait certain. Il l'est encore plus que la morale des P. P. a en horreur, en exécration les attentats de la nature de celui dont il s'agit ; et ce n'est une des moindres absurdités qui fourmillent dans cette malheureuse affaire que d'imputer aux P. P. qui prêchent la tolérance depuis deux siècles et qu'on traite d'hérétiques, d'indiférens et presque d'incredules à raison de cette opinion : de leur imputer, dis-je, d'avoir décrété dans une assemblée *ad hoc* le plan de la plus horrible persécution dont on ait jamais ouï parler dans le monde. Il serait cependant essentiel de tirer au clair la vérité des propos que l'on prête à M. l'Evêque d'Alais ; et si ce n'est pas un bruit populaire, mais que vous soyiés assuré à n'en pas douter qu'il s'est oublié jusqu'à ce point, il seroit à propos de le relever, non pas en faisant paroître une apologie de nos sentimens (nous devons supposer la Nation instruite à cet égard) mais en attaquant personnellement le Prélat par une lettre ironique qu'on lui addresseroit, et qu'on feroit imprimer pour la répandre dans le public. Vous pourriés exécuter cela vous-même, monsieur, ou si votre tems ne vous le permettoit pas, vous pourriés en charger l'auteur du mémoire à Mr de Choiseuil que nous avons trouvé excellent. Si vous n'aviés pas des facilités pour l'impression, nous pourrions peut-être en trouver ici : il n'y auroit qu'à nous faire passer le manuscrit.

J'ai l'honneur d'être, avec les sentimens de la plus parfaite estime et de la plus grande Considération.

Monsieur

Votre très humble et très obéissant serviteur

CLÉRI.

Si vous daignés m'honorer d'une réponse, ayés la bonté de mettre l'addresse de M. de Cleri de Gennes (1) à son passage à Nîmes et sur une Enveloppe extérieure : à Mrs Bousquet l'aîné et compe négocians à Nîmes.

(Archives consistoriales de Montauban, Liasse C, n° 12, in feuille double, in-4°.)

Malgré des recherches dans la *France protestante* et dans le *Bulletin*, il m'a été impossible d'identifier la personnalité de M. Cléri. Je suppose que c'est un pseudonyme destiné à cacher le nom véritable. P. G.

L'S fermé, la « fermesse » est-il le symbole de la fermeté huguenote ?

Dans la seconde moitié du XVIe siècle et jusque très avant dans le XVIIe, on rencontre sur des reliures, ou accompagnant des monogrammes et des signatures, des S dont les extrémités sont jointes par une barre transversale (2). C'est l'S fermé ou, comme on disait aussi, la « fermesse » (ferme S) qui passe, par jeu de mots, pour un symbole de fermeté, de fidélité, de constance. S'agit-il de la fermeté manifestée par les huguenots devant leurs juges, marchant au supplice, ou plus simplement fidèles à leur religion en dépit des circonstances ? On l'a dit et répété, et il est certain que le signe se remarque sur des objets ayant appartenu à de fervents Réformés. Il encadre certains de leurs monogrammes (Duplessis-Mornay, Conrart (3) ; il accompagne des signatures ; il paraît dès 1564 sur des écus d'or et des jetons à l'effigie ou aux armes de Jeanne d'Albret, sur d'autres jetons frappés pour sa fille Catherine, pour son fils Henri de Navarre, le futur Henri IV. On le retrouve encore à la suite de la signature de ce dernier. Il serait facile, je crois, de multiplier les exemples. Il semble donc que cette affirmation est bien fondée,

(1) Un lieutenant de marine nommé *de Gennes*, s'étant réfugié en Hollande, ordre avait été donné en 1691 de mettre ses enfants, habitant La Rochelle ou les environs, dans un couvent (*Bull. h. p.*, 1881, p. 319).

(2) En quelques cas, par une flèche. Cf. *Bull. h. pr.*, 1902, p. 36 ; 1925, p. 33 ; 1927, p. 497 ; 1928, p. 64 ; 1929, p. 87.

(3) *Bull. h. pr.*, 1935, p. 447.

mais elle paraît moins évidente et moins certaine lorsqu'on examine de près cette question.

Tout récemment, un érudit anglais, M. G.-D. Hobson, bien connu pour ses études sur l'histoire du décor des reliures, surtout au XVIe siècle, a consacré au problème de l'S fermé la deuxième partie d'un livre savant et somptueux, publié en français, avec le concours de la Société des bibliophiles françois (1). C'est le premier travail d'ensemble paru sur ce sujet. M. Hobson établit une liste très étendue de documents et d'objets d'art, mais surtout, naturellement, de reliures où paraît l'S fermé, dès le moyen âge. Et il remarque « qu'aux XVIe et XVIIe siècles l'S fermé est presque entièrement l'apanage des Français » et qu'on le rencontre surtout après 1560. Quant à sa signification, il n'aboutit pas à des conclusions bien claires. En certains cas, l'S fermé peut n'avoir été qu'une initiale; d'autre fois, il n'est évidemment qu'un ornement ; on peut aussi lui avoir attribué un sens magique ; enfin, il a été le symbole de la constance dans l'amour, de la fidélité conjugale, et ce sens paraît évident lorsque l'S fermé est joint à l'emblème formé par deux mains étroitement enlacées. Il peut donc avoir eu des significations multiples.

Et celle de la fermeté huguenote ? M. Hobson ne le pense pas. Pourtant, il l'admet lorsqu'il s'agit des monnaies et des jetons de Jeanne d'Albret et de sa fille Catherine. Dans ce dernier cas, l'S fermé accompagne la devise : *Impersuasibilis* « et se rapporte sans doute à la fidélité de Catherine au protestantisme, fidélité qui déjoua toutes les tentatives faites pour la convertir au catholicisme, après que son frère eut découvert que Paris valait bien une messe, et qu'elle eut elle-même épousé un membre de la famille, si foncièrement catholique, de Lorraine ». Mais M. Hobson estime que l'S fermé était surtout un emblème des Albret-Bourbons, adopté aussi par quelques-uns de leurs partisans, et qu'il fut employé assez couramment, pendant trois générations au moins, dans cette famille : Jeanne d'Albret, puis Henri IV et Catherine de Bourbon sa sœur, Marguerite de Navarre et Marie de Médicis, ses femmes, enfin par Louis XIII, son fils.

Je crois, pour ma part, qu'il n'est nullement impossible que, dans quelques cas, l'S fermé ait été le symbole de la fermeté huguenote, mais qu'il faut se garder de l'affirmer si l'on n'a pas une preuve irréfutable, ou tout au moins des

---

(1) *Les reliures à la fanfare ; le problème de l'S fermé*, par G.-D. Hobson. London, the Chiswick press, 1935. In fol., V-152 p., fig. et pl. en noir et en couleurs.

arguments assez puissants pour pouvoir en tenir lieu. En effet, même pour Duplessis-Mornay, remarquons que sur ses magnifiques reliures les S fermés encadrent un monogramme formé de deux lettres P (Plessis) et A (Arbaleste), c'est-à-dire de l'initiale du grand protestant enlacée à celle de sa femme. Ainsi, ces S fermés ont ici la valeur de lacs d'amour et sont le symbole de l'affection conjugale.

Remarquons aussi que vers la même époque, le même symbole pris avec le même sens se voit sur le livre d'heures de Catherine de Médicis, sur quelques jetons de mariage avec la devise : *L'amour nous unit*. Il est cité dans les *Emblèmes d'amour* de Loys Papon de Forez ; dans *Les Bigarrures du Seigneur des Accords*, par E. Tabourot, etc.

D'autre part, jamais Coligny ni aucun autre membre de sa famille n'a utilisé l'S fermé, soit sur des objets, soit à la suite de leur signature, alors qu'il est utilisé par des personnalités bien catholiques, comme Catherine de Médicis (on l'a vu plus haut), Dominique Séguier, évêque de Meaux, le poète Desportes, Nicolas de Villars, évêque d'Agen, le cardinal de La Valette, l'érudit Peirex, et bien d'autres que cite M. Hobson.

Enfin, il peut n'être aussi qu'une sorte de paraphe à la fin d'un texte ou d'une lettre. Ainsi pour La Fontaine, qui signe d'un S fermé le manuscrit autographe d'une de ses fables [1], et pour Mme de Maintenon, qui, jusqu'à la fin du XVIIe siècle, signa, elle aussi, d'un simple S fermé très cursif nombre de ses billets.

Nous conclurons donc à notre tour que l'S fermé a eu des significations très variées, qu'il a été utilisé à la même époque par des catholiques et des protestants, et que, s'il a pu être le symbole de la fermeté huguenote (en quelques cas, cela est possible et même presque évident), aucun texte, aucun document actuellement connu ne certifie qu'il en a bien été ainsi.

Jean CORDEY.

---

1. Livre et le [illegible] au cabinet des Mss. de la Bibliothèque Nationale.

VARIÉTÉS

Laudonnière (1)

On a pu voir, ce printemps, à Paris (chez MM. Maggs) un autographe, qu'on dit unique, de Laudonnière, ainsi conçu :

« Nous [déchirure : probablement *René de*] *Laudonnière*, cappitaine ordinaire..., avoir eu et reçu comptant de Me Guillaume Le Beau, trésorier... de cinquante livres tournois en [déchirure] et entretennement de Cappitaine en lad. marine dura[nt]... an pnt mil cinq cens soixante treize à raison de deux... somme de L. tz. Nous tenans contens et bien payés... et tous autres. En tesmoing de quoy nous avons signé... jour de Novembre mil cinq cens soixante treize.

» R. LAUDONNIÈRE. »

Au dos :

« Pour forme de quittance de la somme de cinquante livres tournois de mon estat de Capp^ne de la Marine de Ponant, du quart de Janvier, Février et Mars 1573. »

(Ainsi l'explorateur de la Floride, en 1562-1564, plus ou moins en disgrâce et retiré dans ses terres, touchait sa pension avec huit mois de retard.)

Une femme légalement séparée de son mari protestant

(Extrait du Registre de Catholicité de *Warthy* (*Fitz-James*) 1666 (2)

« Le 23 octobre est décédée Geneviève Boitel, femme de François Martin, de la Compagnie duquel elle estait séparée par sentence de Mr le Lieutenant Général, à cause que ledit Martin s'est malheureusement précipité dans l'abisme de l'hérésie calvinienne, ce qui a esté fait de peur que l'hérésiarche ne corrompie sa diste femme qui n'estait pas de deffense, qui pouvait aisément être pipée par le sifflement de l'artifice du dit Martin, qui en avait déjà séduit quelqu'autre. »

(1) Cf. *Bull. h. p.*, 1929, p. 470 ; 1930, p. 113 ; 1931, p. 158-161 et 241 ; 1932, p. 457.
(2) Communiqué par M. Evrard, pasteur à Saint-Just (Oise).

La consécration d'Arbussi à Réalmont (1679)

La date de la consécration de Théophile Arbussi était incertaine (*France prot.*, 2e éd., I, 318). M. le pasteur N. Itié l'a trouvée dans des papiers de famille qui lui ont été communiqués à Calmont et dont il a bien voulu nous envoyer quelques extraits :

« Le 17 septembre 1679 est parti monsieur *Courniol* pour aller al sinodo de Réalmont avec *Ivan Dommenc*, ancien, député de l'églize » [de Saverdun ?]

« C'est le texte que monsieur d'*Arbusy*, ministre de Calmont, fict à son premier sermon le cinquième novembre 1679, tiré du chappitre de St Luc 19, v. 42 : « O sy toi aussi, du moins, tu connoissois, en cette tienne journée, les choses qui appartienne à ta paix ! »

Ce fut le jour quon célébra le jeûne publique estant ordonné au st sinode de Réalmont. Et reçut son imposition des mains le vingt sixiesme du mois de novembre au temple de Calmont, soubz la bénédiction du sr *Pont*, ministre de l'églize de Mazères, assisté du sr du *Baille*, ministre de l'églize del Carla (1), et il prit son texte sur l'épitre de St Paul aux Romains, chapitre premier, verset seizième : « Je ne prends point à honte l'Evangile de Christ. »

Centenaires

Dordrecht

Dimanche 10 mai a été célébré dans l'Eglise wallonne de Dordrecht un culte solennel pour commémorer les trois cent cinquante ans d'existence de cette communauté. « Cette Eglise française de la ville de Dordrecht, lit-on dans les archives, a esté dressée au mois de janvier 1586 par Jacques de la Drève, ministre de la parole de Dieu. » La cérémonie a eu lieu dans la Chapelle de l'Hôpital, où l'Eglise fut dressée et où elle continue à vivre.

Erlangen

Erlangen a célébré le 250e anniversaire de l'arrivée des huguenots après la Révocation. Accueillis par le margrave Christian Ernest de Brandebourg-Bayreuth, ils reçurent de

(1) *Jean Bayle*, père de *Pierre Bayle*. Il fut enterré en 1685 « au pied du monticule du Carla, du côté du sud. Ensuite on ferma le cimetière ; on vendit le champ et les os des morts » (*Bull.*, 1878, p. 149).

lui les terres nécessaires pour la fondation d'une nouvelle ville qui reçut le nom de Christian-Erlang.

Au nombre des cérémonies commémoratives figurait une représentation, sur la terrasse du palais de l'Orangerie, d'une reconstitution, en costumes de la fin du XVII[e] siècle, de l'arrivée des réfugiés.

Le bourgmestre fit l'éloge de ceux qui avaient tout sacrifié à la liberté de conscience, déclara qu'ils formaient une incomparable élite, dont la noblesse et la fermeté de caractère avaient été à l'origine de la prospérité et de la grandeur d'Erlangen, dont les trois dernières années, sous le régime national-socialiste, furent le couronnement.

« Cette conclusion (remarque *Le Temps* du 23 juin), flatteuse pour le parti au pouvoir, n'est pas d'une rigoureuse logique, car les protestants qui, en 1686, quittèrent le royaume du Roi-soleil fuyaient précisément le régime autoritaire en matière spirituelle que M. Hitler veut imposer en Allemagne. Sans être roués vifs, écartelés ou envoyés aux galères comme l'étaient les prédicants français, les pasteurs allemands sont envoyés dans les camps de concentration et la liberté de conscience n'est pas précisément à l'honneur dans le III[e] Reich. »

Bricy-en-Beauce

La petite Eglise de Bricy (Loiret) dont ce *Bulletin* a jadis raconté l'histoire (1899, p. 285 à 293, article de M. L. Bastide), vient de célébrer le centenaire du temple édifié en 1836 sur un terrain appartenant à M. Vassort. En 1840 fut établie l'école contiguë. Les réunions commémoratives ont été présidées par le secrétaire de notre Société, assisté de M. Fabre, pasteur à Gaubert (Eure-et-Loir) depuis 1911, et de M. Barde, directeur-adjoint de la Société Centrale Evangélique. Celle-ci est en effet la continuatrice de l'œuvre de la Société Evangélique de France, laquelle dès sa fondation s'est occupée de Bricy ; son premier rapport (1834, p. 51) mentionne une réunion faite chez « M. Lubin », c'est-à-dire Lubin Joseph, probablement descendant de « Louis Joseph, du hameau de la Borde-Girard », marié à Tournay en 1776 (1), et grand-père de M. Charles Joseph, un des organisateurs des réunions du 29 avril 1936. Une intéressante

(1) *Registres des Eglises de la Barrière*, Le Cateau, 1894, p. 230. Il serait intéressant d'identifier les lieux souvent mal orthographiés dans ce précieux recueil : p. ex. Epieds devient « le village des pieds », etc.

monographie a été publiée à cette occasion (1). Il y est question de Tournoisis (à l'ouest de Bricy) dont le nom singulier rappelle le pays où, précisément, les habitants protestants de ce village allaient faire bénir leurs mariages (2).



FERME DE LA BORDE-GIRARD.
Le grenier servit à des réunions au XVIIIe siècle.

Mulhouse (3)

Le centenaire du « temple français » appelé aujourd'hui « temple Saint-Jean », a été célébré le 26 avril sous la présidence de M. Stricker, président du Consistoire. MM. Merle d'Aubigné, délégué de la Fédération protestante de France, et Bartholmé, président du Consistoire de Strasbourg, MM. Moeder et Mieg ont retracé l'histoire de la communauté française et de la construction du temple. Bien des noms furent rappelés : Schlumberger, Kœchlin, Schwartz, Siegfried, Dollfus, Vaucher, Spœrry, Hubner, etc..., un service d'actions de grâces fut célébré par M. Schlœsing, pasteur à Mulhouse de 1921 à 1928. Une fête présidée par M. Albert Arnal, pasteur à Mulhouse de 1886 à 1889, remplit la salle de la Fraternité.

M. Ch. Thierry-Mieg a publié en 1877 dans ce *Bulletin* (p. 427) une notice rappelant que Constantin de Rocbine, seigneur de Saint-Germain, né à Provins, et sa femme Charlotte des Francs, ont fait prêcher ici les premiers la

(1) *L'Eglise de Bricy*, prix : 4 fr. Au presbytère, 2, cloître Saint-Pierre-Empont, Orléans.
(2) P. ex. en 1767 Jacques Fauconnet (*Registres*, etc., p. 183).
(3) Cf. *Bull. h. pr.* 1926, p. 201, « Mulhouse et les officiers huguenots au XVIIe siècle », par Ph. MIEG.

Parole de Dieu en langue française », comme l'indique la plaque commémorative placée dans le temple il y a cent ans.

Il n'a malheureusement pas encore été possible d'identifier ces personnages. On trouve dans la Dordogne des lieux appelés Roquepine et Saint-Germain ; d'autre part le château des Francs était près de Cherveux (Deux-Sèvres) : Pierre Chaigneau, seigneur des Francs, âgé de vingt-quatre ans, et petit-fils d'un pasteur de Saint-Maixent, figure en 1685 sur un *Estat des religionnaires convertis* (*Bull.*, 1900, p. 198).

Une nouvelle Société huguenote

En 1678 le village de New Paltz, près Kingston, fut fondé par douze huguenots du Palatinat (Paltz en allemand) où ils s'étaient réfugiés quelque temps auparavant. Une Eglise y fut dressée, annexe de l'Eglise du Saint-Esprit, de New York. Grâce à cette Eglise, la langue française a été longtemps employée dans le village de New Paltz.

Bon nombre de descendants de ces fondateurs de New Paltz demeurent à New York. Une centaine de ceux-ci viennent d'organiser une société ; le secrétaire, le Major Charles-A. Du Bois, secrétaire à New York des « Fils de la Révolution américaine », descend de Louis Dubois, un des fondateurs de New Paltz, dont l'épouse, emmenée en captivité par les Indiens, fut délivrée à la suite d'une expédition extraordinaire. Le président de la nouvelle société est M. Harrison Deyo, descendant de Christian Deyo, autre fondateur de New Paltz. Un autre descendant est le président Franklin-D. Roosevelt, dont l'ancêtre portait le nom de Crispell. Les douze fondateurs formaient sept familles, représentées à cette réunion : Dubois, Deyo, Crispell, Bévrier, Frère, Hasbrouck et Lefèvre.

Le 22 mars 1936, un service en français et en anglais a été célébré dans l'église française du Saint-Esprit, à New York. Le Dr Maynard a lu la liturgie employée à New Paltz et New York il y a 250 ans. La traduction en anglais fut lue par le Rev. Frost, descendant de Dubois. Un discours fut prononcé par le Dr Romig, pasteur de la Collegiate Reformed Church, président de la Société Huguenote de Pennsylvanie et de la « Coligny Society », réservée à l'élite américaine s'intéressant à la culture française ; ses membres ne sont admis que sur invitation.

« Quand nous honorons les huguenots, a dit le Dr Romig, nous honorons la France. L'amour de la liberté, le droit naturel à cette liberté, qui est devenu partie essentielle de l'esprit français, était non moins essentiel à la conception huguenote de la vie. La France doit être honorée pour avoir donné au monde des hommes et des femmes tels que ces champions de la conscience. »

Nous souhaitons prospérité et bienvenue parmi les Sociétés huguenotes, à cette nouvelle venue.

André MONOD.

En mémoire d'Ed. Sayous

Il y a lieu de compléter ainsi la notice publiée ci-dessus (p. 73) : *Pierre-André Sayous* (1808-1870) fut l'ami de Sainte-Beuve ; son fils *Edouard* fut nommé membre de notre Comité en 1869 lorsqu'il était professeur au Lycée Charlemagne (*Bull.* XVIII, p. 163) ; il devint professeur à la Faculté de Besançon en 1886.

CHRONIQUE LITTÉRAIRE ET COMPTES RENDUS CRITIQUES

Un historien de François Guizot

M. Charles H. Pouthas est professeur agrégé de l'Université, docteur ès lettres, lauréat de l'Académie française. Il enseigne l'histoire à Paris, au lycée Janson de Sailly, l'un des plus importants de nos établissements secondaires. Sa vaste érudition, la sûreté de sa méthode, sa conscience d'homme et de savant, lui ont valu les délicates fonctions d'examinateur au concours d'entrée du ministère des Affaires étrangères, où son opinion a un grand poids.

Dès le début de sa brillante carrière, M. Pouthas avait vu s'ouvrir, en toute confiance, devant lui, les riches archives

du Val-Richer où les papiers de M. Guizot sont conservés. Ses travaux y ont trouvé une orientation définitive. Il s'est ainsi consacré à étudier la vie de l'homme d'Etat, de l'historien et du penseur, et l'époque au cours de laquelle le régime représentatif a commencé à prendre racine dans notre pays. Il l'a fait avec un rare bonheur. Ses travaux font honneur à l'école historique française qui, pour avoir le goût des vues d'ensemble et des idées générales, ne répudie en rien la précision du détail et la rigueur de l'information positive.

Déjà, en 1923, il avait consacré, à l'occasion de sa thèse de doctorat, un important volume à *Guizot pendant la Restauration : préparation de l'homme d'Etat* (1814-1830), auquel il avait ajouté un *Essai critique sur les sources et la bibliographie de Guizot pendant la Restauration.*

Coup sur coup, il vient de donner chez Alcan (1935), sur le même sujet : *Une Famille de bourgeoisie française de Louis XIV à Napoléon*, et, en 1936, chez le même éditeur, *La Jeunesse de Guizot* (1787-1814). Le premier de ces ouvrages, histoire du milieu d'où Guizot est originaire, apporte des documents précieux sur la vie cévenole et nîmoise et sur celle du protestantisme dans la période, si troublée pour les huguenots, qui renferme les règnes de Louis XIV, de Louis XV et de Louis XVI, la Révolution et l'Empire. — Le second est l'histoire de la formation d'une âme, d'un cœur et d'un esprit. Les chapitres qui concernent la mère de M. Guizot, Genève à la fin du XVIIIe et au commencement du XIXe siècle, les milieux littéraires parisiens, Stapfer, Suard et Chateaubriand, la collaboration de M. Guizot avec Pauline de Meulan, et l'idylle romantique de son premier mariage, sont d'une belle finesse psychologique, même si, de ci de là, le lecteur peut y apporter quelques réserves de détail.

Cet ensemble, qui aura une suite, constitue une riche contribution à l'histoire des idées, des faits, des hommes, et d'un régime. Les circonstances ont voulu que, au même moment, M. André Gayot publiât chez Grasset, sous ce titre : *François Guizot et Madame Laure de Gasparin*, une correspondance infiniment variée et vivante qui ouvre sur son auteur des aperçus nouveaux.

On ne pourra plus étudier les événements qui se sont déroulés il y a un siècle, dans notre pays, ni cette période de l'histoire du Protestantisme sans avoir recours à ces belles publications d'où les idées jaillissent.

W.-G.

Louis-E. DE FOREST : *The Settlement of Manhattan in 1624*, 48 pages. New York, Argus Press, 1935.

Dans cet opuscule, l'auteur, descendant direct du hardi Avesnois que l'on considère, à juste titre, comme le fondateur de New York, soutient, avec une grande abondance de textes et d'arguments, la thèse que les premiers colons de Manhattan étaient Français ou Wallons.

M. de Forest admet bien, comme je l'admettais moi-même en présentant la même thèse aux lecteurs du *Bulletin*, que les Hollandais ont une part considérable dans la formation de la nouvelle colonie, puisque ce sont les Etats-Généraux de Hollande qui accordèrent la concession et permirent l'établissement des premiers colons dans le Nouveau Monde.

Mais si, parmi ces colons, il y eut quelques Hollandais, dans des emplois subalternes, les chefs, à l'origine du moins, furent tous Français ou Belges. C'étaient des protestants réfugiés en Hollande qui n'avaient pas retrouvé dans ce pays la position sociale ou la situation de fortune qui avaient été celles de leurs ancêtres avant les troubles religieux du XVI[e] siècle.

Les Hollandais, à cette époque, avaient assez de colonies riches et prospères pour que les fils de leur bourgeoisie ne fussent pas tentés par la perspective d'une installation dans une île déserte et sauvage, au delà de laquelle s'ouvrait un continent inconnu.

Il y aura, un peu plus tard, quelques nobles gueldrois groupés par *Kiliaen van Rensselaer*, créateur du premier grand domaine de colonisation. Mais parmi ceux-ci il y aura encore des descendants de réfugiés rhénans, chassés des Etats des électeurs catholiques, tels que Beekman, Schuyler... Quelques-uns d'ailleurs étaient d'origine française ou belge, comme l'avait été avant eux le gouverneur *Pierre Minuit*, qui avait été diacre de la communauté wallonne de Wesel avant de venir dans le Nouveau Monde. Le grand théologien *Guillaume Baudaert*, ancêtre commun de ces Rhénans d'Amérique, était né à Deynze, près de Gand, d'une famille de très vieille bourgeoisie de cette ville.

Une cause de l'erreur longtemps commise par les historiens, et partagée par la « Holland Society of New York », est qu'on considérait comme Hollandais les réfugiés flamands dont le hollandais était la langue maternelle.

Il est établi aujourd'hui que, des quelques colons de

souche noble ou bourgeoise qui n'étaient pas Français ou Wallons, la plupart étaient Flamands : Adrien van der Donck, Jean de Peyster, Guillaume de Key, Cornelis Melyn... et sans doute aussi le gouverneur Guillaume Verhulst.

New York est une création des Etats-Généraux de Hollande. C'est de Hollande que sont partis les premiers colons. Mais ces premiers colons, ceux du moins qui ont joué un rôle dans la formation de la colonie, étaient des réfugiés protestants, venus de France et de Belgique.

Et c'est très opportunément que le colonel Louis Effingham de Forest rappelle que les deux premiers enfants d'Européens nés à New York, le premier garçon *Jean Vigne*, et la première fille, *Sarah Rapalie*, étaient tous deux de parents français.

Henry DE PEYSTER.

L. ANDRÉ : *Les Sources de l'Histoire de France, XVIIe siècle*, VIII. Histoire provinciale et locale. Essai sur les sources étrangères. Paris, Picard, 1935, 412 et 182 p. in-8°, 60 fr.

Voici le dix-huitième et dernier volume de cette précieuse collection, le huitième de ceux qu'a rédigés infatigablement l'érudit professeur à la Faculté des Lettres de Lille : il a lu ou du moins parcouru personnellement les 8.875 ouvrages cités ! Aussi ses appréciations, d'une substantielle brièveté, sont dignes d'une entière confiance. A propos d'Agen, Annonay, Dieppe, Metz, Mulhouse, Orange, Puylaurens, Saverdun, Sedan, Strasbourg, Uzès, des monographies intéressantes sont signalées. (D'autres manquent, évidemment : les lacunes, dans une telle masse, sont inévitables. Les publications des Sociétés huguenotes auraient pu servir à en combler quelques-unes). Après une soixantaine de pages d'additions et corrections, (où l'on voit avec plaisir signalé le Journal de Brackenhoffer), vient une copieuse Table des matières : une colonne entière est consacrée aux centaines de volumes de la rubrique « protestantisme ».

Grace Lawless LEE : *The Huguenot Settlements in Ireland*, Longmans, Green and Co., 282 p. avec carte, gr. in-8°, 1936. 12/6.

Déjà bien avant la Révocation on trouvait dans les ports irlandais des Huguenots faisant le commerce avec le Midi de la France ; mais après cet événement, leur colonie devint bien plus importante. Elle fut augmentée d'abord par des

émigrés rejoignant les villes où s'étaient déjà établis des membres de leurs familles, et aussi par des vétérans de l'armée du roi Guillaume ; les pensions de ces derniers étaient à la charge du trésor irlandais. Ceci les amena à s'établir en Irlande et ils se joignirent aux fondateurs de l'industrie textile, répondant à l'invitation du roi.

Les huguenots irlandais ont joué depuis lors un rôle considérable dans l'Eglise, la magistrature, les affaires. Mais aucun ouvrage n'avait donné jusqu'ici leur histoire entière Il fallait la chercher dans un grand nombre de sources différentes. Miss Lee a rassemblé ces renseignements divers, nous en donne une vue d'ensemble et, par une carte, nous permet de connaître l'existence de colonies huguenotes maintenant presque oubliées. Elle a pu, en particulier, voir des documents qui jettent une nouvelle lumière sur les bienfaits répandus sur la ville de Cork par ses fils adoptifs. Le travail de Miss Lee pose sur certains points des questions qu'il ne résout pas, mais ses notes donnent de précieuses références pour ceux qui voudront poursuivre ces recherches (1). T.-P. LE FANU.

Abington, Bray (Irlande).

Registres du Conseil de Genève, t. XII, Genève, 1936. 696 p. gr. in-8°, 25 francs (suisses).

Cette admirable publication de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève se continue cette année par les soins diligents et érudits de MM. V. van Berchem et Emile Rivoire. Dans ce XIIe et avant-dernier volume les documents, savamment annotés, vont du 1er juillet 1531 au 30 juin 1534. C'est dire qu'outre d'innombrables détails d'histoire locale, on y trouve d'intéressants renseignements sur les débuts de la Réforme. Il y est donc question de Farel à dater de juillet 1532 (p. 121), d'Olivetan (p. 147), de Saunier (2). Les documents sont tous en latin. Il est inci-

---

(1) L'auteur de cet article, que nous remercions de l'avoir envoyé à notre *Bulletin*, descend lui-même des familles réfugiées de Normandie *Le Fanu* (*Bull.*, 1888, p. 546, et 1872, 191) et *Raboteau*, et est l'un des doyens de la *Huguenot Society of London*, à laquelle il appartient depuis 1894.

(2) P. 593, on aurait pu expliquer *loci Moyren* (ligne 6) : Moirans (Isère) s'écrivait encore ainsi à la fin du XVIIe siècle (*Bull.* 1898, p. 640). Dans ce document on remarquera les prénoms *Petrus Ludovicus* attribués à Olivetan (M. A. Lefranc croit préférable d'orthographier ainsi, sans accent).

demment question (p. 117, 120) de traductions « in vulgari gallico ». Les notes complémentaires remplissent une soixantaine de pages instructives, et le copieux index est des plus précieux. Le labeur infatigable des éditeurs, commencé à la fin du siècle dernier, approche ainsi de son terme glorieux au moment même où Genève commémore les événements de 1536.

QUESTIONS POSÉES A NOS LECTEURS

Calmont

Dans un registre aux archives municipales de Calmont, au 29 Floréal, an III, se trouve l'énumération des registres que le citoyen Dardié, administrateur du district de Muret, a retirés « des mains des ci-devant curés et autres dépositaires » ; entre autres (n°s 13 à 23) actes de naissance, mariages et décès tenus de 1744 à 1792 par les ministres du culte protestant. Ils ne sont pas aux Archives départementales à Toulouse (qui ont ceux de Revel). Où sont-ils ?

Nelson ITIÉ,
Pasteur en retraite.

Calmont (Haute-Garonne).

SÉANCES DU COMITÉ

21 avril

Présidence de M. de Peyster. Présents : MM. Beuzart, Cadet de Gassicourt, Cordey, J. Monod, H. Patry, R. Puaux, Rocheblave, Pannier.

Le Comité prépare les Assemblées de Montauban (7 juin), Pranles (1er juin), Noyon (5 juillet), Musée du Désert (6 septembre. Il règle diverses questions relatives à l'immeuble de la Société.

19 mai

Présidence de M. de Witt-Guizot. Présents : MM. Beuzart, Braun, Cordey, Dobler, Lecerf, Monod, Paul, de Peyster, Pannier.

La Fédération des Sociétés huguenotes d'Amérique offre son concours pour célébrer le 150e anniversaire de l'Edit de tolérance de 1787, à la préparation duquel contribuèrent Lafayette et Franklin. Le Comité, en conséquence, décide que la prochaine assemblée aura lieu à Paris vers le 4 juillet 1937.

M. Ch. Garrisson est nommé membre correspondant.

M. Cordey signale qu'un pasteur suisse possède une rarissime édition française du traité *de la Prédestination,* de Calvin.

LIVRES DONNÉS PAR LES AUTEURS ET ÉDITEURS

Borel du Bez : *Mélanges héraldiques et généalogiques* (*Courrier Héraldique*, 1935), 20 p., G. Saffroy, Paris, 1936.

P.-R. Zuber : *Un Christ du XIIe siècle,* 8 p. (*Bulletin de la Société industrielle*), Mulhouse, 1936.

Pr J. Arnal : *Vaudois du Piémont réfugiés aux Pays-Bas.* 40 p. (Commission de l'Histoire des Eglises Wallonnes), Leyde, 1936.

M. Olivier : *Allocution* prononcée au Musée du Désert. 16 p., 1935.

Gaston de Bar : *Tables générales des Bulletins du Comité des Travaux historiques.*

H. Barbier : *L'âme et Dieu.* Le sentiment religieux et la pensée religieuse, chez Victor Hugo, 27 pages, Paris, Fischbacher, 1935.

V. Carrière : *Introduction aux études d'Histoire ecclésiastique locale*, Tome II, 562 p., in-8°, Paris, Letouzey et Ané, 1934.

Les Actes du gouvernement révolutionnaire. Recueil de documents réunis par A. Cochin, publiés par M. de Bouärd, Tome II, 550 p. in-8°, Paris, Champion, 1934. 40 francs.

Mme de Maintenon : *Lettres.* Publiées par Marcel Langlois. Tome II, 554 p. et Tome III, 595 p. in-16, Paris, Letouzey et Ané, 1935.

E.-R. YOUNG : *Sur les pistes glacées de la « Terre désolée »*. Trad. de Mme Thouvenot, 156 p. in-16, Nouvelle Société d'Editions, Dieulefit, 1936. 7 francs.

Mme BEECHER-STOWE : *Un coup d'œil dans la case de l'Oncle Tom*, adaptation pour la jeunesse, 208 p. in-16, *Ibid.*, 1936. 9 francs.

Suz. MARCHAUD : *La caravelle d'or*, 207 p. in-16, *Ibid.* 10 francs.

GUNTHER DEHN : *Le Fils de Dieu. Commentaire à l'Evangile de Marc*, 272 p., in-16, « Je Sers », Paris, 1936. 15 fr.

A. BUTTE : *L'Incarnation, la Sainte Cène, l'Eglise*, 206 p. in-16, Fischbacher, Paris. 1936.

Roger GLARDON : *Le Spiritisme en face de l'Histoire, de la Science, de la Religion*, 270 p. in-16, *Ibid*, 1936.

Paul-M. BONDOIS : *Le commissaire Nicolas Delamare et le « Traité de la Police »*, 39 p., Félix Alcan, Paris, 1936.

ID. : *L'Industrie sucrière française à la fin du XVIIe siècle*, 26 p. (*Revue d'Histoire économique et sociale*), Paris, 1935.

Mlle MACKINSTOSH : *Les semailles de la petite Kaki*, 16 p.

Ed. FAVRE : *Un combattant. Episodes de la vie de François Coillard*, 181 p. in-8°, Société des Missions Evangéliques, Paris, 1936. 6 francs.

Annuaire protestant, 54e année, 1936, avec un portrait de son diligent rédacteur depuis quarante et un ans, M. le pasteur Gambier, mort en 1935. (Fondé par notre président, M. Frank Puaux, en 1880, l'*Annuaire* sera désormais rédigé par un membre de notre Comité, M. H. Dartigue). Paris, Fischbacher. Prix : 20 francs.

DONS REÇUS

En souvenir de M. le pasteur Lehr : *La Pratique de la Religion chrétienne pour les Fidèles qui sont privez du Ministère. Avec une Prière, pour demander à Dieu la conservation de l'Exercice public de la Religion.* La Haye, chez J. et Daniel Steucker, 1727, in-16.

Institution chrétienne, Genève, Hamelin, 1554. (Exemplaire ayant appartenu jusqu'en 1685 à l'Eglise de Châteaudun, puis aux P. P. Récollets).

De Mme H. Lehr : un ms. de M. Ernest Lehr : *Historique et personnel des Eglises luthériennes d'Alsace jusqu'en* 17902; un autre ms. : *Arrangement des affaires de religion dans le baillage de Horlkirchen* (1766).

De M. le pasteur Pont : Portrait du Dr Doumergue.

De Mme Am. de Rouville : *Psaumes,* Genève, Guers, 1829, in-24 : *Bible,* Paris, 1823-1849 ; Cantiques, Paris, 1846.

De M. P. Beuzart : Papiers L. Vernes (*Suite*) : rapport du pasteur Goulard, de Contay (Somme), 1850 ; 14 communes yu'il dessert comptent 636 protestants (4 temples : Contay, 1828 ; Harponville, 1822 ; Toutencourt, 1832 ; Varloy, 1836). Rapport du pasteur Berthe, d'Esquehéries (Aisne), 1850 : 18 communes qu'il dessert comptent environ 400 protestants (3 temples : Esquehéries, Hannappes, Floyon).

De M. Ch. Dartigue : silhouette de B.-S. Frossard (un des rédacteurs des articles organiques, puis doyen de la Faculté de Montauban).

De M. le pasteur Perret : reproduction d'une estampe de l'ancien temple de Couches.

De M. le professeur Serr : 24 portraits anciens des comtes de Nassau.

De M. le Dr Bouffard : photo de l'acte de mariage de Jean Dupuy, de Jarnac, par Rochette, le 13 juillet 1760, et de l'acte de baptême de Suzanne-Sophie Dupuy, le 8 novembre 1772, par *Jarousseau.*

De M. Guy de Budé : photographies de portraits de Coligny et d'Andelot lui appartenant (attribués à Pourbus).

De M. le pasteur Matossi : monographie de l'Eglise de Menton de 1914 à 1918.

De M. le pasteur Itié : Copies de documents relatifs à l'Eglise de Calmont : les dragonnades en 1688 ; l'existence du temple à côté du presbytère ; un « ministre de la Parole de Dieu et des Evangiles sous la croix » que le curé nomme *Costes* et qui est probablement Corteis (1748) ; une assemblée au Désert de 1759 ; le galérien Falgaires.

Pour la Maison de Marie Durand

De M. le Dr de Grenier : lettre autographe de Marie Durand à Gustine Peschaire, datée de la Tour de Constance, 21 mai 1740.

Alençon. — Imp. Corbière et Jugain. *Le Gérant* : J. Pannier.

RECETTES

Fête de la Réformation 1935 (3e liste)

Bédarieux, 30 fr.

Eglises donatrices

Paris, chapelle Milton, 80 fr. 05 ; Oratoire (centenaire de Jean Monod), 170 fr. 85 ; Bricy (centenaire), 200 fr.

Donateurs

Famille Monod, 1.000 fr. (à l'occasion du centenaire de J. Monod) ; Barbey de Budé, 50 fr. ; Flavien Girard, 500 fr.



★

PETITES ANNONCES (1 fr. 50 la demi-ligne)

Le *Bulletin* publie ici les noms et adresses des personnes qui désirent vendre ou acheter des collections du *Bulletin*, des fascicules séparés ou d'autres livres concernant protestantisme.

La Société achète les *numéros épuisés* ci-après : 1884, nos 1 et 3. 1915, no 6 (novembre-décembre ; 1917, no 1 (janvier-mars). 1919, no 4 (octobre-décembre) ; 1924, no 4.

DEMANDES

Bulletin 1872, no 1 ; 1881, nos 5, 6, 7, à envoyer avec prix à Bibliothèque École Normale, 45, rue d'Ulm, Paris-5e.

Bonnefon *Benj. du Plan*, 1876 ; Muston, *Hist. des Vaudois du Piémont*, 4 vol., 1851 ; Hubert, *Etude sur... les Protestants en Belgique*, 1882. Offres à W. Humburg, *Wuppertal-Barmen, H. Janssen-str.* 16.

MEMBRES

On devient membre de la Société en souscrivant un abonnement au *Bulletin* ou en versant, une fois pour toutes, une somme de 500 francs.

BIBLIOTHEQUE ET MUSEE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS, fondés en en 1865, installés en 1885 rue des Saints-Pères, 54 (65.000 volumes imprimés; 12.000 manuscrits). *Conservateur :* M. le pasteur PANNIER.

La Bibliothèque est ouverte *: lundi, mardi, mercredi, jeudi de* 1 *h. à* 5 *h.* (Métro et Autobus : Saint-Germain-des-Prés) ; elle est fermée du 14 juillet à fin septembre.

MUSEE DU DESERT, fondé en 1910 au Mas Soubeyran, par Anduze (Gard). Délégué à la conservation : M. le pasteur DURAND.

MUSEE CALVIN, ouvert en 1931, Place Aristide-Briand, à Noyon (Oise). Conservateur : M. le pasteur PANNIER. *Le Musée est fermé le lundi.*

DONS ET LEGS

A LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

L'article 418, § 2, du décret du 27 décembre 1934, portant codification des lois relatives à l'enregistrement, fait bénéficier du tarif réduit de 10 fr. 80 pour cent les donations et legs faits à des établissements reconnus d'utilité publique qui mettent leurs collections artistiques ou littéraires à la disposition du public.

La Société de l'histoire du Protestantisme français rentre dans la catégorie de ces établissements. Afin d'éviter toute difficulté et toute réclamation de droits supérieurs par le fisc, la formule suivante doit être employée pour les legs :

Je donne et lègue à la Société de l'histoire du Protestantisme français, reconnue d'utilité publique, dont le siège est à Paris, 54, rue des Saints-Pères, la somme de   francs, franche et quitte de toutes charges, de tous frais, et spécialement des droits de mutation par décès, ladite somme [ou les revenus de la dite somme] devant être employés à l'achat d'œuvres d'art, d'objets ayant un caractère historique, de livres, d'imprimés, de manuscrits destinés à figurer dans la Bibliothèque de la Société ou de ses musées, conformément aux dispositions de l'article 418, § 2, du décret du 27 décembre 1934.

Banquiers de la Société : MM. VERNES, 29, rue Taitbout, Paris. Chèques post. : 2071.
Chèque postal de la Société : Paris, 407.83

Alençon. - Imp. Corbière & Jugain.